THÈSE DE DOCTORAT EN PHILOSOPHIE

La voce passionata
Forza espressiva e affetti sociali nel *Saggio sull'origine delle lingue* di Rousseau

La voix passionnée
Force expressive et affections sociales dans l'*Essai sur l'origine des langues* de Rousseau

par
Francesco Boccolari

Date prévue de soutenance : 19 octobre 2018, à l'Université des Études Rome Trois

Directeurs de thèse :

Professeure Céline Spector (Sorbonne-Université)
Professeur Paolo Virno (Université des Études Rome Trois)

Autres membres du jury :

Professeur Bruno Bernardi (Professeur de Chaire Supérieure, habilité à diriger des recherches)
Professeur Marco Menin (Université des Études de Turin)
Professeure Gabrielle Radica (Université de Lille 3)
Professeure Gabriella Silvestrini (Université des Études du Piémont Oriental)

TABLE DES MATIÈRES

6 TABLE DES ABRÉVIATIONS

7 INTRODUCTION

27 NOTE SUR LA DATATION DE L'*ESSAI*

44 I
GESTE DU BESOIN ET VOIX DE LA PASSION: CONDILLAC ET ROUSSEAU

47 ROUSSEAU : LES ASPECTS SOCIO-INTÉRACTIONNELS DES PREMIÈRES FORMES DE COMMUNICATION; 49, *L'influence réciproque entre langue et société* ; 51, *L'instinct et l'action des sens*.

54 CONDILLAC: UN MODÈLE GÉNÉTIQUE DE L'ORIGINE DU LANGAGE ; 56, *Signes naturels et signes arbitraires* ; 59, *L'héritage du langage d'action.*

61 ROUSSEAU ET CONDILLAC: LA FONCTION ORIGINAIRE DE LA PAROLE ; 62, *Langue du geste et langue de la voix* ; 64, *La production d'effets moraux* ; 67, *L'identification à autrui ou le mouvement de la pitié* ; 70, *Besoins physiques et identification passionnelle* ; 72, *Désignation et expression.*

77 II
EXPRESSION ET CONSTITUTION DES AFFECTIONS SOCIALES

77 « QUE LA PREMIÈRE INVENTION DE LA PAROLE NE VINT PAS DES BESOINS MAIS DES PASSIONS » ; 78, *Premier argument : le témoignage des plus anciennes langues connues* ; 79, *Deuxième argument : l'instance séparatrice du besoin* ; 81, *Troisième argument : les divers rapports que les besoins et les passions entretiennent avec leur expression*.

85 TONS DE LA VOIX ET FORCE EXPRESSIVE (J.-L. AUSTIN E ROUSSEAU) ; 86, *La notion austinienne de « force illocutoire »* ; 86, *Tonalités et performativité* ; 88, *Oralité et écriture (première analyse) chez Austin et chez Rousseau*.

91 LA NOTION ROUSSEAUISTE D'« ACCENT » ; 94, *Trois genres d'accent (*Dictionnaire de musique*)* ; 95, *L'accent pathétique ou oratoire*.

97 III
LE STATUT DE L'EXPRESSION AFFECTIVE ET LA QUESTION DE LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE

100 LA VIVACITÉ DE LA VOIX PARLÉE (FÓNAGY ET ROUSSEAU) ; 101, *Deux niveaux de codification du message linguistique* ; 103, *Les lois du style vocalique* ; 106, « Accent de la nature » et « idiome accentué ».

109 LA DIFFÉRENCE DANS L'ORIGINE DES LANGUES: LE NORD ET LE MIDI ; 110, *Le principe de l'isomorphisme et les facteurs géographico-climatiques* ; 113, *Sensibilité et circonstances* ; 117, *Le principe de la proportionnalité inverse entre besoins et passions* ; 118, *La forme des langues comme résultant du rapport entre articulations et accents*.

127 IV
LA SUBSTITUTION DES IDÉES AU SENTIMENT ET DE L'EXACTITUDE À L'EXPRESSION

127 LES CHANGEMENTS QUE DUT ÉPROUVER LA PREMIÈRE LANGUE ; 128, *L'altération du langage (*Essai, *chap. V)* ; 129, *Les caractères de la « première langue » (*Essai, *chap. IV).*

132 LA MÉLODIE ET L'IMITATION MUSICALE : À L'ORIGINE DE LA NOTION DE « PREMIÈRE LANGUE » ; 133, *Le lien entre prosodie et chant dans la* Lettre sur la musique françoise *(1753)* ; 135, *L'*Origine de la mélodie *(1755) et la critique à Rameau*.

139 UNITÉ ET SÉPARATION DE PAROLE ET MÉLODIE : LES « SONS » ET LES « VOIX » ; 140, *La naissance simultanée de langage et musique ;* 142, *Voix de parole et voix de chant (Duclos et Dodart)* ; 146, *La fonction de la « première langue »* : la langue grecque ancienne et les langues modernes d'Europe ; 147, *Les sons et les voix (*Essai, *chap. VII)*; 149, *La perte de l'accent et l'invention des accents (*contra *Du Marsais)* ; 152 *Oralité et écriture (deuxième analyse)* ; 154, *De l'*Origine de la mélodie *à l'*Origine des langues.

156 LES PROGRÈS DE LA LANGUE ET LEURS CAUSES 157, *Les « nouveaux besoins » : l'amour propre et les trois états de la société* ; 159, *L'articulation et l'argument de la plus grande artificialité des consonnes (Port-Royal et Bernard Lamy)* ; 163, *Les trois méthodes d'écriture* ; 166, *L'alphabétisation et l'homologation de la langue* ; 167, *Le perfectionnement de la langue et la critique aux grammairiens (fragment sur la* Prononciation*).*

170 « RAPPORT DES LANGUES AUX GOUVERNEMENS » (*ESSAI*, CHAP. XX) ; 172, *La première maxime de la politique moderne : « il faut tenir les sujets épars »* ; 174, *D'un langage privé de sa force* ; 179, *« Il y a des langues favorables à la liberté »*.

181 L'ÉCRITURE ET LA FORMATION DE L'« ACCEPTION COMMUNE » DES MOTS ; 181, *L'articulation ou l'écriture de la voix* ; 184, *Signification principale et idées accessoires dans la* Logique de Port-Royal *(première analyse)* ; 187, *Les tropes (Du Marsais)* ; 188, *De la figure au sens propre (*Essai, *chap. III).*

192 APPENDICE: LES PRINCIPES DE LA SUCCESSIVITÉ ET DE LA RELATIVITÉ DIFFÉRENTIELLE

201 V
PREMIÈRE PARTIE. LES ORIGINES DE LA THÉORIE DE L'ACCENT ET DE L'IMITATION MUSICALE

203 « L'ACCENT, SEMENCE DE TOUTE MUSIQUE » ; 203, *Les sources anciennes : Martianus Capella, Servius et Donat* ; 204, *Les sources modernes : d'Olivet, Rameau et Condillac* ; 207, *Le principe de l'imitation musicale chez Du Bos*.

209 L'ACCENT GRAMMATICAL, LOGIQUE ET ORATOIRE ; 211, *Duclos, d'Olivet, et Du Marsais* ; 213, *Le caractère universel de l'accent déclamatoire chez Duclos*.

217 SECONDE PARTIE. LE LANGAGE DES PASSIONS DE DESCARTES À ROUSSEAU

218 SIGNES ARBITRAIRES DES IDEÉS ET SIGNES NATURELS DES PASSIONS ; 218, *Descartes* (Passions de l'âme) ; 221, *Cordemoy* (Discours physique de la parole).

225 L'EXPRESSION DU SENTIMENT DANS LA *LOGIQUE* ET DANS LA *GRAMMAIRE* DE PORT-ROYAL ; 226, *Signification principale et idées accessoires (deuxième analyse)* ; 230, *Modes du verbe et tons de la voix*.

236 LA THÉORIE DE LA FIGURATION DANS L'*ART DE PARLER* DE BERNARD LAMY ; 237, *La passion se fait langage* ; 239, *L'art de parler, à savoir de persuader*.

241 APPENDICE : LES INTERJECTIONS (DE BROSSES, RÉGNIER, DU BOS)

253 VI
LE RAPPORT ENTRE IMITATION, IMAGINATION, ET PASSIONS DANS L'*ESSAI* ET DANS L'*ÉMILE*

256 « DU MORAL DANS CE QUI TIENT À L'IMITATION » ; 257, *Le principe de l'imitation dans l'esthétique classique* ; 259, *L'inversion de la hiérarchie des arts*.

262 LE LIEN IMAGINATIF DES PASSIONS AVEC LES SONS ; 264, *Sonorités, mesure et désir* ; 265, *Imagination et passions dans l'*Émile.

270 VII
PERFECTIBILITÉ, LANGAGE ET IDÉES GÉNÉRALES

270 LANGAGE ET PERFECTIBILITÉ : (DÉFINITION DU PROBLÈME ; 273, *Deux lectures : Jean Starobinski et Paul De Man*; 275, *Fonction de la digression sur le langage dans le* Discours sur l'inégalité.

275 « LES EMBARRAS DE L'ORIGINE DES LANGUES ».

277 PREMIÈRE DIFFICULTÉ: LA CIRCULARITÉ ENTRE PAROLE ET SOCIÉTÉ; 277, *Le besoin des langues*; 281, *« … avant qu'il fallût persuader des hommes assemblés »*; 282, *La convention linguistique ou le problème du métalangage*.

289 SECONDE DIFFICULTÉ : LA CIRCULARITÉ ENTRE LANGAGE ET PENSÉE ; 290, *Que les premiers mots ont été des olophrases : origine de cette idée* ; 293, *Le* Fragment sur les causes de la parole *de Du Marsais* ; 293, *Le problème du passage des noms propres aux termes généraux* ; 295, *La formation géométrique des langues chez Maupertuis* ; 299, *Trois niveaux de complexités*; 302, *Signifié et origine de la troisième complexité : Locke, Coste, Condillac*.

309 BIBLIOGRAPHIE

TABLE DES ABRÉVIATIONS

OC	Jean-Jacques Rousseau, *Œuvres complètes*, édition publiée sous la direction de Bernard Gagnebin et Marcel Raymond, Gallimard («Bibliothèque de la Pléiade»), Paris, 1959-1995, 5 voll. I *Les Confessions – Autres textes autobiographiques* (1959); II *La Nouvelle Héloïse – Théâtre – Poésies – Essais littéraires* (1964); III *Du contrat social – Écrits politiques* (1964); IV *Émile – Éducation – Morale – Botanique* (1969); V *Écrits sur la musique, la langue et le théâtre* (1995).
DM	*Dictionnaire de musique* [OC V, pp. 613-1191].
DOI	*Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* [OC III, pp. 109-223].
E	*Émile ou de l'éducation* [OC IV, pp. 239-877].
EOL	*Essai sur l'origine des langues* [OC V, pp. 371-429].
Examen	*Examen de deux principes avancés par M. Rameau* [OC V, pp. 345-370]
LMF	*Lettre sur la musique françoise* [OC V, pp. 287-328].
MG	*Du contrat social ou Essai sur la forme de la république*. Première version [*Manuscrit de Genève*] [OC III, pp. 279-346].
NH	*Julie, ou La Nouvelle Héloïse* [OC II, pp. 1-793].
OM	*Origine de la mélodie* [OC V, pp. 329-343]
Encyclopédie	*Encyclopédie des sciences et des arts*, D. Diderot e J. le Rond d'Alambert (éd.), *Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, University of Chicago, ARTFL Encyclopédie Project, Robert Morrissey et Glenn Roe (éd.), http://encyclopedie.uchicago.edu/.

INTRODUCTION

Au cours des premiers chapitres de l'*Essai sur l'origine des langues, où il est parlé de la mélodie et de l'imitation musicale*, Rousseau formule une thèse qui sera à la base de la structure entière de l'ouvrage. Selon cette thèse, la parole, « première institution sociale »[1], ne naît pas des besoins physiques, mais des passions considérées comme *besoins moraux* – à savoir comme de besoins provenant de cette forme de la sensibilité que Rousseau définit comme « la faculté d'attacher nos affections à des êtres qui nous sont étrangers »[2].

Cette thèse de l'*Essai*, en elle-même connue des lecteurs de Rousseau, se situe au croisement de divers domaines de sa pensée, notamment celui de la politique et celui de la musique, dont les connexions réciproques demeurent encore largement inexplorées. Elle est en outre à la base d'une conception du langage – que, pour des raisons que je préciserai plus loin, je crois possible de qualifier de *pragmatique* – qui se distingue des principales doctrines linguistiques du XVIIIème siècle et dont la signification n'a peut-être pas été suffisamment mise en valeur, s'il est vrai, comme le croyait Gilles Deleuze, que sa réception aurait pu donner un cours radicalement différent à l'histoire de la linguistique[3].

Afin de contribuer à l'approfondissement de l'étude de la thèse de l'origine passionnelle des langues, formulée par Rousseau dans l'*Essai*, je me propose, par cette recherche de doctorat, de fournir un examen de la

---

[1] EOL, I, p. 375.

[2] Il s'agit, notamment, de la « sensibilité active et morale », laquelle est opposée, dans le « Deuxième Dialogue » de *Rousseau juge de Jean-Jacques*, à la « sensibilité physique et organique, qui, purement, passive, paroit n'avoir pour fin que la conservation de notre corps et celle de notre espèce par les directions du plaisir et de la douleur » (OC I, p. 805).

[3] « Avant tout, la distinction langue-parole est faite pour mettre hors langage toutes sortes de variables qui travaillent l'expression où l'énonciation. Jean-Jacques Rousseau proposait au contraire un rapport Voix-Musique, qui aurait pu entraîner non seulement la phonétique et la prosodie, mais la linguistique entière, dans une autre direction » (G. Deleuze-F. Guattari, *Mille plateaux. Capitalisme et schizophrénie 2*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1980, p. 121)..

signification et des implications politiques et musicales de la conception pragmatique du langage qui sous-tend ladite thèse.

Dans ces quelques lignes introductives, je voudrais d'abord indiquer rapidement comment ce propos a pris forme dans mon esprit et s'est réalisé dans la recherche.

Premièrement, je tiens à souligner que cette recherche a eu comme point de départ la ferme conviction que Rousseau considérait le langage comme un facteur éminemment *politique*. Dans certaines pages du *Discours sur l'inégalité*, pour ne citer en ce sens qu'un exemple célèbre et frappant, il décrit la parole comme l'organe par lequel il devient possible d'« influer sur la société »[4], et il affirme en outre, de façon encore plus significative et radicale, qu'elle avait dû naître pour « persuader des hommes assemblés »[5]. Ainsi, sur la base de cette conviction de fond, motivée par des affirmations exemplaires comme celles ci-dessous, l'objectif qui a animé initialement mon projet consistait à approfondir une question très précise et à mes yeux intéressante : celle qui concerne le lien, remarquablement mis en lumière par Bruno Bernardi, qui dans le *Contrat social* unit la notion de *déclaration* à celles de *loi* et d'*acte*[6]. En un mot, il était à mon sens important de considérer davantage la valeur que Rousseau attribuait aux *énoncés* de la loi en tant qu'actes de la volonté générale d'un peuple souverain. Or, afin d'examiner cette question très spécifique, j'ai d'abord jugé opportun de revenir, pour ainsi dire, en arrière, et de considérer plus généralement la fonction que, dans l'*Essai sur l'origine des langues*, Rousseau conférait à l'activité linguistique, telle qu'à son avis elle avait dû se configurer à l'aube de la société. Dans la pratique, cependant, l'étude de cette fonction – qui, comme j'ai dû le

---

[4] DOI, p. 151.

[5] «Le premier langage de l'homme, le langage le plus universel, le plus énergique, et le seul dont il eut besoin, avant qu'il fallût persuader des hommes assemblés, est le cri de la nature» (*ivi*, p. 148). Sur ce passage, cf. surtout J. Starobinski, *Rousseau et l'origine des langues* [1966], in *Idem*, *Jean-Jacques Rousseau. La transparence et l'obstacle*, Paris, Éditions Gallimard, 1971, pp. 356-379.

[6] B. Bernardi (*La fabrique des concepts: recherches sur l'invention conceptuelle chez Rousseau* (Paris, Honoré Champion, 2006, pp. 523-524), dans un passage consacré aux *lois* – que, dans le *Contrat social*, Rousseau définit comme *actes ou déclarations de la volonté générale* –, observe que la « circularité entre la notion d'acte, de déclaration et de loi est décisive. Ou plus exactement est essentielle la place qu'occupe dans cette séquence la déclaration. C'est sans doute là que réside la profonde originalité de Rousseau ».

constater, conduit inévitablement à la prise en compte de la théorie musicale de Rousseau – a elle-même pris une ampleur considérable, qui m'a amené à renvoyer l'examen du langage dans le *Contrat social* à une recherche future. Plus précisément, ce dont j'ai graduellement pris conscience à travers la lecture approfondie de l'*Essai* et des ouvrages critiques qui lui sont consacrés, c'est que l'investigation de la dimension politique du langage, dans ce texte, et plus largement dans la philosophie de Rousseau, implique une analyse préalable de la relation qu'il institue entre *voix* et *musique*, dans la mesure où cette analyse est à son avis *inséparable de celle des moyens expressifs par lesquels les êtres parlants peuvent agir politiquement dans la société*.

En ce sens, je peux affirmer que la recherche menée par ce travail de thèse s'inscrit dans le sillage de ces études qui, à commencer par la *Grammatologie* de Derrida en 1967, ont revendiqué la centralité de l'*Essai* dans le *corpus* des œuvres de Rousseau, en en indiquant, d'une part, les connexions profondes avec ses textes politiques, et en signalant, d'autre part, l'opportunité d'accorder une plus grande attention à la thématique musicale dont cet ouvrage – comme son sous-titre le précise – s'occupe. Parmi ces études il faut surtout mentionner ceux de Bronislaw Baczko et d'André Charrak, qui, à travers la lecture entrecroisée de l'*Essai* et du *Contrat social*, ont précisé les fondements théoriques sur la base desquels Rousseau considère le libre exercice de la parole politique comme une condition indispensable pour le maintien de la souveraineté populaire[7]. D'autre part, il convient de signaler les contributions de Robert Wokler et de Michael O'Dea, qui, de diverses manières, ont fait remarquer que l'examen du rapport entre musique et langage, dans l'*Essai* et dans d'autres ouvrages de théorie musicale de

[7] Cf. B. Baczko, *La cité et ses langages* (in R. A. Leigh [éd.], *Rousseau after Two Hundred Years. Proceedings of the Cambridge Bicentennial Colloquiuum*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982, pp. 87-107); dans cette étude, l'auteur remarque, entre autres choses, la proximité entre le verbe fondateur du Législateur au livre II (chap. VII) du *Contrat social*, et la « première langue » au chapitre IV de l'*Essai*, tous deux caractérisés par la tâche et le pouvoir de « persuader sans convaincre ». Cette proximité a été ultérieurement examinée par André Charrak dans un article titré *Langage et pouvoir selon Rousseau* (in P.-F. Moreau – J. Robelin [éd.], *Langage et pouvoir à l'âge classique*, Besançon, Presses Universitaires Franc-Comtoises, Parigi, Les Belles Lettres, 2000, pp. 69-87) auquel je ferai référence à plusieurs reprises au cours de la thèse, sans toutefois aborder directement la question du langage du Législateur. Sur la formule « persuader sans convaincre », cf. également J.-F. Perrin, *Rousseau: l'évidence intérieure et l'accent passionné* [2002], in A.-M. Mercier-Faivre – M. O'Dea (éd.), *Voix et mémoire. Lectures de Rousseau*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2012.

Rousseau, est conduit et doit être envisagé dans le cadre plus général de son analyse de la société et des institutions humaines[8]. On rappellera enfin cette autre ligne d'enquête qui a contribué de façon décisive à l'approfondissement de la conception rousseauiste du langage, à savoir celle poursuivie par Jean Starobinski et plus récemment par Gabrielle Radica, qui ont exploré la fonction que l'auteur de l'*Essai* confère à l'*éloquence*, en accordant une attention particulière à son rôle dans la formation morale d'Émile[9]. Or en dépit des différentes directions particulières entreprises par ces commentateurs, un dénominateur commun à leurs recherches réside à mon avis dans le fait d'avoir remarqué, de façon plus ou moins directe, la valeur que Rousseau reconnaît à la parole – et, plus précisément, à la *voix*, trait

[8] Cf. R. Wokler, *Rousseau in Society, Politics, Music and Language. An Historical Interpretation of his Early Writings*, R. Wokler éd., 1987 ; dans le chapitre IV de ce volume (chapitre intitulé « The controversy with Rameau and the genesis of the *Essai sur l'origine des langues* »), l'auteur, tout en expliquant que les thèses de Rousseau *sur l'origine des langues* se construisent à partir d'arguments qui relèvent de sa doctrine musicale, a indiqué qu'à la fois « the *Essai* was conceived as a work in social théory » (p. 337). Voir également le livre de M. O'Dea, *Jean-Jacques Rousseau. Music, Illusion and Desire* (New York, St. Martin's Press, 1995) où il est montré que tout comme le langage, la musique est pour Rousseau « an affective art, whose quality is measured by the intensity of feeling it arouses in the listener. […] Clearly, however, *the affective is not merely an aesthetic category* » (p. 2, c'est moi qui souligne).

[9] Jean Starobinski (*Rousseau et l'éloquence*, in R. A. Leigh [éd.], *Rousseau after Two Hundred Years…*, *op. cit.*, pp. 185-205) a été l'un des premiers à avoir prêté sérieusement attention non seulement à l'éloquence *de Rousseau*, déjà reconnue par tous ses contemporains, détracteurs compris ; mais également à l'éloquence *selon Rousseau* : au rôle qui lui est assigné dans sa philosophie de l'histoire, dans sa théorie politique et, surtout, dans ses écrits sur l'éducation. Ce faisant, Jean Starobinski estimait, deux cents ans après la mort de Rousseau, que l'intérêt pour cet aspect de son œuvre devait inévitablement s'imposer parallèlement à la redécouverte de la rhétorique classique et à la considération croissante du fait « qu'elle avait une assez claire notion des divers types 'd'actes de parole', qu'elle incluait toute une 'pragmatique', tenant compte des diverses personnes, des divers objets mis en relations par le discours » (p. 186). Le fait d'avoir savamment replacé l'éloquence et le discours sur l'éloquence de Rousseau au sein de l'histoire de la rhétorique est d'ailleurs l'un des grands mérites de l'ouvrage de Gabrielle Radica, *L'Histoire de la raison: Anthropologie, morale et politique chez Rousseau* (Paris, Honoré Champion Editeur, 2008), notamment de sa troisième partie, où en approfondissant le lien entre persuasion discursive et formation du sentiment, l'autrice a montré que l'éloquence, en tant que véritable moyen d'éduquer les passions, remplit une fonction cruciale dans la formation morale d'Émile. A cet égard, elle a souligné que Rousseau « reconnaît l'aspect pragmatique du langage. Le langage n'est jamais un simple double du réel, mais il fait partie du réel et de ses processus et il est en outre un élément irréductible de l'action. Émile n'apprend ainsi la rhétorique qu'au moment de devenir un acteur dans la société. Le langage-action ne désigne pas ce que Condillac appelle le langage d'action, mais plutôt le langage entendu comme action, ce que John L. Austin entendra plus tard par acte de discours » (pp. 610-611). Cette dernière affirmation constitue certainement un fil conducteur de ma recherche.

d'union entre langage et musique – en tant que facteur essentiel pour la constitution d'une communauté affective entre les hommes. C'est d'ailleurs sur ce dernier aspect qu'a insisté, encore une fois, Bruno Bernardi, dans un article consacré à la *considération politique de la thématique rousseauiste de la voix*, qui, pour la définition des perspectives générales de ma recherche, a joué un rôle central[10].

Dans cet article, l'auteur a en effet examiné les termes d'une formule étrange, mais sans doute réfléchie, contenue dans un chapitre crucial du *Contrat social*, où on lit que « l'acte d'association produit un corps moral et collectif *composé d'autant de membres que l'assemblée a de voix* »[11]. En rejetant la lecture canonique de ce passage, selon laquelle les « voix » en question indiqueraient métaphoriquement les avis des membres de l'assemblée, ou tout au plus les votes émis[12], Bruno Bernardi a montré que l'expression de Rousseau ne devient compréhensible que si l'on accepte de restituer à la notion de *voix* son sens premier – et matériel – d'*opérateur essentiel de l'énonciation*, et donc de prendre au sérieux la possibilité que « pour Rousseau, la politique est incorporation de voix, ou, si l'on préfère, que la voix est la matière du politique »[13]. Plus spécifiquement, ce commentateur a soutenu, par le biais de l'analyse de certains passages de l'*Essai*, que « s'il est vrai », comme Rousseau le soutient justement dans ce texte, « que nous ne pouvons agir les uns sur les autres que par nos sens, et si la voix est ce que par quoi nous pouvons nous percevoir les uns les autres comme proprement humains, ce n'est que par la composition de leurs voix que le concours des hommes est possible »[14]. De surcroît, l'auteur de cette conclusion a suggéré que pour saisir en quoi consiste effectivement la *composition de voix* qui unit les hommes en association, il pourrait être utile de « demander à Rousseau le musicien d'expliquer Rousseau le politique »[15].

---

[10] B. Bernardi, *Un corps composé de voix*, in Cahiers philosophiques, n° 109, mars 2007, pp 29-40.

[11] CS, I, VI, p. 361, c'est moi qui souligne.

[12] « Si les voix sont les votes des membres de l'assemblée, on attendrait logiquement la formule obvie: "autant de voix que l'assemblée a de membres" » (B. Bernardi, *Un corps composé de voix, op. cit.*, p. 30).

[13] *Ibid.*, p. 40.

[14] *Ibid.*, p. 36.

[15] *Ibid.*, p. 38 ; cette hypothèse de Bruno Bernardi s'appuie notamment sur l'application que fait Rousseau de catégories musicales – telle que celle de *concert* – pour l'examen, dans le chapitre

Voilà donc qu'en suivant les indications ainsi fournies par Bruno Bernardi, j'ai voulu, en rédigeant cet écrit, préciser ultérieurement l'ensemble des raisons qui, à mon sens, rendent la ligne de recherche qu'il a ouvert particulièrement fructueuse. Or ces raisons, qui précisément corroborent l'opportunité de ramener la question politique de la formation du corps social à la thématique linguistico-musicale de la voix, me paraissent aujourd'hui aussi significatives qu'évidentes. Mais cette même évidence, comme je le disais précédemment, n'a pris forme à mes yeux que peu à peu, au fil du travail de recherche et d'écriture. Inévitablement, l'itinéraire tracé dans les pages de la thèse pâtit de cette gestation complexe.

Pour remédier, dans la mesure du possible, à cette difficulté, je profiterai de cette introduction pour fournir un cadre concernant la façon dont je conçois, à l'état actuel, l'entrelacement entre ces trois dimensions – politique, linguistique et musicale – dans la pensée de Rousseau. Dans un premier moment, donc, je ne retracerai pas fidèlement les raisonnements que j'ai suivis dans les chapitres de la thèse. Par la suite, en revanche, je présenterai un tableau synoptique où sera résumée la démarche adoptée dans chacun de ces chapitres.

Je commence, dans la perspective que je viens d'indiquer, par signaler ce qui est vraisemblablement l'un des éléments les plus significatifs de la thèse de l'origine passionnelle des langues qu'on trouve dans l'*Essai*, à savoir le fait que par cette thèse Rousseau va à l'encontre, quoique tacitement, de la reconstruction naturaliste de la genèse du langage proposée par Condillac dans l'*Essai sur l'origine des connoissances humaines*. L'on sait, en effet, que dans son ouvrage de 1746, cet auteur identifiait dans les besoins physiques le mobile originaire qui aurait conduit les hommes à mettre en place les premières formes de communication verbale[16].

---

du livre IV du *Contrat social* consacré aux *Suffrages*, des divers « modèles de l'expression des avis dans l'assemblée » (*ibid.*).

[16] Cf. surtout la première section de la seconde partie de l'*Essai sur l'origine des connaissances humaines*, intitulée «De l'origine et des progrès du langage». Sur la présence (tacite) de Condillac dans l'*Essai* de Rousseau cf., entre autres, J. Derrida, *De la grammatologie*, Paris, Les Édition de Minuit, 1967 p. 386; A. Charrak, *Empirisme et Métaphysique: l'Essai sur l'origine des connaissances humaines de Condillac*, Paris, Vrin, 2003, pp. 100-102; et R. Wokler, qui considérait «rather curious that there is no mention of Condillac's name at all in the *Essai*» (*Rousseau on Society, Politics, Music and Language...*, cit., p. 378 [note 344]).

Compte tenu de ce fait, il est certes possible de préciser les arguments et les enjeux qui sous-tendent, dans l'*Essai*, la volonté de Rousseau de se démarquer des analyses de son prédécesseur, en affirmant « que la première invention de la parole ne vint pas des besoins mais des passions »[17]. Et en fait, celle-ci est bien l'une des choses que je ferai au cours de la thèse (notamment au cours du premier chapitre). En revanche, ce que je voudrais souligner ici, c'est que ladite thèse de Rousseau, bien qu'ayant dans le modèle génétique de Condillac sa cible polémique la plus immédiate, se dirige indirectement vers un rayon d'action plus étendu.

En effet, il est possible d'observer que dans son versant négatif, c'est-à-dire dans le rejet de l'idée que la parole provient des besoins physiques, cette thèse était déjà formulée dans la première partie du *Discours sur l'inégalité*[18], où elle s'inscrivait dans le cadre de la critique du projet jusnaturaliste et de ses finalités générales – finalités consistant à enraciner, d'après Rousseau, indûment, l'origine et les fondements de la société civile dans la nature de l'homme[19]. Dans ce contexte, Rousseau décelait un certain nombre de difficultés inhérentes à la tentative de la part de Condillac d'expliquer comment le processus d'institution de la parole, considérée comme une condition préalable de l'association civile, avait pu se produire par le recours à des moyens *purement naturels*[20]. Or la première de ces difficultés identifiées dans le *Discours sur l'inégalité* était précisément la suivante : dans un hypothétique état de nature, où le comportement des hommes eût été entièrement déterminé par le souci de leur propre conservation, aucune nécessité, d'après Rousseau, n'aurait pu engendrer des relations assez stables

---

[17] EOL, II, p. 380.

[18] *L'Essai* est un ouvrage posthume de Rousseau. À propos de la période de sa rédaction et de sa postériorité par rapport au *Discours sur l'inégalité*, cf. *infra*, la *Note sur la datation de l'*Essai.

[19] Comme l'ont souligné Blaise Bachofen et Bruno Bernardi dans l'introduction de leur édition du second *Discours*, le concept de nature chez les jusnaturalistes fait référence à trois paradigmes ou modèles épistémiques : *essentialiste, finaliste, mécaniciste* ; ce qui veut dire qu'ils présentent la nature (de façon plus ou moins distincte suivant les cas) comme *essence* (rationnelle, sociale, etc.) de l'homme ; comme *fin* (ce à quoi l'homme est destiné) ; comme nécessité (ce qui le détermine à être ce qu'il est) ; (cf. *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Flammarion, 2008, *Introduction*, pp. 26-27).

[20] *I.e.*, sans recours à la thèse de son institution divine; cf. E. B. de Condillac, *Essai sur l'origine des connaissances humaines* édition électronique réalisée par Jean-Marc Simonet, à partir du livre (fac-similé de la Bibliothèque nationale de France) tiré des *Œuvres de Condillac, revues, corrigées par l'auteur*, Ch. Houel, Imprimeur, Paris, 1798, II, I, pp. 132-133.

pour justifier le développement d'un usage réfléchi des signes naturels des besoins physiques, et le langage n'aurait donc pas dépassé, dans cet état, le seuil du *cri*, « arraché par une sorte d'instinct dans les occasions pressantes, pour implorer du secours dans les grands dangers, ou du soulagement dans les maux violens »[21]. Ensuite, Rousseau détectait la présence d'autres difficultés qui, ajoutées à la première, allaient l'amener à invalider toute forme d'explication naturaliste de l'institution de la parole – et, avec elle, de la société civile. En dernière analyse, dans la première partie du *Discours sur l'inégalité*, le problème de l'origine des langues était ouvertement laissé sans réponse, quoique – précision importante – cette conclusion visât ici à renforcer l'œuvre de dénaturalisation entreprise par l'auteur et celui-ci ne manquait pas, en en décrétant le caractère aporétique, de fixer les termes à partir desquels toute future discussion du problème devrait se développer :

> « je laisse à qui voudra l'entreprendre, la discussion de ce difficile Problême, lequel a été le plus nécessaire, de la Société déjà liée, à l'institution des Langues, ou des Langues déjà inventées, à l'établissement de la Société »[22].

Or, la prise en charge et la possible solution de ce « difficile problème » est à mon sens celle favorisée par l'*Essai*, grâce à la thèse de l'origine passionnelle de la parole. Car affirmer – comme Rousseau le fait dans cet ouvrage – que le « moyen qui unit les hommes »[23] ne découle pas de leur sensibilité organique, finalisée à la conservation du corps et de l'espèce, revient à contester, en conformité avec les principes établis dans le *Discours sur l'inégalité*, la démarche adoptée tant par Condillac que par les jusnaturalistes, à savoir par tous ceux qui, en faisant des besoins physiques le fondement de la société humaine, « ont toujours pris les effets pour les causes »[24], estimant que les facteurs de la dépendance entre les hommes se trouvaient à la base de la socialisation plutôt que d'en résulter. Inversement, dire que la parole dérive des passions en tant que *besoins moraux*, équivaut à situer les fondements des

---

[21] DOI, p. 148.

[22] *Ibid.*, p. 151.

[23] EOL, II, p. 380.

[24] «[C]eux qui ont fait de ces derniers [les besoins physiques] les fondements de la société humaine, ont toujours pris les effets pour les causes, et n'ont fait que s'égarer dans tous leurs raisonnemens» (E, IV, p. 524).

relations primitives dans un genre de nécessité naturelle, certes[25], mais qui plutôt que préexister et destiner les hommes à l'association civile, ne se constitue qu'à travers le processus de la socialisation elle-même.

Rousseau estime en effet – et c'est là, à mon avis, l'une des prémisses les plus importantes et remarquables de l'*Essai* – que contrairement aux besoins physiques, inéluctablement ressentis par les hommes indépendamment de l'éventualité et des circonstances de leur rencontre[26], les passions ne s'animent jamais « tant qu'elles sont de nul effet »[27], à savoir tant qu'elles ne sont pas en mesure d'agir l'une sur l'autre à l'intérieur d'une relation dont elles constituent les pôles[28].

Cette idée, qui, comme je l'estime, préside à l'enquête menée dans l'*Essai* sur les causes morales de la formation des premiers idiomes, est d'ailleurs illustrée de façon exemplaire par un passage célèbre du livre IV de l'*Émile*, dans lequel sont énoncés certains principes fondamentaux que, selon Rousseau, l'éducateur est tenu d'observer à partir du moment où, avec l'entrée dans l'adolescence, son élève devient capable d'attachement *en tant que sensible à celui d'autrui*[29]. Le passage est le suivant :

> « Il faut étudier la société par les hommes et les hommes par la société: ceux qui voudront traiter séparément la politique et la morale, n'entendront jamais rien à aucune des deux. En s'attachant d'abord aux relations primitives, on voit comment les hommes en doivent être affectés, et quelles passions en doivent naître. On voit que c'est réciproquement par le progrès des passions que ces relations se multiplient et se resserrent »[30].

---

[25] Au sens de non-suprasensible, non liée à la volonté divine.

[26] Cf. OC III, p. 529.

[27] E, II, p. 321.

[28] Ce qui revient à dire tout simplement que la *sensibilité morale*, dont l'*Essai* fait dériver la naissance de la parole et avec elle de l'unité entre les hommes, peut et doit être énumérée parmi les « vertus sociales » que, à l'instar de la perfectibilité, le *Discours sur l'inégalité* avait déclaré appartenir *en puissance* à l'homme de l'état de nature, puisque nécessitant, pour se développer et devenir efficaces, le « concours fortuit de plusieurs causes étrangères […] sans lesquelles il [l'homme] fût demeuré éternellement dans sa constitution primitive » (DOI, p. 162). L'affirmation que je viens de proposer tient compte, entre autres, de la différente manière dont la pitié, en tant que « premier sentiment relatif » (OC V, p. 505) est considérée par Rousseau dans le *Discours sur l'inégalité* et dans l'*Essai* : comme dans l'*Émile*, dans l'*Essai*, la pitié est en effet définie comme une affection *sociale*, et non plus *naturelle*, comme c'était le cas dans le *Discours sur l'inégalité*.

[29] E, IV, p. 492.

[30] *Ibid.*, 524.

Il est d'ailleurs constatable que les principes méthodologiques dégagés dans ce passage de l'*Émile* comptent parmi ceux que Rousseau pose à la base de la *généalogie des affections sociales* à propos de laquelle, dans la *Lettre à Christophe de Beaumont*, il déclarera avoir raisonné *dans tous ses écrits*[31] – et donc, on peut arguer, également dans l'*Essai*, où en effet, comme on le verra mieux par la suite, les sons des langues naissantes sont avant tout considérés par l'auteur comme un moyen privilégié à travers lequel les passions ont pu s'animer en se sollicitant mutuellement dans les relations primitives :

> « mais les sons annoncent le mouvement, la voix annonce un être sensible; il n'y a que des corps animés qui chantent. […] sitôt que des signes vocaux frapent vôtre oreille, ils vous annoncent un être semblable à vous, ils sont, pour ainsi dire, les organes de l'ame »[32].

Or, c'est précisément cette particulière considération de la voix humaine, traitée, dans les pages de l'*Essai*, prioritairement comme matière apte à engendrer des effets d'identification morale et d'unité politique, qui, à mon avis, sous-tend la conception *pragmatique* du langage à laquelle je faisais référence auparavant. L'argument essentiel à la base de cette hypothèse – argument que je me limite ici à indiquer et que je développerai par la suite – est précisément le suivant : s'il est vrai, comme je viens de le suggérer, qu'aux yeux de Rousseau, la naissance du langage verbal est originairement motivée par ce genre particulier de nécessité qui se rend sensible à l'âme humaine en produisant ses effets à l'intérieur des relations, alors il faut dire que sa tâche primitive ne consiste pas, en premier lieu, à représenter un contenu cognitif préconstitué par rapport à sa matérialisation phonique, mais à exprimer une attitude émotive inhérente à l'acte de parole, et ainsi à exercer une « force » immanente à l'expression parlée du sentiment.

En effet, la notion de *force*, à laquelle je viens de faire référence, appartient au lexique de l'*Essai*. Sans doute tirée de la tradition rhétorique ancienne et moderne[33], elle est employée notamment dans un passage du

---

[31] OC IV, pp. 933-934.

[32] EOL, XVI, p. 421.

[33] Cf. par exemple Quintilien, *I dodici libri delle Instituzioni oratorie* (Milan, Silvestri, 1837) livre huitième, chapitre VI, p. 196, note 2, et *passim*; et Bernard Lamy, *La rhétorique ou l'art de*

chapitre V, où elle se trouve clairement associée à la manière dont les hommes, moyennant ce que Rousseau appelle «accent de la voix», confèrent à leurs discours une résonnance pathétique déterminée, irréductible à l'acception commune des mots adoptés dans la phrase, et susceptible d'engendrer dans l'âme d'autrui un sentiment correspondant à celui qui est exprimé. D'autre part, la *force* ainsi conçue est également celle que, toujours selon les principes établis dans l'*Essai*, la parole originaire devait exercer pleinement, avant même de se rendre porteuse, dans un moment chronologiquement et logiquement secondaire de son histoire, de significations générales et abstraites de toute tonalité affective.

De fait, comme on le verra plus clairement dans la suite, Rousseau pense que les plus anciennes pratiques d'éloquence ont commencé par l'introduction d'un usage actif et volontaire des *accents* arrachés aux hommes par leurs sentiments relatifs ; et que, en tant que telles, elles se sont composées de successions modulées et rythmées de sons, de tons et d'inflexions de la voix, qui ont rendu les premières langues « chantantes et passionnées » avant que « simples et méthodiques »[34]. Ces expressions originaires, *encore peu articulées* – c'est-à-dire pas encore modifiées par l'œuvre postérieure des consonnes et pour cela même non pas divisées en parties élémentaires, logiques et grammaticales – ont eu à son avis la valeur de propositions entières[35], dont l'office n'a pas consisté, premièrement, à expliquer à l'extérieur les propriétés de la pensée, ni simplement à informer autrui de ce qu'il ne pouvait pas percevoir directement ; ces expressions ont plutôt réalisé, d'après Rousseau, une plus large variété d'activités relationnelles, allant de la séduction et de la supplique à l'intimation et à la menace, et toutes en mesure d'engendrer des liens affectifs de caractère positif ou négatif[36].

---

parler ([1675-1715] édition critique avec introduction et notes par Christine Noille-Clauzade, Parigi, Honoré Champion Éditeur, 1998) livre I, chapitre XI, p. 148. Comme on le sait, cette même notion de *force*, appartenant au vocabulaire de la rhétorique, sera successivement employée par Gottlob Frege et, par son intermédiaire, par John L. Austin. Dans la seconde section du deuxième chapitre, je souligne certains éléments de contact entre le concept rousseauiste de force expressive et celui austinien de force illocutoire.

[34] EOL, II, p. 381-82.

[35] DOI, p. 149.

[36] EOL, II, p. 381-82. Sur le statut originellement ambivalent des premières expressions linguistiques, cf. en particulier C. Kintzler, *Poétique de l'opéra française de Corneille à Rousseau*, Paris, Minerve, 1991, p. 446.

Ces activités, si ce que je viens d'énoncer est vrai, n'étaient donc pas, à bien y regarder, accomplies par les premiers êtres parlants *indirectement*, c'est-à-dire moyennant l'exercice d'une fonction de la parole plus authentique et primitive – la signification raisonnée des idées des choses et de leurs rapports. Ces activités étaient plutôt, si j'ose dire, *intrinsèquement linguistiques*, à savoir réalisées non pas simplement *grâce à la langue*, conçue comme instrument d'un besoin et d'un calcul préalable, mais *dans la langue*, donc à l'intérieur d'une dimension que, d'autre part, Rousseau reconnaît expressément comme historique et sociale. Or c'est surtout cette dernière considération qui, à mon avis, porte à attribuer un caractère *pragmatique* à la conception du langage déployée par Rousseau dans les pages de l'*Essai*.

Par cette attribution, je voudrais en effet souligner, premièrement, qu'une telle conception, pour autant qu'elle identifie la valeur des « plus anciens mots inventés »[37] avec la vaste gamme d'activités passionnelles et sociales qu'eux-mêmes ont été en mesure de réaliser, diffère 1) de la thèse rationaliste et cartésienne de l'invariabilité et de l'universalité du sens par rapport au caractère matériel et contingent de son expression ; et 2) du même sensualisme de Condillac – et cela dans la mesure où, comme on le verra[38], celui-ci considère l'expression accentuée des mouvements de l'âme comme une fonction partielle et en quelque sorte subordonnée à celle qui, à ses yeux, est la finalité prééminente et plus fondamentale du langage : la désignation des causes des impressions sensibles, c'est-à-dire des objets du monde extérieur susceptibles de satisfaire les besoins physiques.

En outre, en qualifiant de *pragmatique* la conception rousseauiste du langage, je voudrais mettre en évidence un second aspect important qui lui est lié. À cette fin, toutefois, je me dois de préciser ici rapidement ce qu'auparavant je n'ai qu'évoqué.

Rousseau estime, pour des raisons et selon des modalités que j'analyserai par la suite, que les accents de la voix passionnée et chantante, qui, à son avis, ont constitué les premières formes de langage verbal, demeurent *à l'intérieur des langues*, même après le processus par lequel celles-ci, en s'articulant, deviennent « exactes », c'est-à-dire susceptibles de se référer adéquatement

[37] EOL, II p. 382.
[38] Cf. notamment la troisième section du premier chapitre.

aux objets du monde extérieur en en signifiant les idées[39]. En effet, les « accents », selon le sens technique que Rousseau confère à cette notion, définissent l'ensemble des moyens expressifs à travers lesquels *aujourd'hui* (c'est-à-dire, précisément, dans une époque successive à celle qui est marquée par le concept d'« origine ») *les êtres parlant fléchissent pathétiquement leurs énoncés, en modifiant dans le ton et dans la durée les syllabes et les mots qui les composent*[40]. Sur tout cela, comme je l'ai dit, je reviendrai en détail plus tard. Ce que je souhaite indiquer dès à présent, c'est que les accents ainsi définis ne constituent pas, d'après Rousseau, un langage naturel et universel, mais sont au contraire, à l'instar des signes articulés des idées, sujets à variations diatopiques, diachroniques et diastratiques[41], car eux-mêmes non pas exonérés de cette sorte de convention tacite qui, comme l'*Essai* l'établit dès ses premières lignes, préside à la formation des langues[42].

Cette thèse – qui, comme je le préciserai[43], constitue le résultat d'une évolution de la pensée de Rousseau – est essentielle pour la cohérence interne de cette pensée. Elle correspond, dans le domaine politique, à l'affirmation de la non-existence d'une « langue universelle que la nature apprendroit à tous les hommes, et qui seroit le premier instrument de leur mutuelle communication » – affirmation qui, dans la première version du *Contrat social*, sert d'argument à la thèse de l'inexistence d'une *société générale du genre humain*, résultant de la constitution naturelle des individus[44] et antérieure au processus historique de la généralisation de leurs affections particulières dans l'idée abstraite d'humanité[45].

---

[39] Pour être exact, selon Rousseau l'éventail de phénomènes accentuels diffère, à l'intérieur de chaque idiome, en raison inverse du degré de perfectionnement articulatoire, logique et grammatical atteint par cet idiome. En ce sens, un objectif principal de l'*Essai* est d'identifier les principaux facteurs contingents qui sont à même d'influer sur la forme des langues en déterminant au sein de celles-ci un rapport de proportionnalité inverse entre accents et articulations, entre force expressive et exactitude sémantico-dénotative – j'analyse ce rapport aux chapitres III et IV.

[40] Cf. DM, article «Accent», en particulier la notion d'« accent pathétique et oratoire ».

[41] C'est-à-dire aux principales variables sociolinguistiques relatives aux changements de la langue dans le temps, dans l'espace (selon une perspective géographique) et par rapport à la provenance socio-culturelle des sujets parlants.

[42] Cf. EOL, I, pp. 375 e 379.

[43] À la section première du chapitre troisième.

[44] MG, p. 284.

[45] Cf. E, IV, p. 520.

En outre, de façon plus directe, la thèse en question répond – et c'est là l'aspect auquel je serai particulièrement attentif au cours de l'enquête – à des exigences inhérentes à la théorie musicale de Rousseau. Cette théorie, qui, comme il est connu, se constitue en contraposition manifeste aux principes musicaux de Jean-Philippe Rameau, s'appuie sur un argument central, selon lequel *la mélodie ou le chant*, dont, d'après Rousseau, découlent tous les grands effets que la « véritable Musique »[46] est à même de susciter dans l'âme de l'homme[47], ne dériverait pas de l'*harmonie* en tant que principe fondé dans la nature physique du son et donc commun à tous les pays du monde. *Le chant posséderait plutôt dans chaque nation un caractère qui lui est propre, car il aurait son véritable principe dans l'imitation des accents des langues*[48].

Comme nous le verrons, c'est essentiellement en fonction de cet argument qu'aux yeux de Rousseau se pose la nécessité de conférer à l'expression accentuée du sentiment un caractère local et *familier* – c'est-à-dire lié à la sensibilité différente qu'à l'intérieur d'un contexte géographique, historique et culturel déterminé, les communautés des êtres parlants développent pour les multiples modifications dont la voix et l'oreille sont susceptibles[49]. En effet, si « l'accent de la parole » se confondait avec « l'accent universel de la nature », alors il n'y aurait aucune possibilité de discerner le caractère plus ou moins accentué d'une langue, et avec celui-ci, son plus ou moins de musicalité et d'aptitude au chant[50].

Mais la formulation de cet argument et de la thèse qu'il implique a encore des répercussions importantes sur le plan politique. Car cet argument conduit Rousseau à estimer que la génération accentuée d'« effets moraux » – à savoir de ces effets sur lesquels, à son avis, repose essentiellement la possibilité d'une identification affective entre les individus, nécessaire à la composition du corps social – ne peut avoir lieu que grâce à la reconnaissance sensible des

---

[46] OM, p. 334.

[47] Cf., par ex. DM, article « Mélodie », p. 885.

[48] Cf. le fragment n° 13 détaché de l'*Examen de deux principes* (OC V, p. 370), où l'argument en question est formulé presque dans les mêmes termes que ceux que je viens d'employer.

[49] «Chacun n'est affecté que des accens qui lui sont familier» (EOL, XV, p. 418). «Si le plus grand empire qui ont sur nous nos sensations n'est pas dû à des causes morales [*i.e.* non-physiques], pourquoi donc sommes-nous si sensibles à des impressions qui sont nulles pour des barbares? Pourquoi nos plus touchantes musiques ne sont-elles qu'un vain bruit à l'oreille d'un Caraïbe?» (*ibid.*, pp. 417-418).

[50] Cf. surtout DM, article « Accent ».

variétés tonales et rythmiques à travers lesquelles les passions s'expriment diversement dans la langue de chaque pays (et dans chaque « musique nationale », qui est une imitation de ces variétés). Je reviendrai, par la suite, sur ce point. Il suffit pour l'instant de rapporter, à titre d'exemple qui servira également de conclusion provisoire, un passage du chapitre XII de l'*Essai*, dans lequel est exposée l'idée extraordinaire que la possibilité même de *parler au cœur* et de *sentir ce qu'on entend* est diversement accordée aux peuples en raison du degré de richesse expressive qui est propre à leur « idiome accentué »[51].

> « Nous sommes toujours dans l'étonnement sur les effets prodigieux de l'éloquence, de la pöesie et de la musique parmi les Grecs ; ces effets ne s'arrangent point dans nos têtes, parce que nous n'en éprouvons plus de pareils […]. J'ai lu qu'autrefois en Amérique les Indiens voyant l'effet étonnant des armes à feu ramassoient à terre des balles de mousquet ; puis les jettant avec la main en faisant un grand bruit de la bouche, ils étoient tout surpris de n'avoir tué personne. Nos orateurs, nos musiciens, nos savans ressemblent à ces Indiens. Le prodige n'est pas qu'avec nôtre Musique nous ne fassions plus ce que faisoient les Grecs avec la leur, il seroit, au contraire, qu'avec des instrumens si differens on produisît les mêmes effets »[52].

Ainsi, le pouvoir de produire des effets moraux dans l'âme d'autrui, d'exciter et de calmer les passions par les accents et la mélodie du discours, d'agir avec force dans le langage et d'influer par là-même sur la société, serait sujet à se modifier dans sa propre efficacité en raison des variables environnementales et des vicissitudes historiques à l'intérieur desquelles les langues se forment et acquièrent une qualité sonore déterminée. Telle est, comme je le montrerai (au ch. IV, § 5), la juste perspective pour apprécier concrètement la valeur de la thèse conclusive – et à première vue étonnante – de l'*Essai*, selon laquelle les langues, en raison de leur caractère plus ou moins accentué, musical et persuasif, seraient plus ou moins propices à l'exercice de la liberté politique, c'est-à-dire plus ou moins aptes à favoriser le déroulement du processus délibératif au terme duquel la volonté générale d'un peuple parvient à se constituer, en se déclarant en loi.

---

[51] *Ibid.*, p. 614.
[52] EOL, XII, pp. 411-412.

J'en resterai là, car c'est à la perception, encore imparfaite, de cette idée de Rousseau, que je suis arrivé dans la thèse, à travers l'analyse des questions très nombreuses et parfois très spécifiques qu'il traite dans son *Essai sur l'origine des langues*. Ci-dessus, j'ai déjà dit quelques mots sur certaines d'entre elles. Je vais maintenant indiquer comment celles-ci et d'autres encore ont été effectivement abordées dans les chapitres de la thèse.

TABLE SYNOPTIQUE (*IN EXTENSO*)

*Note sur la datation de l'*Essai

Comme on le sait, l'*Essai* est une œuvre posthume de Rousseau. Autour de la date de sa composition, il y a eu au cours du XXème siècle un débat long et compliqué, dont les enjeux ne sont pas sans importance si l'on veut comprendre les objets de cette œuvre et de la thèse de l'origine passionnelle des langues qui en est à la base.

Dans cette « Note » initiale, je reconstruis les étapes principales qui ont marqué ce débat sur la datation de l'*Essai*, en en présentant également les textes de Rousseau à partir desquels il s'est construit. J'accorde une grande importance à la publication simultanée et indépendante de deux articles par Robert Wokler et Marie-Elisabeth Duchez en 1974. Ce que ces deux commentateurs ont établis (à mon sens, définitivement), c'est *a*) l'incidence et la pertinence, longtemps négligées, des écrits de théorie musicale de Rousseau dans la rédaction de l'*Essai* ; *b*) le fait que cette rédaction, sans aucun doute postérieure à l'automne de 1755 (et donc au *deux. Disc.*), peut être située entre cette année et 1761.

C'est dans l'automne de 1755, en effet, que Rousseau rédige – en réponse aux attaques formulées par Jean-Philippe Rameau au mois d'août de la même année à l'encontre des articles musicaux que Rousseau avait préparés pour l'*Encyclopédie* en 1749[53] – une première version de l'*Examen de deux principes avancés par M. Rameau dans sa brochure intitulée : Erreurs sur la*

[53] Cf. J.-P. Rameau, *Erreurs sur la musique dans l'Encyclopédie*, Paris, Jorry, 1755.

musique dans l'Encyclopédie[54], au cœur de laquelle se trouve une digression, consacrée à *l'Origine de la Mélodie*, tirée d'un « fragment » que Rousseau dit avoir retranché du *Discours sur l'inégalité* comme « trop long et hors de place »[55]. Cette digression n'apparaîtra pas dans la version finale de l'*Examen des deux principes*. C'est de cette digression, néanmoins, que naîtra l'*Essai sur l'origine des langues*.

L'*Essai*, en effet, outre à reprendre textuellement la partie centrale de l'*Origine de la mélodie* (partie qui confluera presque inchangée dans les chapitres XVIII et XVIIII de l'*Essai*, les plus anciens, donc, du texte), développera toutes les idées contenues à l'état embryonnaire dans ses autres parties. Or le fait d'éclaircir dès le début ce lien entre l'*Origine de la mélodie* et l'*Essai sur l'origine des langues* est fondamental pour les enjeux de ma thèse – surtout pour ceux du chapitre IV, où je vise à préciser, entre autres choses, la fonction jouée par « l'origine des langues » dans la philosophie musicale avant même que politique de Rousseau.

Dans les lignes conclusives de la Note, j'évoque les hypothèses de certains auteurs qui, acceptant l'idée que l'*Essai* constitue une reprise de l'*Origine de la mélodie*, ont tenté d'en préciser l'époque de rédaction. En particulier, j'expose l'argument principal de Michael O'Dea, qui, lors d'une leçon intitulée « Quelle introduction proposer à l'Essai sur l'origine des langues ? », prononcée à la Sorbonne le 22 février 2017 et dont il m'a gentiment transmis le texte, a supposé une date assez tardive : « [l]'hypothèse que je défends est donc que l'EOL serait écrit, pour ce qui est des onze premiers chapitres et du dernier, après l'Emile (que Rousseau termine à l'automne de 1760), et probablement au premier semestre de 1761, peut-être un peu plus tôt ». L'argument en question s'appuie précisément sur l'existence d'un « chevauchement objectivement repérable (identité de termes employés, par exemple) » entre nombreux passages appartenant à la section linguistique de l'*Essai* [chapitres I-XI et XX] et aux cinq livres de l'*Emile*, surtout au

[54] *I.e.* le manuscrit R. 60, conservé dans la Bibliothèque de Neuchâtel et intitulé par Rousseau *Du Principe de la mélodie ou Réponse aux erreurs sur la musique*.

[55] « Le second morceau [l'*Essai*] ne fut aussi d'abord qu'un fragment du Discours sur l'inégalité que j'en retranchai comme trop long et hors de place. Je le repris à l'occasion des Erreurs de M. Rameau sur la musique, titre (aux deux mots près que j'ai retranchés) parfaitement rempli par l'ouvrage qui le porte » (*Projet de préface* pour un volume que, en 1963, Rousseau voulait publier et qui aurait contenu, outre l'*Essai*, l'*Imitation théâtrale* et *Le Lévite d'Ephraïm*, cf. OC V, p. 373).

quatrième (neuf passages sur treize). Si d'ailleurs la proximité entre les deux ouvrages avait déjà été soulignée par Charles Porset («[f]inalement – écrit Porset –, c'est dans l'*Emile* qu'il fera passer la plupart des thèmes de l'*Essai*. Du coup, comme tel, l'ouvrage devenait inutile – cela explique à mes yeux les hésitations de Rousseau, et finalement qu'il ne l'ait jamais publié [*EOL*, Rousseau*, Œuvres complètes, édition du Tricentenaire*, XII, p. 382, cité par M. O'Dea]») l'originalité de l'hypothèse de Michael O'Dea est de ne pas vouloir « s'en tenir au schéma d'une antériorité globale de l'Essai».

I. *Geste du besoin et voix de la passion : Condillac et Rousseau*

En suivant le parcours tracé par Rousseau dans l'*Essai sur l'origine des langues*, je présente, comme premier point de l'enquête, une analyse du premier chapitre de ce texte (chapitre intitulé : *Des divers moyens de communiquer nos pensées*), à l'intérieur duquel je vise à discerner la présence tacite de Condillac.

Présence *tacite*, dis-je, parce qu'en fait, Condillac n'est jamais cité ouvertement par Rousseau dans ce chapitre (ni dans le reste de l'ouvrage). Il est néanmoins démontrable que, dès les premiers alinéas de celui-ci, Rousseau pose, comme paradigme de ce qui suivra dans son enquête, le modèle génétique de l'origine du langage élaboré par Condillac dans le premier chapitre de la seconde partie de l'*Essai sur l'origine des connoissances humaines* de 1746 (chapitre intitulé : « Le langage d'action et celui des sons articulés, considérés dans leur origine »)[56]. De ce modèle génétique, Rousseau va accepter certains éléments et en rejeter certains autres.

Pour montrer cela, ma façon de procéder est la suivante. Je décris successivement les reconstructions hypothétiques de la genèse de la parole telles que Rousseau et Condillac les présentent dans leurs chapitres respectifs ; ce faisant, j'illustre quels sont les principaux points de continuité et de rupture entre ces deux reconstructions.

Les points de continuité concernent :

[56] Cf. *Essai sur l'origine des connoissances humaines*, II, I, I.

1) le caractère originairement *interactionnel* du langage – qui implique l'intersubjectivité et exclut de définir le langage comme une explication autoréflexive de la pensée (comme le font d'autres modèles empiriques de l'origine du langage, tel que celui mis en place par Maupertuis en 1740)[57].

2) La fonction essentielle accordée aux *sens* et à l'*instinct* dans l'« invention » du langage – attribution par laquelle on évite le recours à l'hypothèse de son origine suprasensible (divine).

3) Le concept d'*arbitraire* du signe, arbitraire défini non pas tant (comme chez Saussure) par le caractère immotivé du signe que par le passage d'un usage spontané (naturel) à un usage délibéré (conventionnel) du signe.

Dans le premier chapitre de l'*Essai*, et sur la base de ces éléments communs, Rousseau s'oppose pourtant à Condillac sur un point essentiel. Il rejet l'idée *que la parole a succédé au langage d'action, en en conservant le caractère*[58].

Selon Rousseau, la « langue de la voix » diffère de la « langue du geste » (dans laquelle on peut reconnaître, justement, le langage d'action de Condillac) : contrairement à la langue du geste, la langue de la voix n'agit pas, avant tout, comme un instrument déictique visant à désigner les objets du besoin : « si nous n'avions jamais eu que des besoins physiques – affirme Rousseau –, nous aurions fort bien pû ne parler jamais et nous entendre parfaitement par la seule langue du geste »[59]. La langue de la voix est bien plutôt conçue par Rousseau comme le moyen originaire et privilégié de l'identification passionnelle entre les hommes[60].

Pourtant, comme l'a indiqué André Charrak[61], l'identification à autrui, réalisée par les sons de la voix, est une "fonction" déjà existante dans le modèle génétique de Condillac, où elle joue, en effet, un rôle central. En tenant compte de cette remarquable observation, j'observe à mon tour qu'il y a néanmoins des différences importantes concernant la valeur que les deux

---

[57] Cf. notamment ses *Réflexions philosophiques sur l'origine des langues et la signification des mots*, un ouvrage que j'analyse de façon détaillée par la suite (chap. 7, § 3).

[58] Cf. *Essai sur l'origine des connoissances humaines*, p. 140.

[59] EOL, I, p. 378.

[60] Cf. *ibid.*

[61] A. Charrak, *Empirisme et Métaphysique: l'Essai sur l'origine des connaissances humaines de Condillac*, Parigi, Vrin, 2003, p. 101.

auteurs accordent au mouvement de l'identification dans l'invention de l'art de parler.

1) Premièrement, je souligne, moyennant quelques références au *Traité des sensations* de Condillac, que la « passion » impliquée dans le mouvement de l'identification, tel qu'il est présenté par cet auteur, coïncide fondamentalement avec la notion rousseauiste de *besoin physique* : car d'après Condillac, ce qu'un individu A reconnaît dans les cris d'un individu B, c'est la *douleur* provoquée par la privation d'un objet jugé susceptible de satisfaire un besoin primaire (où, à la limite, la *peur* suscitée par un objet estimé susceptible de mettre en danger l'intégrité physique).

2) Condillac, en outre, estime et affirme ouvertement que si l'individu B ne désignait pas, moyennant un geste déictique, l'objet dont il souffre le manque (ou qui menace son existence), alors l'individu A n'aurait aucune possibilité de reconnaître ses cris comme les signe d'une passion : « [O]n ne pouvait, avec le langage d'action, faire connaître l'état de son âme qu'en montrant l'objet auquel il se rapportait »[62]. À mon avis, cette affirmation est particulièrement révélatrice du fait que, chez Condillac, l'identification à autrui joue une fonction certes importante et originelle, mais en même temps *secondaire* dans le processus grâce auquel cet auteur parvient à expliquer la genèse d'une *désignation commune des choses*, à savoir ce qu'il considère comme le véritable principe et la fin ultime du langage. Tant il est vrai qu'il estime que les premiers mots inventés par les hommes, ne pouvant que répliquer le même ordre d'idée que le langage d'action leur avait rendu plus naturel, étaient ceux par lesquels ils se référaient aux objets sensibles, c'est-à-dire les *substantifs*, visant à désigner la présence des choses qui attiraient pour une raison ou pour une autre (la douleur ou la peur) leur attention.

Rousseau, quant à lui, rejette (déjà au premier chapitre de *l'Essai*, mais surtout au deuxième, dont je propose un examen au chap. II de la thèse) l'idée que « les plus anciens mots inventés » ont été motivés par le besoin qui attirait l'attention des hommes sur certains objets – et donc qu'ils étaient des substantifs. Je reviendrai sur ce point, comme je l'ai dit, au chapitre II.

Ici, je conclus en résumant que dans le premier chapitre de l'*Essai*, le détachement de Rousseau à l'égard du modèle génétique de Condillac s'opère par une sorte de dispositif, qui consiste 1) à séparer radicalement ce qui dans

[62] *Essai sur l'origine des connoissances humaines*, p. 185.

le modèle de Condillac est en quelque sorte mêlé, à savoir la fonction de la langue de la voix (enflammer les passions des hommes « *en excitant leur intérêt réciproque* ») de la fonction de la langue du geste (signifier les objets du besoin « *en les imitant exactement* ») ; et 2) à affirmer que c'est uniquement vers la première fonction (et non vers la seconde, comme le dirait Condillac s'il s'agissait d'instituer une hiérarchie explicite) qu'il faut regarder pour comprendre d'où la parole est née.

J'anticipe d'ailleurs sur le fait que, au cours de l'*Essai*, Rousseau montrera que la parole acquiert *secondairement* la même capacité de la langue du geste, à travers et à l'intérieur d'un processus de *refroidissement*[63] des passions, correspondant à la progressive « extinction » des accents ardents qui les expriment. Ce processus, donc, détermine un *changement de caractère* des langues, qui de passionnées et expressives deviennent exactes et désignatives[64].

II. *Expression et constitution des affections sociales*

Je me focalise, ici, premièrement sur le rapport entre les sentiments et leur expression parlée, tel qu'il se présente dans le deuxième chapitre de l'*Essai*, où la thèse fondamentale de cet ouvrage est affirmée dès le titre : « Que la première invention de la parole ne vint pas des besoins mais des passions »[65]. Or il est possible d'identifier trois arguments distincts (historique, anthropologique-politique, et linguistique) que Rousseau pose à la base de la thèse en question.

Le premier argument repose sur « la trace des faits » : les langues « les plus anciennes qui nous sont connües », c'est-à-dire les « langues orientales », « n'ont rien de méthodique et de raisoné; elles sont vives et figurées »[66].

---

[63] Terme qui est souvent employé par Jacques Derrida pour se référer au processus en question.

[64] Sur la différence linguistique entre dimension expressive et dimension désignative, cf. surtout Charles Taylor (*Language and human nature*, in *Idem. Philosophical Papers, vol. 1, Human agency and language*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985), selon lequel Condillac fait partie de ces auteurs qui ont accordé une place primordiale à la deuxième dimension (cf. pp. 226-227).

[65] EOL, II, p. 380.

[66] *Ibid.*

Outre à préfigurer la thèse qui donnera son titre au troisième chapitre de l'*Essai* (« Que le premier langage dut être figuré », thèse que j'examinerai plus loin)[67], le témoignage des langues orientales permet ici à Rousseau de *démentir la « marche didactique » qu'on imagine en raisonnant sur l'origine des langues en général*. Or la *marche didactique* à laquelle Rousseau fait référence pourrait être – encore plus que celle imaginée par Condillac[68] – celle imaginée par Maupertuis, qui proposait, en 1740, une reconstruction *géométrique* de la formation des langues[69]. Plus généralement, la référence critique de Rousseau paraît ici viser – comme on s'en rendra compte au chapitre VIII de l'*Essai* – ces « Européens » dont le grand défaut est « de philosopher toujours sur l'origine des choses d'après ce qui se passe autour d'eux », sans avoir appris à « porter [leur] vüe au loin »[70]. Au loin, on peut ajouter, dans l'espace (en Orient, par exemple) *et ainsi dans le temps*, s'il est vrai, comme je le pense, que, selon Rousseau, nous ne pouvons étudier et saisir les *propriétés* qu'à l'origine les choses présentent dans une forme si j'ose dire cristallisée, qu'à travers *l'observation de leurs différences actuelles*[71].

Le second argument est d'ordre politique : l'effet des premiers besoins fut d'écarter les hommes ; ce n'est donc pas de ces besoins que peut découler « le moyen qui les unit »[72]. Les passions, en revanche, les rapprochent : c'est par la parole que ce rapprochement a lieu.

Cet argument est cohérent avec l'anthropologie déployée par Rousseau dans ses textes majeurs.

---

[67] Chapitre IV, section 6.

[68] Dont la vision de la genèse du langage reste néanmoins fortement intellectualiste, tout en tenant compte du caractère relationnel de la parole (ce qui n'est pas le cas pour Maupertuis, pour qui le langage relève d'une naissance solitaire).

[69] *Réflexions philosophiques sur l'origine des langues et la signification des mots,* texte que, comme je l'ai dit, j'analyse au chapitre VII de la thèse.

[70] EOL, VIII, p. 394.

[71] *Ibid.*

[72] *Ibid.*, p. 380.

Dans le *Discours sur l'inégalité*, il affirme en effet que les besoins physiques, les seuls, par définition, ressentis dans l'état de nature, tendent dans cet état à maintenir les hommes isolés[73].

Dans l'*Émile*, il montre d'autre part que c'est de nos affections morales que se forment les premiers liens qui nous unissent à notre espèce[74].

Troisième argument, que j'appelle linguistique et auquel j'accorde une importance particulière : Rousseau affirme que les activités visant à satisfaire les « premiers besoins » (*i.e.* « la faim et la soif ») peuvent être réalisées « en silence » : « Les fruits ne se derobent point à nos mains, on peut s'en nourrir sans parler, on poursuit en silence la proye dont on veut se repaitre »[75].

À ces activités, il en oppose d'autres, motivées par les passions (*i.e.* « l'amour la haine la pitié la colère ») que les premiers hommes ont dû éprouver lors de leur rencontre et qui, elles, leur ont arraché *les premières voix* : « mais pour émouvoir un jeune cœur, pour repousser un agresseur injuste, la nature dicte des accens, des cris, des plaintes: voila les plus anciens mots inventés, et voila pourquoi les premières langues furent chantantes et passionnées avant d'être simples et méthodiques »[76].

Cet argument – par lequel, comme on le voit bien, Rousseau parvient à établir l'unité originaire et accentué de parole et de chant (ou mélodie) – a une double valeur.

En effet, il est évident que, si les activités plus ou moins impliquées dans la satisfaction des besoins physiques (comme l'activité de manger ou de chasser), peuvent être accomplies « sans parler », c'est parce qu'elles 1) « n'ont point de rapport nécessaire à autrui »[77]. Mais il faut de plus observer que 2) quand bien même ces activités eussent été effectuées grâce à la médiation d'un acte communicatif (par exemple, par un *geste* qui signale la présence du fruit ou qui imite la poursuite de la proie), *cet acte communicatif resterait dans tous les cas distinct des activités en question*.

---

[73] État dans lequel les désirs de l'homme « ne passent pas ses besoins Physiques » (DOI, p. 143); la condition humaine dans cet état est en ce sens analogue à celle de l'animal, pour qui «[l]e desir ne vient [..] qu'avec le besoin ; le besoin satisfait, le desir cesse»(E, V, p. 694).

[74] E, IV, p. 520.

[75] EOL, p. 380.

[76] *Ibid.*, p. 381.

[77] Comme Rousseau le dit dans l'*Émile* à propos des premiers mouvements occasionnés par l'amour de soi, cf. E, II, p. 322.

Au contraire, il est aisé de constater que les deux deuxièmes activités énumérées par Rousseau (émouvoir un jeune cœur, repousser un agresseur injuste), outre à 1) impliquer inévitablement un rapport aux autres, 2) n'ont pas dans les accents de la voix qui les expriment leur représentation secondaire et additionnelle : *ces activités sont plutôt accomplies en parlant*. Elles ne se distinguent pas de leur expression accentuée.

C'est là probablement le sens profond de la thèse du premier chapitre de l'*Essai* : « si nous n'avions jamais eu que des besoins physiques, nous aurions fort bien pû ne parler jamais et nous entendre parfaitement par la seule langue du geste ». Tandis que le rapport entre les gestes et les objets qu'ils « imitent exactement » est un rapport qui va de représentant à représenté, le rapport entre les accents et les activités par lesquelles les hommes produisent des effets moraux est un rapport qui va de constituant à constitué[78] : car ces activités – et, en un sens, cela est vrai quelles que soient les affections particulières et concrètes qu'elles sont à même d'engendrer causalement – ne sauraient en aucun cas être accomplies, comme le dit Rousseau, *sans parler*. Il s'agit donc, au sens strict, d'activités linguistiques.

À partir des arguments identifiés ci-dessus, je développe ce que j'ai déjà abordé dans l'*Introduction*. D'une part, on peut constater que selon Rousseau, les besoins moraux (à la différence des besoins physiques) ne naissent pas au cœur de l'homme sans la reconnaissance de l'autre en tant qu'être sentant et semblable à soi-même : car – comme il l'affirme par exemple dans un passage de *l'Émile* – on ne se passionne que par les êtres qui « nous inspirent des sentimens semblables à ceux qu'ils nous montrent »[79]. D'autre part, il faut remarquer que la dimension dans laquelle, à proprement parler, a lieu la production d'effets moraux, est celle déployée par la voix humaine : « sitôt que des signes vocaux frapent vôtre oreille, ils vous annoncent un être semblable à vous, ils sont, pour ainsi dire, les organes de l'ame »[80]. Je

[78] Argument que la pragmatique utilise pour différencier les actes linguistiques des actes purement physiques que le langage représente en un second temps (cf. par ex. P. Gochet, *Performatif et force illocutionnaire*, in *Logique et Analyse*, vol. 8, n° 31, 1965, pp. 165-172, p. 161 en particulier).

[79] E, IV, p. 492; cfr. EOL, IX, p. 395.

[80] EOL, XVI, p. 421.

suggère, en conclusion, que pour Rousseau les affections sociales n'ont pas simplement dans l'expression parlée leur instrument, mais leur *élément*[81].

Dans la suite du chapitre, je me concentre sur l'emploi que fait Rousseau dans l'*Essai* de la notion d'*accent de la langue*. Dans un passage important du chapitre V (intitulé : « De l'écriture »), il affirme que les accents des langues sont *aujourd'hui* (c'est-à-dire dans un instant chronologiquement et logiquement successif à celui de leur *origine*) ce qui, en exprimant le sentiment dont celui qui parle est agité, « rendent une phrase, d'ailleurs commune, propre seulement au lieu où elle est »[82]. À travers les accents, continue Rousseau, les êtres parlants donnent une « force » à la phrase, dont elle serait dépourvue si, par exemple, elle n'était qu'écrite, sans aucun signe de ponctuation à même de préciser, dans la mesure du possible, la manière dont il faut l'entendre (comme une interrogation, un ordre, un avertissement…)[83].

Sur la base de cette considération, 1) j'instaure une comparaison entre la notion de *force* (expressive) telle qu'employée par Rousseau au cinquième chapitre de l'*Essai* et telle qu'elle sera utilisée, au XXème siècle, par J.-L. Austin, afin d'identifier une dimension du langage qui ne coïncide pas simplement avec celle de la *signification* et qui définit plutôt le champ des activités humaines qui sont accomplies en parlant (*demander, affirmer, invoquer, etc.*)[84]. Bien entendu, en soulignant la possibilité d'une telle

---

[81] Observation déjà formulée par Gabrielle Radica, qui en tenant compte non seulement des premiers chapitres de l'*Essai* et du livre IV de l'*Emile*, mais également des *Confession* et de la *Nouvelle Héloïse*, affirme que chez Rousseau « la passion ne précède pas le discours qui l'exprime » (*L'histoire de la raison…*, *op. cit.*, p. 597 ; cf. *passim*).

[82] EOL, V, p. 388.

[83] Cf. la note de bas de page que Rousseau attache au dernier alinéa du chapitre V de *l'Essai*.

[84] Comme je le disais dans l'Introduction, la notion de *force*, à laquelle Rousseau fait appel au ch. V de l'*Essai*, appartient vraisemblablement à la tradition de la rhétorique ancienne et moderne. Il est d'ailleurs possible d'établir (comme je le fais dans la thèse) une correspondance (qui n'est peut-être pas dépourvue de dérivations textuelles) entre l'emploi que Rousseau fait de cette notion et la façon dont elle sera adoptée au XXème siècle par J.-L. Austin, selon lequel les locuteurs, en prononçant des phrases ayant un certain *sens* (signification et référence), accomplissent en même temps d'autres activités qui possèdent une certaine *force* – celle de la supplique, de l'injonction, etc. À ses yeux, l'accomplissement de ces activités linguistiques trouve en outre dans les variables tonales et rythmiques de l'expression – variables correspondant à ce que Rousseau identifie par la notion d'« accent » – un moyen éminent et d'ailleurs primordial, du point de vue de l'évolution du langage, par rapport à tout autre « dispositif » qui peut être utilisé à cette même fin (par exemple par rapport à l'emploi de verbes performatifs explicites tels que « Je vous prie de… », « Je vous

comparaison, je ne veux suggérer aucune intention commune entre les deux auteurs. Cette comparaison m'aide simplement à introduire une question que j'estime importante, concernant *le statut de la force de l'expression chez Rousseau* (question dont je débats au chapitre III).

2) J'examine quelle est la signification technique de la notion d'« accent » dont Rousseau fait usage tant au chapitre V de l'*Essai*, en se référant à la force conférée à la phrase par les accents, qu'au chapitre II du texte en se référant aux « plus anciens mots inventés » qui étaient des accents.

Or, à l'article « Accent » du *Dictionnaire de Musique*, cette notion définit, « selon l'acception la plus générale, toute modification de la voix parlante, dans la durée, ou dans le ton des syllabes et des mots dont le discours est composé; ce qui montre un rapport très-exact entre les deux usages des *accens* et les deux parties de la Mélodie, savoir le Rhythme et l'Intonation »[85].

Nous trouvons donc une correspondance stricte entre cette définition technique de l'accent proposée par le *Dictionnaire* et la façon dont cette notion est employée aux chapitres II et V de l'*Essai*.

Comme au chapitre II, où les premières langues étaient dites *chantantes* pour autant que principalement composées d'accents, l'accent est, dans l'article du *Dictionnaire* qui lui est consacré, ce qui permet d'établir un rapport très-exact entre *la parole et la mélodie (ou le chant)*.

Comme au chapitre V, l'accent définit, dans l'article du *Dictionnaire*, tout ce qui relativise, dans la durée et dans le ton, la voix articulée en syllabes et en mots, en insufflant ainsi à la prédication simple (à la phrase dans sa valeur neutre ou « acception commune ») une attitude affective déterminée – l'accent, comme Rousseau le dira dans la suite de l'article, est (aussi) ce qui « par diverses inflexions de voix, par un ton plus ou moins élevé, par un

---

somme de… », etc.). Il est probable qu'Austin ait tiré cette idée d'une évolution du langage (évolution correspondant au processus de sa précision et explicitation) par Otto Jespersen (*Language, its Nature, Development and Origin*, 1922). Edouard Claparède (*Rousseau et l'origine du langage*, in *Annales de la société Jean-Jacques Rousseau*, 24, 1935, pp. 95-120) a d'ailleurs montré les profondes affinités entre ce classique de la linguistique contemporaine et les thèses de Rousseau dans l'*Essai* et dans le second *Discours*.

[85] DM, p. 613.

parler plus vif ou plus lent, exprime les sentimens dont celui qui parle est agité, et les communique à ceux qui l'écoutent »[86].

Cette analyse me permet de soutenir l'idée que Rousseau a situé, dans l'origine passionnelle de la parole, l'image (plus ou moins fictive)[87] d'une « première langue » qui, pas encore articulée et divisée dans les parties élémentaires dont la phrase prédicative se compose, est formée presque entièrement des variables expressives par lesquelles les êtres parlants fléchissent aujourd'hui leurs propositions en fonction de la passion dont ils sont animés. Dans un passage important de l'*Origine de la mélodie*, cette thèse est d'ailleurs formulée très clairement :

> « car il est très clair que chaque langue à sa naissance dut suppléer à des articulations moins nombreuses par des sons plus modifiés[,] mettre d'abord les infléxions et les accens à la place des mots et des sillabes et chanter d'autant plus qu'elle parloit moins »[88].

Cette affirmation implique d'ailleurs manifestement que les langues, telles que nous les connaissons aujourd'hui, ont subi un changement de caractère essentiel – en devenant, notamment, principalement composées de « mots et sillabes » plutôt que d'« infléxions et accens », c'est-à-dire plus à même de *parler* (au sens strict du terme : « expliquer ses pensées »[89] de façon distincte moyennant l'emploi de signes distincts) que de *chanter*. De ce changement de caractère – dont les raisons et les modalités sont en fait examinées par Rousseau aux chapitres de l'*Essai* qui vont du IV au VII – je m'occupe en détail au chapitre IV de la thèse, où je montre également comment est née et

---

[86] *Ibid.*, p. 614; Rousseau définit ainsi l'« accent pathétique ou oratoire », c'est-à-dire l'un des trois genres d'accents qu'il identifie sur la base des analyses préalables de D'Olivet, Duclos et Du Marsais. Je m'occupe de ces analyses au chapitre 5, première partie.

[87] Le chapitre IV de l'*Essai* fournit la description d'une « première langue » incarnant prototypiquement l'image du caractère passionné, chantant et figuré que dans les chapitres précédents Rousseau avait accordé aux « premières langues » en général. Mais cette image n'est pensée qu'en faisant abstraction de ce que les langues sont dans leur existence actuelle : en effet, Rousseau affirme au ch. IV de l'EOL que « si elle [la première langue] existoit encore […] l'on chanteroit au lieu de parler ». Or à l'article « Accent » du DM il dit également que « nulle [langue] ne l'est parfaitement [musicale]: autrement ceux qui s'en servent chanteroient au lieu de parler ».

[88] OM, p. 332.

[89] Cf. la définition du *parler* au début de la *Grammaire de Port-Royal*: «Parler, est *expliquer ses pensées* par des signes que les hommes ont inventés à ce dessein» (A. Arnauld-C. Lancelot, *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, Le Petit, 1660, p. 5, moi qui souligne).

quelle fonction joue cette hypothèse du développement (ou « perfectionnement ») du langage *dans la théorie musicale de Rousseau*.

Avant cela, toutefois, j'introduis au chapitre II et j'examine au chapitre III une autre question, à laquelle je faisais allusion plus haut et qui peut être formulée de la manière suivante : faut-il croire que, aux yeux de Rousseau, l'exercice à travers lequel les êtres parlant produisent des effets passionnels, en variant (le sens de) leurs phrases dans le ton et dans le temps, se conforme à des lois naturelles (présociales et préhistoriques) ; ou bien Rousseau pense-t-il que cet exercice s'opère (de manière en quelque sorte similaire à celui de la signification des idées moyennant les syllabes et les mots) dans le respect tacite des normes et des procédures qui appartiennent à la tradition linguistique d'un peuple (à savoir, précisément, à la parole en tant qu'« institution sociale ») ?[90]

III. *Le statut de la force expressive et la question de la diversité linguistique*

Rousseau accorde un statut ambivalent aux accents de la voix expressifs des mouvements de l'âme. Car d'une part, il les regarde comme une forme de langage plus primitive et spontanée par rapport à la signification réfléchie et méthodique des idées moyennant l'emploi des signes exacts[91]. D'autre part, il exclut qu'ils puissent être simplement considérés comme un moyen de communication naturel – au sens de purement présocial et préhistorique, donc commun et égal pour toutes les langues historico-naturelles[92].

Pour souligner que cette ambivalence ne constitue pas une limite, mais plutôt une richesse de la pensée de Rousseau, dans la première section du chapitre III, je fais appel aux thèses de certains linguistes et philosophes du langage qui, dans l'époque contemporaine, ont également remarqué le statut ambivalent de l'accentuation dans la parole : pas seulement celles, déjà mentionnées au chapitre II, de John L. Austin (*How to do things with words*),

[90] Cf. EOL, I, p. 379 : « La langue de convention n'appartient qu'à l'homme ».

[91] Cela foncièrement parce qu'« [o]n ne commença pas par raisonner, mais par sentir » (EOL, II, p.380).

[92] Cf. par ex. *ibid.*, XIV, p. 416 : « [l]a mélodie […] imite les accens des langues, et les tours affectés *dans chaque idiome* à certains mouvemens de l'ame» (moi qui souligne).

concernant l'illocution en tant que dimension linguistique et conventionnelle[93] ; mais aussi et surtout celles d'Iván Fónagy (*La vive voix*) concernant les lois qui règlent l'expression vocalique du sentiment (ou « encodage secondaire», distinct de l'encodage primaire, c'est-à-dire du message linguistique en tant que vecteur de contenus conceptuels).

En effet, les analyses de Fónagy montrent que lesdites lois – dont la première affirme que « la reproduction volontaire des *symptômes* vocaux d'une émotion signale la présence de cette émotion »[94] – se réfèrent à des modalités expressives qui, malgré leur caractère « motivé », ne dépassent pas les frontières linguistiques et tendent à varier d'idiome à idiome, en se modifiant, ainsi, dans l'espace et dans le temps. Fónagy écrit:

> « On serait tenté de considérer les règles de l'encodage secondaire comme des lois naturelles […]. Il est évident, cependant, que cette communication "naturelle" est basée sur des prémisses, et qu'elle suppose avant tout une convention tacite »[95].

À mes yeux, cette considération fournit une clé particulièrement pertinente pour la lecture du texte de Rousseau, et cela, premièrement, parce que, selon ce dernier, ce qui donne effectivement naissance à la parole accentuée, c'est que de certaines expressions naturelles de la passion, les hommes commencent à faire un usage délibéré et, en tant que tel, tacitement conventionnel[96]. À cet égard, il suit Condillac[97], comme je l'ai déjà dit précédemment (chap. I) et comme en témoigne cette affirmation du chapitre IX de l'*Essai sur l'origine des langues* relative aux « prémiers tems », c'est-à-

---

[93] Austin estime que les moyens linguistiques par lesquels ceux qui parlent impriment une force illocutoire à leurs énoncés sont des moyens conventionnels ; mais il affirme aussi qu'à cet égard, « it is difficult to say where conventions begin and end » (*Hot to do things with words. The William James Lectures delivered at Harvard University*, Oxford, University Press, 1962, p. 118).

[94] I. Fónagy, *La vive voix. Essais de psycho-phonétique*, Paris, Payot, 1983, p. 17.

[95] *Ivi*, p. 18.

[96] Déjà au chapitre II de l'*Essai*, Rousseau affirme que dans les accents passionnés que « la nature *dicte* [aux hommes] », il faut reconnaitre « les plus anciens mots *inventés* ». Jean Starobinski a observé que le verbe « dicter » connote dans cette expression de Rousseau l'idée de passivité (cf. la *Présentation* dans son édition de l'EOL, Folio Gallimard, p. 25). D'autre part, il est évident que le verbe « inventer », employé par Rousseau dans la même phrase, implique une attitude active de la part de ceux qui pâtissent des dictats de la nature.

[97] Qui considère les signes naturels de la passion comme arbitraires et institués pour autant que volontairement reproduits (ou « imités » : cf. *Essai sur l'origine des connoissances humaines*, cit., II, I, II, § 3).

dire aux temps caractérisés par l'empire absolu du besoin physique et donc par la « dispersion des hommes »[98], dans lesquels, dit précisément Rousseau, «l'instinct tenoit lieu de passion» et, par conséquent, «[i]l n'y avoit là rien d'assés animé pour dénoüer la langue, rien qui put arracher assés frequemment les accens des passions ardentes pour les tourner en institutions»[99].

À partir de cette affirmation, je suggère que, pour Rousseau, « les inflexions et les accens », tout en étant *motivés* par les passions, ne constituent pas simplement un langage naturel, situé "en-deçà" de l'institution des signes arbitraires des idées (*i.e.* « des mots et des sillabes ») ; mais plutôt que, pour autant que *volontairement reproduits*, ces inflexions et ces accents aussi comptent, à son avis, au nombre des signes « inventés » par les hommes et font partie, donc, de ce qu'il appelle la « langue de convention »[100]. Plus précisément, selon Rousseau les inflexions et les accents seraient les plus anciens parmi ces signes (« [c]ar il est très clair que chaque langue à sa naissance… » cf. *supra*, note 88).

En effet, comme je l'ai déjà indiqué à plusieurs reprises, l'auteur de l'*Essai* estime que les premières langues ont été « chantantes et passionnées » puisque principalement composées d'accents (ou de « sons » : *i.e.* « modifications de la glotte »)[101] ; et que seulement ensuite, en s'articulant en signes exacts (ou « voix » : *i.e.* « modifications des lèvres, de la langue ou du

[98] EOL, IX, p. 395.

[99] *Ibid.*, p. 406. Ce qu'à mon avis on peut déduire de cette affirmation, c'est qu'aux yeux de Rousseau, l'origine passionnée des langues n'est effectivement sanctionnée que par la reproduction volontaire (ou même par l'*imitation*, correspondant à la « transformation en institution ») des accents arrachés aux hommes par leurs affections réciproques – expressions qui, d'ailleurs, traduisent le fait que la relation entre eux n'est désormais plus simplement médiatisée par « l'instinct », mais justement animée par la volonté d'engendrer des effets moraux sur autrui. Cela, je le dis ici au passage, nous conduirait à situer le germe de l'arbitraire linguistique dans le caractère intrinsèquement intentionnel des passions (cf. E, IV, p. 492) en tant qu'affections occasionnées par la « sensibilité active et morale » (OC I, p. 805). C'est peut-être l'une des raisons sous-tendant cette suggestion de Bruno Bernardi, selon laquelle « la même corrélation qu'on peut discerner entre l'instinct et le cri de la nature [s'observe] entre les passions socialisées et le langage institué » (*La fabrique des concepts*, *op. cit*., p. 498).

[100] Cf. EOL, I, p. 379.

[101] Cf. *ivi*, VII, p. 391.

palais »)[102], elles sont devenues « simples et méthodiques », à savoir telles que celles que nous connaissons "actuellement" : susceptibles de signifier distinctement les idées des choses et de leurs rapports, moyennant la composition raisonnée d'unités élémentaires, grammaticales et syntactiques. Par là même, il croit que le « changement de caractère » qui affecte le langage, et selon lequel « l'accent s'éteint et l'articulation s'étend »[103], est un processus que chaque langue de convention subit *à son intérieur* (et selon un « ordre de progrès »[104] qui lui est propre : cf. *infra*). Dans un passage du chapitre XII (intitulé *Origine de la musique*) très proche de celui de l'*Origine de la mélodie* que j'ai cité tout à l'heure (cf. *supra*, note 88), Rousseau souligne que « la cadence et les sons naissent avec les sillabes »[105]. Cette affirmation – qui, détachée de son contexte, peut paraître banale – possède en fait un sens précis et profond. Car elle exclut l'existence de tout instant originaire, tant chronologique que logique, où les éléments lexicaux et sub-lexicaux de la langue, par lesquels les locuteurs expliquent librement la pensée, apparaîtraient dans le discours sous une forme "pure" – c'est-à-dire sans être "altérés" par le mouvement de l'âme qui affecte ceux qui les énoncent ; et que donc rien ne justifie de conférer une primauté quelconque aux signes arbitraires des idées par rapport aux modifications passionnelles qu'ils subissent dans la contingence de l'expression parlée. En d'autres termes (et comme je le montre en détail plus loin dans le texte : chap. IV et V), Rousseau rejette, dans l'*Essai*, l'idée, d'inspiration cartésienne et commune à la plupart des *Grammaires* des XVIIème et XVIIIème siècles (à commencer, naturellement, par celle de Port-Royal), selon laquelle les inflexions et les accents de la voix, à l'instar de tous les autres *signes des passions*, devraient être envisagés comme des moyens expressifs naturels et communs à tous les idiomes du monde, par le biais desquels les êtres parlants déformeraient de façon accessoire et secondaire les significations (les idées ou « acceptions communes ») librement associées à ce qui, comme le prétend cette conception

[102] Cf. *ibid.* A la 3ème section du chap. IV, je montre ce qu'entend Rousseau quand il affirme que « [n]ous n'avons aucune idée d'une langue sonore et harmonieuse qui parle autant par les *sons* que par les *voix* » (*ibid.*, p. 390, moi qui souligne).

[103] *Ivi*, V, p. 384.

[104] Cf. *ibid.*, X, p. 407: « [à] la longue tous les hommes deviennent semblables, mais l'ordre de leur progrès est différent » (c'est moi qui souligne).

[105] *Ivi*, XII, p. 410.

du langage, serait les seuls véritables éléments constitutifs des « langues de convention » : « [l]es mots et [l]es sillabes »[106]. Au contraire, comme je le disais plus haut, l'*Essai* montre que la possibilité même que les éléments minimaux de la langue paraissent et puissent être considérés comme des unités de signification « stables » (*i.e.* comme signifiant indépendamment de toute tonalité émotive qui leur est imprimée dans la prononciation) constitue le résultat d'un processus, qui a lieu à l'intérieur des langues de convention, et par lequel, comme le dit Rousseau, elles substituent l'exactitude à l'expression et les idées au sentiment[107].

L'idée selon laquelle les « sons » seraient, à l'instar des « voix », des traits pertinents et distinctifs des langues historico-naturelles, se trouve à mon sens clairement exposée (à travers un argument encore différent et que je n'ai pas encore mentionné) dans un passage de l'article « Accent » du *Dictionnaire de Musique* (article que j'ai déjà considéré en partie au chap. II). Après avoir formulé la maxime suivant laquelle les accents – et notamment l'accent *pathétique ou oratoire*[108] – sont responsables de la mélodie particulière d'une langue et avec elle de son caractère musical spécifique, Rousseau affirme qu'il ne faut pas confondre l'accent universel et inarticulé de la nature avec l'accent qui exprime les sentiments dans la langue ; car ce dernier varie pour chaque peuple, en raison du divers degré d'*imagination* et de *sensibilité* de ses membres (à savoir, comme il est possible de le remarquer, en raison des deux principales facultés qui animent le processus de l'identification à autrui tel

[106] La différence entre la voix en tant qu'expression naturelle et mécanique de la passion, et les voix en tant que signes arbitrairement associés à des significations indépendantes de toute variable liée au processus de leur émission sonore, est notoirement soutenue par Descartes dans la cinquième partie du *Discours de la méthode* : « [o]n ne doit pas confondre les paroles avec les mouvements naturels, qui témoignent les passions et peuvent être imités par des machines aussi bien que par les animaux ». Dans la deuxième partie du chapitre V, je dessine une sorte de trajectoire, suivant laquelle au cours des XVIIème et XVIIIème siècles, l'expression accentuée des mouvements de l'âme, d'élément accessoire et secondaire de la signification linguistique qu'elle était, tend à devenir, précisément avec la théorie rousseauiste du langage, l'activité de laquelle les langues tirent leur origine.

[107] Cfr. EOL, V, p. 383. Je donne un aperçu de ce processus au chap. IV, notamment dans la 5ème section, intitulée : « L'écriture et la formation de l'"acception commune" des mots ».

[108] À savoir l'accent « qui, par diverses inflexions de la voix, par un ton plus ou moins élevé, par un parler plus vif ou plus lent, exprime les sentimens dont celui qui parle est agité, et les communique à ceux qui l'écoutent » (DM, article « Accent », p. 614).

qu'il est décrit au début du chapitre IX de l'EOL[109] et également dans les pages du livre IV de l'*Émile* consacrées à la pitié[110]).

> « Quant à l'*Accent* pathétique et oratoire, on ne doit pas opposer à la maxime que je viens d'établir, que tous les hommes étant sujets aux mêmes passions doivent en avoir également le langage: car autre chose est l'*Accent* universel de la Nature qui arrache à tout homme des cris inarticulés, et autre chose l'*Accent* de la langue, qui engendre la mélodie particulière à une Nation. La seule différence du plus ou moins d'imagination et de sensibilité qu'on remarque d'un peuple à l'autre en doit introduire une infinie dans l'idiome accentué, si j'ose parler ainsi »[111].

Dans la deuxième section du présent chapitre III, je montre que cette thèse de l'article « Accent » du DM trouve sa démonstration la plus élaborée dans les chapitres VIII-XI de l'*Essai*, concernant les différentes modalités de formation des langues des peuples du Nord et du Midi[112]. Le but de ces chapitres, comme je l'explique dans le texte, est en effet de montrer qu'en raison du degré différent d'imagination et de sensibilité ou, si l'on veut, du « tempérament » différent des peuples qui les parlent, les langues se différencient par le plus ou moins d'accent et de force expressive. À cette fin, Rousseau y établit trois *rapports de proportionnalité inverse*, qui se correspondent entre eux : celui entre *besoins physiques* et *besoins moraux*, à savoir entre les deux ordres opposés de nécessités auxquelles les habitants d'un lieu géographique donné sont majoritairement soumis selon la nature du sol et l'influence du climat[113] ; celui entre *articulation* et *accent*, à savoir entre

---

[109] Cf. EOL, IX, pp. 395-396.

[110] Cf. E, IV, pp. 501 et suivants.

[111] DM, article « Accent », p. 614.

[112] Ces chapitres, dans lesquels plusieurs commentateurs (par ex. V. Goldschmidt, comme je l'indique dans la « Note sur la datation de l'*Essai* ») avaient cru pouvoir reconnaître, en raison de certaines proximités thématiques avec les théories anthropologiques du *Discours sur l'inégalité*, le noyau originaire de l'*Essai* (*i.e.* le « fragment retranché » du *Discours* dont l'*Essai*, comme Rousseau le dit à un endroit, constitue une « reprise ») visent en fait eux-mêmes à rendre compte de la thèse fondamentale de la théorie linguistico-musicale de Rousseau, thèse élaborée à partir de la rédaction de l'*Origine de la mélodie* (1755) et suivant laquelle il y aurait des langues plus ou moins accentuées et donc plus ou moins musicales et propres au chant.

[113] C'est ce rapport qui définit le « tempérament » d'un peuple. D'après Rousseau, à la plus ou moins grande gratuité de l'existence accordée par la générosité des climats, correspond la plus ou moins grande prééminence de « passions voluptueuses, qui tiennent à l'amour et à la mollesse » (EOL, X, p. 408) – c'est-à-dire de ces passions qui, *dépendant moins* des besoins physiques qui se multiplient en fonction de la pauvreté d'un territoire, introduisent à leur tour un nouvel ordre de

les deux composantes qui définissent la « forme » de l'idiome parlé dans un pays[114] ; celui entre *exactitude représentative* et *force expressive*, à savoir entre les deux fonctions linguistiques antinomiques dont chaque idiome est plus ou moins susceptible d'être vecteur.

IV. *La substitution des idées au sentiment et de l'exactitude à l'expression*

Dans l'*Essai*, la différence de forme entre les langues n'est pas seulement envisagée selon les cordonnées géographiques Nord/Midi (chapitres VIII-XI), mais également et avant tout selon une échelle temporelle qui va de l'origine à nos jours (chapitres IV-VII). Rousseau estime, en effet, qu'en raison d'un perfectionnement grammatical qui les rend exactes, les langues subissent une perte en termes de force expressive. Dans le chapitre IV, je propose une

---

nécessité, de caractère, précisément, moral : la « dépendance des attachements » (cf. E, pp. 501 et 503). En ce sens, on peut dire qu'il existe selon Rousseau un rapport de proportionnalité inverse entre les besoins engendrés par l'action *attractive* de la sensibilité morale (dont la « force est en raison des rapports que nous sentons entre nous et les autres êtres, et, selon la nature de ces rapports elle agit tantot positivement par attraction, tantot négativement par répulsion, comme un aimant par ses poles » ;OC I, p. 805) et l'action *séparatrice* du besoin physique – ou, plus simplement, un rapport de proportionnalité inverse entre affections morales et besoins physiques. Le principe à la base de ce rapport – principe qui, dans l'*Essai*, sous-tend précisément l'idée que certaines passions (telle que la tendresse) *dépendent moins* que d'autres (telle que la colère) à des besoins physiques – est par ailleurs explicitement affirmé dans le fragment sur l'*Influence des climats sur la civilisation* [matrice commune, selon l'avis de Charles Porset, du chapitre IX de l'EOL et du chapitre VIII de la 3ème partie du CS], où, après avoir distingué les besoins qui « nous sont donnés par la nature et que rien ne peut nous en délivrer », des besoins qui ont pour objet « le luxe de sensualité, la mollesse, l'union des sexes et tout ce qui flatte nos sens », Rousseau affirme que les seconds « *ne se font sentir que quand les premiers sont satisfaits* » (OC III, pp. 529-530, c'est moi qui souligne).

[114] Selon Rousseau, aux diverses sortes de passions – représentées par l'opposition entre *colère* et *tendresse* – correspondent diverses sortes de modifications anatomiques des organes de l'appareil phonatoire : « Avec les prémieres voix se formérent les prémiéres articulations ou les prémiers sons, selon le genre de la passion qui dictoit les uns ou les autres. La colére arrache des cris menaçans que la langue et le palais articulent; mais la voix de la tendresse est plus douce, c'est la glote qui la modifie, et cette voix devient un son » (EOL, XII, p. 410). C'est de ce principe (étonnement similaire à l'une des règles de l'expression vocalique du sentiment dont Iván Fónagy nous dit qu'elles ne peuvent pas simplement être considérées comme des « lois naturelles » ; cf. *La vive voix, op. cit.*, p. 18) que vient la « forme » d'une langue : « [s]eulement les accens en sont plus ou moins fréquens ou plus rares, les inflexions plus ou moins aigües selon le sentiment qui s'y joint » (*ibid.*).

analyse des causes (décrites aux chapitres V-VI de l'EOL) à la base du progrès – ou, selon l'angle d'observation choisi, de la dégénérescence – qui, de la « première langue », pleinement accentuée, musicale et persuasive (EOL, chap. IV), conduit aux « langues modernes », plus claires et plus exactes, mais également plus froides et moins énergiques (EOL, chap. VII). À travers une lecture de la *Lettre sur la musique française* et de l'*Origine de la mélodie*, je souligne que la reconstruction de ce processus répond à des préoccupations internes à la théorie rousseauiste « de la mélodie et de l'imitation musicale » : la « première langue » agit, en effet, dans *l'Essai* comme une sorte de paradigme normatif, qui permet d'évaluer le caractère plus ou moins accentué et propre à la musique de « toutes les autres langues » en raison de leurs degrés de séparation d'avec elle. Je montre toutefois que, toujours dans l'*Essai*, la description du perfectionnement grammatical et de la dégénérescence sonore des langues s'inscrit également à l'intérieur d'un cadre plus large visant le changement politique des sociétés, ce perfectionnement et cette dégénérescence correspondant à l'émergence d'états despotiques, dans lesquels le besoin de « persuader des hommes assemblés » par les sons de la voix chantante et passionnée devient peu à peu superflu (chap. XX).

Un premier objectif de mon chapitre IV (notamment, sections 1-3) est donc de montrer quelle est la fonction de la question de l'origine et des progrès du langage dans la (formation de la) théorie musicale de Rousseau. Comme je viens de l'évoquer, dans l'*Essai*, le rapport différentiel et compensatoire entre accents et articulations qui détermine la « forme » de la langue, avant même que selon l'extension spatiale et géographique qui oppose les langues accentuées et expressives du Midi aux langues articulées et exactes du Nord, est considéré comme se déployant selon un mouvement diachronique, suivant lequel plus les langues sont anciennes et "proches à l'origine", plus elles sont accentuées et peu articulées[115]. Or le changement de caractère qui résulte de la durée des langues est présenté, comme je l'ai dit tout à l'heure, aux chapitres IV-VII de l'*Essai*.

En effet, le chapitre V – qui établit le « principe » selon lequel, par un progrès que Rousseau définit « naturel », les langues doivent perdre de la

[115] Cela amène Rousseau à situer l'origine des langues dans le Midi : « Le genre humain né dans le pays chaud s'étend de là dans les pays froids » (EOL, VIII, p. 394).

force en gagnant de la clarté[116] – décrit l'ensemble des changements qu'a dû éprouver la « première langue », en donnant une image de laquelle le chapitre IV avait regroupé et précisé les caractères déjà précédemment attribués aux langues primitives en général en raison de leur origine passionnée (chapitres I-III). Ainsi, après avoir rapporté la description des « caractères originaux » qui, selon les termes du chapitre IV de l'*Essai*, rendraient la « première langue » (« si elle existoit encore ») chantante et persuasive, je précise d'où vient, dans la pensée de Rousseau, la nécessité de conférer ces caractères à la parole primitive.

Dans les chapitres précédents, j'ai montré que ces caractères étaient déduits, dans les premiers chapitres de l'*Essai*, de l'analyse de la fonction identificatrice que la parole avait dû jouer dans la formation des premières relations : parce que filles des mouvements qu'elles permettaient de reconnaître dans l'âme d'autrui, les premières langues[117] étaient principalement composées d'inflexions et d'accents, donc chantantes et passionnées. Ce que je montre maintenant, c'est que pour Rousseau, cette même nécessité d'approfondir la question du lien originaire entre parole et affections sociales découle de préoccupations concernant sa réflexion esthético-musicale[118].

En effet, la question de l'origine des langues devient pour Rousseau l'objet d'une enquête indépendante de celle déjà entreprise dans la première partie du *Discours sur l'inégalité*, dans la mesure où sa discussion lui permet de s'opposer aux thèses de Jean-Philippe Rameau sur la primauté ontologique de l'harmonie sur la mélodie et d'affirmer que la musique, qui à l'origine n'était

---

[116] La cause matérielle qui détermine ce progrès réside dans l'extension des articulations, proportionnelle à l'extinction des accents, que les consonnes en même temps éteignent et suppléent. La cause efficiente réside en revanche dans l'émergence d'une instance antithétique par rapport à celle qui est à l'origine de la parole accentuée. C'est en effet au rétrécissement du sentiment, dû à la croissance de « nouveaux besoins » à l'intérieur des relations primitives, que correspond la perte de vivacité et d'accent des langues, réalisée par la multiplication des consonnes (cf. *infra*).

[117] À savoir, comme le lecteur de *l'Essai* ne peut l'entendre qu'après coup, les premières langues du Midi.

[118] Cette affirmation s'inscrit dans la ligne des travaux de M.-E. Duchez (*Principes de la mélode et origine des langues. Un brouillon inédit de Jean-Jacques Rousseau sur l'origine de la mélodie*, in *Revue de musicologie*, LX/1-2, 1974), Robert Wokler (*Rameau, Rousseau, and the* Essai sur l'origine des langues, in *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, CXVII, 1974) et Catherine Kintzler (cf. l'*Introduction* à son édition de l'*Essai* , Paris, GF-Flammarion).

qu'un chant[119], n'est pas née grâce à l'attention que les hommes ont accordé, de façon plus ou moins consciente, aux concordances harmoniques des sonorités, mais plutôt grâce à l'imitation des accents de la voix passionnée dont étaient animés leurs premiers discours[120].

Pour montrer cela, je souligne que le rapport entre langage et mélodie – déjà abordé de façon fragmentaire dans les articles de musique rédigés pour l'*Encyclopédie* en 1749 et peut-être même avant, dans la *Dissertation sur la musique moderne* de 1743 – reçoit une élaboration systématique et devient le pivot autour duquel s'articule la théorie musicale de Rousseau dès 1753, date à laquelle, avec la rédaction de la *Lettre sur la musique françoise*, il fait irruption dans le débat connu comme la « querelle de Bouffons », qui voit s'opposer partisans de la musique française et tenants de la musique italienne. Pour soutenir la supériorité de cette dernière, Rousseau fait appel dans ce texte à une stratégie argumentative tout à fait singulière : après avoir avancé l'hypothèse selon laquelle « le caractère particulier d'une Musique Nationale » serait principalement déterminé par la prosodie de la langue parlée, il soutient, à travers une comparaison analytique entre la prosodie de la langue italienne (sonore, mélodieuse et accentuée) et celle de la langue française (consonantique, sourde et monotone), que la première est plus propre à la musique que la seconde[121].

Toutefois (comme je le montre en faisant appel à certaines observations de Michel Murat en particulier)[122], dans la *Lettre* de 1753, l'hypothèse du caractère plus ou moins musical des langues n'est corroborée que par la seule observation empirique des propriétés phonético-prosodiques qui rendraient la

---

[119] Cf. par exemple LMF, p. 294: « Comme la Musique vocale a précédé de beaucoup l'instrumentale […] ».

[120] Selon Rousseau, la musique est tout d'abord un phénomène qui concerne le monde *moral*. À son avis, les hommes n'ont tourné leur attention vers l'aspect matériel et physique des sonorités que lorsque la langue, à la suite d'une modification des rapports sociaux qui en ont déterminé le perfectionnement, n'était plus à même de fournir un modèle satisfaisant pour leurs imitations musicales. Voilà pourquoi affirmer que la langue, en raison de son progrès, a perdu son accent et sa musicalité originaire, équivaut à expliquer comment la science de l'harmonie a dû historiquement surgir et croître au sein de la dégénérescence de la mélodie.

[121] « Je crois avoir fait voir qu'il n'y a ni mesure ni mélodie dans la Musique Françoise, parce que la langue n'en est pas susceptible ; […] D'où je conclus que les François n'ont point de Musique et n'en peuvent avoir ; ou que si jamais ils en ont une, ce sera tant pis pour eux » (*ibid.*, p. 328).

[122] M. Murat, *Jean-Jacques Rousseau: Imitation musicale et origine des langues*, in *Travaux de Linguistique et de Littérature*, 18, 2 (1980), pp. 145-168.

langue italienne plus propre au chant que la langue française. En effet, à cette époque-là Rousseau n'a pas encore élaboré une véritable théorie de l'accent, comme en témoigne le fait qu'au sein de la comparaison entre les deux langues, l'analyse de l'accent, situé sur le même plan que les autres traits prosodiques, est renvoyée à un examen ultérieur : « Il me resteroit à parler de l'accent, mais ce point important demande une si profonde discussion, qu'il vaut mieux le réserver à une meilleure main »[123]. Ainsi, à ce moment Rousseau ne dispose pas encore d'un fondement théorique stable, qui lui permette de remettre en cause le principe ramiste de la subalternité de la mélodie par rapport à l'harmonie[124].

Ce fondement théorique ne sera développé que dans l'*Origine de la mélodie* de 1755, où Rousseau, en appliquant (comme Marie-Elisabeth Duchez l'a souligné)[125] à la question de la musique, la démarche généalogique entre temps mise en place dans le *Discours sur l'inégalité* (dont l'*Origine de la mélodie*, ou un brouillon de celui-ci, était un « fragment retranché »), formule l'hypothèse de l'identité originaire entre voix parlée et voix chantée, entre parole et mélodie. Cette hypothèse est en effet soutenue grâce à la "transposition à l'origine" et à la "mise en mouvement" de la théorie de l'imitation musicale (dont les sources font l'objet de la première partie de mon chapitre V), c'est-à-dire grâce à l'idée que la « véritable musique » a eu son « premier germe » dans l'imitation des accents de la voix parlante et passionnée[126].

Or un élément fondamental pour l'affirmation de la naissance simultanée de langage et musique se trouve dans la critique (qui, dans l'*Origine de la mélodie*, est tacite, mais dans les articles « Chant » et « Voix » du *Dictionnaire de musique*, vraisemblablement contemporains à la rédaction de

---

[123] *Ivi*, p. 299.

[124] Principe qui est en effet affirmé au début même de la *Lettre* : «Quoique le chant tire son principal caractère de la mesure, comme il naît immédiatement de l'harmonie…» (LMF, p. 292). Il faut cependant observer qu'une fois posé, le primat de l'harmonie est immédiatement marginalisé : « L'harmonie ayant son principe dans la nature, est la même pour toutes les Nations, ou si elle a quelques différences, elles sont introduites par celle de la mélodie; ainsi, c'est de la mélodie seulement qu'il faut tirer le caractère particulier d'une Musique Nationale; d'autant plus que ce caractère étant principalement donné par la langue, le chant proprement dit doit ressentir sa plus grande influence » (*ibid.*).

[125] M.-E. Duchez, *Principes de la mélodie et origine des langues. Un brouillon inédit de Jean-Jacques Rousseau sur l'origine de la mélodie*, in *Revue de musicologie*, LX/1-2 (1974), p. 33-86.

[126] Cf. *OM*, p. 334.

l'*Origine de la mélodie*, est explicite) de la thèse formulée dans l'article « Déclamation des anciens » de l'*Encyclopédie* par Charles Duclos, qui, sur la base des « observation anatomiques » de Denis Dodart (*Mémoire sur les causes de la voix de l'homme et de ses différents tons*) avait soutenu que la différence entre voix de parole et voix de chant était de nature physique, à savoir liée à des diversités physiologiques dans les conditions de leur émission. Rousseau met en question que la diversité observée par Dodart puisse constituer une démarcation substantielle entre les deux types de voix, et affirme que le seul véritable caractère distinctif entre les sons du chant et ceux de la parole réside dans le fait que les premiers sont plus « appréciables » que le seconds : « [i]l semble ne manquer aux Sons qui forment la parole, que la permanence, pour former un véritable *Chant* »)[127]. Cela, justement, lui permet de supposer et de soutenir que dans une langue suffisamment accentuée, c'est-à-dire dans une langue où les sons sont assez soutenus et permanents pour en être appréciables, la continuité entre la voix de chant et la voix de parole serait telle que leur différence tendrait à s'annuler, de sorte que l'on observerait en elle une correspondance très-exacte entre les parties constitutives de la mélodie – le rythme (ou mesure) et l'intonation (ou modulation)[128] – et les différentes manières dont la voix peut être modifiée dans le discours, à savoir dans la durée et dans le ton[129]. Or dans l'*Origine de la mélodie*, cette langue fort accentuée, et par cela même fort musicale, est historiquement identifiée, selon une opinion largement répandue au XVIIIème siècle, dans la langue des Grecs anciens. Mais dans l'*Essai*, (qui, comme je l'ai indiqué dans la « Note » sur sa datation, constitue un développement de l'*Origine de la mélodie*), elle trouvera un représentant encore plus éminent dans la notion de « première langue », qui, en raison de

[127] *Ivi*, article « Chant », p. 695. Cf. *ivi*, article « Voix », p. 1149.

[128] La *Mélodie* est définie comme « [s]uccession de Sons tellement ordonnés selon les lois du Rhythme et de la Modulation, qu'elle forme un sens agréable à l'oreille; la Mélodie vocale s'appelle Chant; et l'Instrumentale, Symphonie » (DM, article « Mélodie », p. 884).

[129] Cf. la définition de l'« Accent » (DM, p. 613) déjà mentionnée précédemment : « On appelle ainsi, selon l'acception la plus générale, toute modification de la voix parlante, dans la durée, ou dans le ton des syllabes et des mots dont le discours est composé; ce qui montre un rapport très-exact entre les deux usages des *Accens* et les deux parties de la Mélodie, à savoir le Rhythme et l'Intonation. *Accentus*, dit le Grammairien Sergius dans Donat, *quasi ad cantus* ».

son caractère pleinement accentué, se distingue de « toutes les autres » langues historiques[130].

En résumé, ce que je montre dans les premières trois sections du chapitre IV, c'est que l'*Origine de la mélodie* de 1755 fournit un apport décisif à l'hypothèse de l'existence de langues plus ou moins musicales, hypothèse conçue dans la *Lettre sur la musique française* de 1753 en vue de démontrer la supériorité de la musique italienne sur la musique française (et, de façon encore inexprimée, la primauté de la mélodie sur l'harmonie ; cf. *supra*, note 124). Car si, dans la *Lettre*, le caractère plus ou moins musical des langues ne pouvait être estimé que par l'examen et la comparaison empirique de leurs traits phonético-prosodiques, à partir de l'*Origine de la mélodie* ce caractère est évalué à la lumière du degré de séparation entre la voix chantante et la voix parlante, dont l'unité est située dans l'origine communément passionnée et accentuée de la parole et de la musique qui l'imite. L'« origine des langues » – qui, dans l'*Essai*, trouvera une incarnation paradigmatique dans la « première langue », en tant que prototype de langue parfaitement musicale – se présente dorénavant comme une sorte de point de fuite, en observant lequel, le caractère musical de « toutes les autres langues » peut être apprécié et mesuré en raison de la distance qui les sépare, justement, de leur origine.

Ainsi, plus une langue, en conséquence de son perfectionnement grammatical, se sera éloignée de son identité originaire et accentuée avec le chant, plus elle aura perdu son caractère originairement mélodique, moins les hommes pourront trouver en elle une source adéquate pour leurs compositions musicales et seront dans la nécessité de se tourner vers le côté physique du

[130] Cf. EOL, IV, p. 382. Pourquoi la première langue se distinguerait-elle de toutes les autres ? Dans l'EOL, Rousseau dit que si cette langue parfaitement musicale « existoit encore », « l'on chanteroit au lieu de parler » (*ibid.*) ; dans le DM (p. 615) il dit également que « nulle langue ne l'est parfaitement [musicale] : autrement ceux qui s'en servent chanteroient au lieu de parler ». À mon avis, l'inactualité et la différence absolue de la première langue montre que, plutôt que comme une ancêtre historique commune à toutes les autres langues, elle doit être conçue comme le substrat que celles-ci ont irrémédiablement altéré en se constituant telles qu'on les connaît aujourd'hui (et, en fait, depuis toujours), c'est-à-dire composées non pas seulement d'inflexions et d'accents, mais également de mots et de syllabes. Par définition, donc, la connaissance qu'on peut avoir « des caractères distinctifs de la première langue » (à l'instar de celle des caractères distinctifs de l'« état de nature », cf. DOI, p. 123) est conjecturale : elle ne peut résulter que de l'identification de l'ensemble des « changemens qu'elle dut éprouver ». En même temps, l'identification de ces changements permet de *bien juger de l'état présent de nos langues*, cf. *infra*.

son[131]. Or, si l'hypothèse, selon laquelle, dans le perfectionnement grammatical de la langue, réside le principe de sa séparation de la mélodie, est déjà esquissée dans l'*Origine de la mélodie*, cette hypothèse sera largement argumentée dans *l'Essai sur l'origine des langues*. J'affirme en ce sens que la "tâche" (ou l'héritage) que l'*Origine de la mélodie* confie à l'*Essai* ne consiste pas seulement à préciser les causes déterminant la naissance passionnée et accentuée des langues, mais également les causes qui ont dû amener au dépassement progressif de leur identité originaire avec le chant. J'ai déjà parlé des premières causes aux chapitres I-III de la recherche : dans la suite du présent chapitre (§§ 4-6) je montre donc que les deuxièmes causes se réduisent, pour l'essentiel, au perfectionnement grammatical des langues, dû à une modification substantielle des relations primitives entre les hommes.

Je fournis ci-dessous un extrait du chapitre IV, c'est-à-dire la traduction française des sections IVème (LES PROGRES DES LANGUES ET LEURS CAUSES), Vème (« RAPPORT DES LANGUES AUX GOUVERNEMENS »), et des premières lignes de la section VIème (L'ECRITURE ET LA FORMATION DES « ACCEPTIONS COMMUNES » DES MOTS).

LES PROGRES DES LANGUES ET LEURS CAUSES

Le changement de caractère que le langage subit en raison du progrès qui le rend « plus juste et moins passionné » correspond à une modification des relations primitives entre les hommes : car il se produit, comme on le lisait dans le passage du chapitre V de l'*Essai* rapporté au début du présent chapitre, « [à] mesure que les besoins croissent, que les affaires s'embrouillent, que les lumières s'étendent »[132]. D'ailleurs, comme il serait aisé de le préciser par la comparaison détaillée des deux textes, ces mêmes modifications peuvent à juste titre être considérées comme inhérentes au processus qui, contenant en soi le germe de la servitude et du conflit, fait l'objet de la deuxième partie du second *Discours*, où *l'inégalité parmi les*

[131] Voilà pourquoi le processus de grammaticalisation du langage correspond à celui de l'harmonisation de la musique : cf. *supra*, note 120.

[132] EOL, V, p. 384.

hommes est en effet censée se produire à la suite et par effet de la détérioration de l'équilibre entre les premiers liens affectifs et les premières formes de discorde qui caractérise l'époque du commencement des sociétés (habituellement dénommée *âge des cabanes*). Or, quoique, dans l'*Essai*, cette altération des rapports entre les hommes ne soit examinée que dans la mesure strictement nécessaire pour rendre compte des changements que les langues doivent subir en raison de leur durée, il n'en demeure pas moins qu'avec le même type d'analyse à l'œuvre dans le second *Discours*, elle est ici également expliquée par l'entrelacement de deux ordres différents de causes générales – l'un de caractère subjectif et psychologique, l'autre objectif et économique. Il s'agit, notamment, de la transformation de l'*amour de soi-même* (ou soin de sa propre conservation) en *amour propre*, concomitant au changement des conditions matérielles de subsistance[133].

Il est en effet permis de penser – quoique Rousseau ne le dise jamais explicitement dans l'*Essai* – que la naissance de l'amour propre, en tant qu'impliquée dans le développement des relations primitives (cf. la note XV du DOI, pp. 219 et suiv.), est l'une des causes profondes qui renouvellent au sein de celles-ci les mêmes effets de séparation et d'isolement qui, dans le plus ancien « état de dispersion des hommes », étaient attribués au soin de sa propre conservation en tant que motivation unique de leur conduite. On sait[134], effectivement, que Rousseau considère l'amour propre comme un sentiment intrinsèquement frustrant et, en ce sens, *séparant* : car il consiste dans la préférence que, en se comparant à ses semblables, les hommes non seulement se donnent à eux-mêmes, mais en plus exigent des autres – cette dernière prétention étant impossible à satisfaire et donnant lieu, de ce fait, à toutes ces passions rancunières et irascibles qui écartent les individus les uns des autres. Il est d'ailleurs vrai que pour Rousseau, le passage de « l'amour de sa conservation » à « l'amour de sa réputation »[135] n'est pas spontané, et suppose au contraire la médiation de ce troisième élément qui consiste, précisément, dans la naissance des passions sociales – avant tout de la passion

[133] Sur le lien entre ces deux instances, cf. surtout C. Spector, *Rousseau. Les paradoxes de l'autonomie démocratique* (Paris, Michalon Editeur, 2015) cap. I, § IV.

[134] Cf. E, IV pp. 493 et 523.

[135] C'est ainsi que Céline Spector (*Rousseau. Les paradoxes… op. cit.*, pp. 39 et suiv.) appelle, à un endroit, *l'amour de soi-même* et *l'amour propre*.

amoureuse[136]. Or, justement, cette dialectique suivant laquelle, comme l'écrit Céline Spector, « l'altération de l'instinct » ne se produit qu'à travers « le passage à l'altérité »[137], est non seulement retracée dans les pages du second *Discours* et du livre IV de l'*Émile* (indiquées dans les notes de bas de page ci-dessus), mais elle paraît également sous-jacente au texte de l'*Essai*, comme on peut le constater par le rapprochement de ces deux passages du chapitre IX :

> « La terre nourrit les hommes, mais quand les *prémiers besoins* les ont dispersés, *d'autres besoins* les rassemblent, et c'est alors seulement qu'ils parlent et qu'ils font parler d'eux »[138]. « Les prémiéres langues, filles du plaisir et non du besoin, portérent longtems l'enseigne de leur pére; leur accent séducteur ne s'effaça qu'avec les sentimens qui les avoient fait naître, lorsque de *nouveaux besoins* introduits parmi les hommes forcérent chacun de ne songer qu'à lui-même et de retirer son cœur au dedans de lui »[139].

Rousseau ne nous dit pas ouvertement quels sont les « nouveaux besoins » évoqués par ce texte, qui déterminent une suppression progressive des sentiments et, avec ceux-ci, de l'accent séducteur dont se caractérisaient les premières langues. À mon avis, il est possible qu'il fasse ici allusion, du moins sous un premier angle, aux *besoins introduits par l'opinion*, lesquels, justement en induisant chacun à *ne songer qu'à lui-même*, recréeraient, à l'intérieur des sociétés commencées, les mêmes effets de dispersion qui, dans les « prémiers tems », étaient dus aux « prémiers besoins », c'est-à-dire aux besoins liés à la subsistance du corps. Cette correspondance paraît du reste d'autant plus plausible si l'on tient compte du fait que selon Rousseau, avec l'intensification des liens sociaux, « la réputation, les honneurs », et en général « tout ce qui n'a d'existence que dans l'estime des hommes » devient une condition indispensable à la possibilité de satisfaire les mêmes nécessités physiques, car il « mène par cette estime aux biens réels qu'on n'obtiendrait point sans elle »[140].

---

[136] Cf. E, IV pp. 493 et suiv ; DOI, pp. 157-158 ; et C. Spector, *Les paradoxes… op. cit.*, pp. 39 e suiv.

[137] *Ibid.*

[138] EOL, IX, p. 401, c'est moi qui souligne.

[139] *Ibid*. p. 407, c'est moi qui souligne.

[140] *L'influence des climats sur la civilisation*, OC III, pp. 471-570, p. 530.

Sous un deuxième angle, néanmoins, l'introduction de « nouveaux besoins » parmi les hommes semble sans conteste relever, dans les pages de l'*Essai*, du changement des conditions matérielles de vie (ou « manières de vivre »)[141] : car le progrès des langues, l'effacement d'accent qu'elles subissent, y sont mis en correspondance avec l'évolution de la société, laquelle se déroule en trois étapes ou « états de l'homme » – sauvage, barbare et civilisé – dont chacun se définit essentiellement par une modalité de subsistance spécifique : « [l]e sauvage est chasseur, le barbare est berger, l'homme civil est laboureur »[142]. Or cette évolution comporte et présuppose à chaque étape un progrès exponentiel des arts et une modification substantielle des rapports entre les hommes – une modification qu'à bien des égards Rousseau tend à considérer comme une complexification et même comme une détérioration (cf. EOL, IX, surtout p. 400). On peut, du reste, remarquer que tout comme dans le second *Discours*, dans l'*Essai* également, l'altération des liens intersubjectifs déterminée par la révolution agricole est censée être bien plus radicale que celles apportées par l'art du pâturage et par la chasse, principalement en raison du fait que, contrairement à celles-ci, la culture de la terre implique et suppose l'institution de la propriété privée[143], véritable acte – comme le dit le *Discours* – fondateur de la société civile, au sein de laquelle le désir de distinction et la volonté de prévarication de l'homme sur ses semblables viennent s'exprimer en un système économique et juridique formalisé[144]. Quoi qu'il en soit, ce qu'il est important de remarquer pour notre problématique c'est que le changement de caractère des langues – qui, moyennant la multiplication des consonnes et l'extension des articulations, deviennent moins passionnées mais plus justes – correspond dans l'*Essai* à une évolution générale des arts et de l'industrie de l'homme[145] – évolution qui, selon Rousseau, serait à la fois l'effet et la cause de l'introduction de

[141] EOL, IX, p. 399.

[142] *Ivi*, p. 400. La division des âges de l'homme selon les différents moyens de subsistance s'inspire du livre XVIII de l'*Esprit des lois* de Montesquieu ; cf. sur ce point C. Spector, *Rousseau. Les paradoxes de l'autonomie démocratique*, *op. cit.*, p. 38 et suivantes.

[143] « Les premiers hommes furent chasseurs ou bergers et non pas laboureurs ; les prémiers biens furent des troupeaux et non pas des champs. Avant que la propriété de la terre fut partagée nul ne pensoit à la cultiver. […] Quand le Cyclope a roulé la pierre à l'entrée de sa caverne ses troupeaux et lui sont en sureté. Mais qui garderoit les moissons de celui pour qui les loix ne veillent pas? » (EOL, IX, p. 396).

[144] Cf. DOI, pp. 164 et suivantes.

[145] « À l'égard de l'agriculture, plus lente à naitre elle tient à tous les arts » (EOL, IX., p. 400).

nouveaux besoins, liés, comme on l'a suggéré, au développement de l'amour propre. Il devient ainsi possible de comprendre la raison pour laquelle, au chapitre IV du texte, le caractère *secondaire* des articulations consonantiques par rapport au « simples sons » dont les mots de la « première langue » se composaient, leur était accordé principalement en raison d'une plus grande *artificialité*[146].

> « Les simples sons sortent naturellement du gosier, la bouche est naturellement plus ou moins ouverte; mais les modifications de la langue et du palais qui font articuler, exigent de l'attention, de l'exercice, on ne les fait point sans vouloir les faire […]. Comme les voix naturelles sont inarticulées, les mots [de la première langue] auroient peu d'articulations »[147].

Par cette argumentation – qui, par ailleurs, ne se trouve pas dans l'*Origine de la mélodie*, où la primauté des *sons* par rapport aux *voix* est proclamée uniquement en raison de la fonction séductrice et persuasive de l'élocution dans les premières formes d'association – Rousseau paraît d'autre part expliciter certaines tendances inhérentes aux analyses classiques de la parole considérée dans sa partie matérielle ou « mécanique », à commencer de celles fournies par la *Grammaire générale et raisonnée* des Philosophes de Port-Royal et par la *Rhétorique ou l'art de parler* de Bernard Lamy – deux ouvrages auxquels toutes les « Grammaires » et les « Rhétoriques » du XVIIIème siècle feront plus ou moins directement référence.

En effet, au début la première partie de la *Grammaire* (chapitre premier : « Des lettres comme sons, et premièrement des voyelles »), Arnauld et Lancelot distinguent parmi « les divers sons dont on se sert pour parler, et qu'on appelle *lettres* », ceux qui, ne se différenciant entre eux que par la façon dont la voix est modifiée par la plus ou moins grande ouverture de la bouche, sont, de ce fait, appelés *voyelles*, de ceux qui, « dépendant de l'application particulière de quelqu'une de ses parties, comme des dents, des lèvres, de la langue, du palais » et ne pouvant être entendus que si conjoints aux premiers, sont en revanche appelés *consonnes*. C'est donc ainsi que les auteurs semblent implicitement accorder aux modifications consonantiques un caractère *complémentaire* par rapport aux sonorités vocaliques – du moins d'un point

[146] Cf. J. Starobinski, la *Présentation* dans son édition de l'*Essai*, *op. cit.* p. 26.
[147] EOL, IV, p. 482.

de vue logique. Ce caractère est d'ailleurs mis en évidence, de façon bien plus explicite, par Bernard Lamy, dans le deuxième chapitre de la troisième partie de l'*Art de parler* (chapitre intitulé : « Des lettres dont les mots sont composés »), où l'on lit en effet que

> «[l]es lettres qui marquent les différents sons qui se font seulement par les différentes ouvertures de la bouche, s'appellent *voyelles*, parce que leur son n'est presque que la seule voix qui n'a pas encore reçu de grands changements. La voix est la matière du son de toutes les lettres. Si l'on ne faisait que faire battre les lèvres l'une contre l'autre, ou remuer la langue, on ne ferait point entendre le son d'aucune lettre ; de même qu'une flûte ne dit rien quand on n'y pousse point d'air, et qu'on ne fait que remuer les doigts. Il faut que la voix précède ou accompagne le mouvement des organes qui font les lettres qu'on appelle *consonnes*, qui sont ainsi nommées, parce qu'elles ne sont point entendues, qu'on n'entend en même temps le son d'une voyelle ; c'est-à-dire qu'on n' entend une voix qui leur tient lieu de matière, à qui elle donne une forme particulière»[148].

Ainsi, alors que les diverses ouvertures de la bouche, qui différencient les voyelles entre elles, laissent, d'après Lamy, quasiment inaltérée la matière sonore dont la voix est constituée, les mouvement de la langue, des lèvres et du palais possèderaient, comme l'indique le nom même des lettres qui les marquent, une valeur en quelque sorte additionnelle par rapport aux sons qui nécessairement les précèdent ou les accompagnent et qu'eux, en les articulant selon une forme particulière, modifient (ou, comme Rousseau n'hésitera pas à le suggérer, *altèrent*).

Il est donc possible de supposer qu'à ces remarques sur le caractère supplémentaire des articulations consonantiques, indiqué de façon plus ou moins directe par ses prédécesseurs, Rousseau ait associé, dans sa reconstruction des progrès résultant de la durée des langues, l'idée que leur formation exige, par rapport à celle des sons modifiés plus *naturellement* par la diverse ouverture de la bouche, une plus grande « attention », de l'« exercice » et, en dernière analyse, la volonté même de les faire (« …on ne les fait pas sans vouloir les faire »), c'est-à-dire, s'il est permis d'interpréter ainsi cette phrase du chapitre IV de l'*Essai*, l'intention de réaliser un comportement en vue d'un but déterminé et extrinsèque à l'exercice de

[148] B. Lamy, *La rhétorique ou l'art de parler*, *op. cit.*, p. 258.

l'activité expressive elle-même – notamment afin de *s'entendre* en fonction d'une demande d'*exactitude imitative* motivée par une nouvelle émergence du *besoin*. Ce qui – conformément au principe anthropologique établi dans le second chapitre de l'*Essai*, suivant lequel la formation des relations primitives n'a pas résulté du raisonnement instrumental, mais de l'identification passionnelle en tant que résultat immanent de l'expression accentuée des premiers êtres parlants – conduit justement Rousseau à conférer aux articulations consonantiques une postériorité non seulement logique, mais aussi bien chronologique par rapport aux « simples sons » qui, avec plus de naturalité, ont dû transférer dans le cœur d'autrui les mouvement de l'âme qui les arrachaient.

Ainsi, Rousseau associe l'exercice raisonné et méthodique impliqué dans la multiplication des consonnes au fait qu'à la langue soit demandé, en raison d'une croissance des besoins, des affaire et des lumières, un plus haut degré de justesse articulatoire *et, par cela même, imitative*. En effet, comme on le verra mieux par la suite[149], cet exercice garantit l'extension de ce nouveau genre de « combinaisons grammaticales » qui, en aplanissant la variété des accents et la finesse des inflexions à un nombre très limité et distinct d'unités élémentaires[150], détermine l'enrichissement lexical par le biais duquel la langue se rend susceptible de véhiculer non pas seulement ou principalement les attitudes émotives inhérentes à l'expression des êtres parlants, mais également une quantité accrue d'idées – idées des objets et de leurs rapports[151].

---

[149] Cf. la section 6 du présent chapitre.

[150] Cf. plus haut la description de la première langue : « Les articulation sont en petit nombre, les sons sont en nombre infini, les accens qui les marquent peuvent se multiplier de même; toutes les notes de la musiques sont d'autant d'accens; […] quelques consones interposées effaçant l'hiatus des voyelles suffiroient pour les rendre coulantes et faciles à prononcer. En revanche les sons seroient très variés, et la diversité des accens multiplieroient les mêmes voix […] » (EOL, IV, pp. 382-383).

[151] Encore une fois, l'idée de ce lien entre le perfectionnement phonétique, syntactique et lexical des langues et le progrès plus général des arts semble avoir été tiré de Bernard Lamy, selon lequel ce sont surtout les développements de l'industrie et du commerce qui ont exigé que le style devienne clair et que toute équivoque soit levée à travers un accroissement de « fécondité des termes » et de «régularité dans leur construction » : dans un passage du chapitre de l'*Art de parler* traitant «De la véritable origine des langues», on lit en effet : « [c]'est le grand nombre d'idée, la diversité des affaires, le trafic, les arts, les sciences, qui ont fait trouver le nombre prodigieux de mots dont une langue a besoin, et cette grande régularité dans la construction des paroles, afin

Il faut néanmoins observer que la thèse du rapport entre le changement de caractère des langues et l'accroissement des articulations consonantiques, établie dans le premier alinéa du chapitre V de l'*Essai*, n'est pas directement précisée dans les alinéas immédiatement suivants, lesquels, comme le titre dudit chapitre l'indique, traitent *De l'écriture*. D'autre part, le lien qui unit l'art d'écrire à l'articulation consonantique ne devient pleinement lisible qu'au terme du chapitre V, dans l'alinéa conclusif duquel, comme on s'en souviendra[152], Rousseau précise que la langue écrite, en prétendant fixer la vive voix par des caractères graphiques stables, rétroagit au fil du temps sur les formes de la langue parlée, en produisant un effet d'altération analogue à celui qui est attribué, dans l'alinéa d'ouverture, à l'articulation consonantique, et qui consiste en une perte de la force exprimée par les innombrables inflexions et mouvements accentués de la voix, correspondant à un gain de clarté véhiculée par l'introduction de significations constantes.

> « L'écriture, qui semble devoir fixer la langue est précisément ce qui l'altére; elle n'en change pas les mots mais le génie; elle substitue l'exactitude à l'expression. L'on rend ses sentimens quand on parle et ses idées quand on écrit […] et il n'est pas possible qu'une langue qu'on écrit garde longtems la vivacité de celle qui n'est que parlée »[153].

Il s'agit alors désormais d'observer de plus près comment, selon Rousseau, l'art d'écrire est impliqué dans le changement de caractères des langues ; au fur et à mesure, l'on comprendra aussi plus précisément quel est, à son avis, le lien qui unit cet art au processus de l'articulation consonantique.

Précisons en premier lieu que, d'après Rousseau, l'invention de l'écriture n'est pas motivée par les mêmes besoins qui ont déterminé la naissance de la parole, mais par « des besoins d'une autre nature »[154]. Or, à bien y regarder,

---

qu'elles soient capables d'un style clair, sans équivoques » (*La rhétorique ou l'art de parler, op. cit.*, I, XV, p. 169).

[152] Cf. *supra*, chap. II, § 2.

[153] EOL, V, p. 388.

[154] « L'art d'écrire ne tient point à celui de parler. Il tient à des besoins d'une autre nature » (*ibid.*, p. 386). Cette affirmation s'oppose implicitement aux thèses de Condillac dans l'*Essai sur l'origine des connoissances humaines* (cf. II, I, XIII, « L'écriture »), où cet art est conçu en continuité directe avec la parole et donc avec le langage d'action ; sur cette continuité, cf. J. Derrida, *De la grammatologie*, *op. cit.*, p. 398 et suivantes. Sur le rapport entre parole et écriture, cf. en outre C. Duclos : « L'écriture (je parle de celle des sons) n'est pas née, comme le langage, par

ces besoins d'autre nature sont les mêmes qui, à son avis, exigent le changement progressif de caractère des langues par la multiplication des consonnes. Cela ressort du fait qu'au chapitre V de l'*Essai*, est établi un *rapport de proportionnalité inverse entre l'antiquité des langues et le perfectionnement de l'art d'écrire*, perfectionnement qui s'articule en trois étapes successives, dont chacune est définie par une modalité d'écriture particulière – pictographique, idéogrammatique et alphabétique – correspondant à l'un des trois états de la société qu'on a indiqué auparavant – sauvage, barbare et civilisé.

> « Un autre moyen de comparer les langues et de juger de leur ancienneté se tire de l'écriture, et cela en raison inverse de la perfection de cet art. Plus l'écriture est grossiére plus la langue est antique. La prémiére maniére d'écrire n'est pas de peindre les sons mais les objets mêmes, soit directement comme faisoient les Mexicains, soit par des figures allégoriques, comme firent autrefois les Egiptiens. Cet état répond à la langue passionnée, et suppose déja quelque societé et des besoins que les passions ont fait naître. / La seconde maniére est de réprésenter les mots et les propositions par des caractéres conventionnels, ce qui ne peut se faire que quand la langue est tout à fait formée et qu'un peuple entier est uni par des Loix communes; car il y a déjà ici double convention. Telle est l'écriture des Chinois; c'est-là véritablement peindre les sons et parler aux yeux. / La troisiéme est de décomposer la voix parlante en un certain nombre de parties élémentaires soit vocales, soit articulées, avec lesquelles on puisse former tous les mots et toutes les sillabes imaginables. Cette maniére d'écrire, qui est la nôtre, a du être imaginée par des peuples commerçans qui voyageant en plusieurs pays et ayant à parler plusieurs langues, furent forcés d'inventer des caractéres qui pussent être communs à toutes. Ce n'est pas précisément peindre la parole, c'est l'analyser. / Ces trois maniéres d'écrire répondent asses exactement aux trois divers états sous lesquels en peut considerer les hommes rassemblés en nations. La peinture des objets convient aux peuples sauvages; les signes des mots et des propositions aux peuples barbares, et l'alphabet aux peuples policés »[155].

Dans ce texte où Rousseau regroupe et développe l'ensemble des connaissances et des théories de son temps concernant l'art de l'écriture et ses progrès[156], il faut premièrement remarquer que la première des trois modalités

---

une progression lente et insensible: elle a été bien des siècles avant de naître; mais elle est née tout-à-coup, comme la lumière » (*Remarques sur la Grammaire générale et raisonnée*, cit., p. 39).

[155] EOL, V, pp. 384-385.

[156] Les sources sur lesquelles Rousseau s'appuie ont déjà été soulignées, notamment par J. Derrida (*De la grammatologie*, *op. cit.*, pp. 397 et suivantes.), qui fait observer que « malgré des

d'écriture énumérées se démarque des autres par le fait qu'elle ne consiste pas en une représentation des sons de la parole, mais en une peinture des objets eux-mêmes – soit directe, soit allégorique. En ce sens, l'écriture pictographique n'entretient d'après Rousseau aucun rapport avec l'art de parler et, de ce fait, elle ne peut y produire à son avis aucun effet d'altération (je reviendrai sur ce point par la suite)[157]. Du reste, cela résulte du fait que dans le texte ci-dessus, cette première manière d'écrire, bien que répondant à quelques premiers besoins que les passions ont fait surgir parmi les sociétés sauvages, est clairement censée se développer à côté de la langue passionnée de façon, pour ainsi dire, *inoffensive* (sans, précisément, l'altérer).

Il faut en plus souligner que selon Rousseau, la troisième et dernière forme d'écriture se différencie également des deux premières, par une raison essentielle : loin de découler de besoins propres à la « manière de vivre » et à la production interne d'un pays, elle répond à ses yeux à des exigences mercantiles provenant de l'extérieur, à savoir à la volonté d'établir une « communication plus facile » avec des peuples parlant des idiomes différents, afin de nouer des rapports commerciaux avec eux.

> « [I]l est probable que le peuple qui l'a trouvée avoit en vüe une communication plus facile avec d'autres peuples parlant d'autres langues […]. On ne peut pas dire la même chose des deux autres méthodes »[158].

Ainsi, l'invention de l'écriture alphabétique – dont la méthode, comme on le lisait dans le texte rapporté plus haut, consiste à *analyser* la parole par la création de signes qui, en représentant les sons élémentaires et non pas déjà les unités signifiantes, puissent être communs à toutes les langues – serait d'après Rousseau originairement motivée par une exigence d'économie et par une forte tendance à l'unification. Or, à son avis, les instances simplificatrices et réductrices qui président à l'invention de cette méthode sont révélées par un fait remarquable : quoique le nombre de lettres, par lesquelles la parole peut être décomposée en parties élémentaires, soit en principe indéterminé et, en

---

emprunts massifs, l'histoire et la typologie restent très singulières ». Cf. en outre les notes importantes de Paola Bora au chapitre V de *l'Essai* dans l'apparat critique de son édition italienne du texte (*op. cit.*, pp. 36-42).

[157] Cf. *infra*, la section 6 du présent chapitre.

[158] EOL, V, p. 385.

tant que tel, susceptible de varier de langue à langue à mesure de la sensibilité différente que, dans chaque pays, les êtres parlants possèdent et développent pour les modifications dont la voix est capable, *de facto,* les caractères que les nations ont concrètement adoptés n'ont pas été établis à travers une analyse attentive et détaillée des sonorités particulières inhérentes à leurs idiomes[159] :

> « [e]lles ont pris l'alphabet les unes des autres, et réprésenté par les mêmes caractères des voix et des articulations très différentes. Ce qui fait que quelque exacte que soit l'orthographe on lit toujours ridiculement une autre langue que la sienne, à moins qu'on n'y soit extrêmement exercé »[160].

On comprend donc mieux ce qu'on avait déjà observé dans la section précédente, à savoir que pour Rousseau, ce n'est qu'à la suite de la rencontre entre les langues – et, notamment, de la fixation de normes graphiques communes, visant à en réduire la diversité aux dépens de tout ce qui concerne la variété et la singularité de leur force expressive (intonation, cadence, mélodie… bref, *l'accent* [oral]) – que l'arbitre a pu commencer à s'introduire dans la manière de les prononcer, entraînant ainsi la nécessité d'instituer de

---

[159] «Du reste il n'y a pas une quantité de lettres ou élemens de la parole absolument déterminée; les uns en ont plus, les autres moins selon les langues et selon les diverses modifications qu'on donne aux voix et aux consonnes. Ceux qui ne comptent que cinq voyelles se trompent fort: les Grecs en écrivoient sept, les prémiers Romains six*[**Vocales quas Graece septem, Romulus sex, usus posterier quinque commemorat, y velut graeca rejecta*. Mart. Capel. L. III], MM. de Port-Royal en comptent dix, M. Duclos dix-sept, et je ne doute pas qu'on n'en trouvât beaucoup davantage si l'habitude avoir rendu l'oreille plus sensible et la bouche plus exercée aux diverses modifications dont elles sont susceptibles. A proportion de la délicatesse de l'organe on trouvera plus ou moins de ces modifications, entre l'*a* aigu et l'*o* grave, entre l'*i* et l'*e* ouvert etc. C'est ce que chacun peut éprouver en passant d'une voyelle a l'autre par une voix continue et nuancée; car on peut fixer plus ou moins de ces nuances et les marquer par des caractéres particuliers, selon qu'à force d'habitude on s'y est rendu plus ou moins sensible, et cette habitude dépend des sortes de voix usitées dans le langage, auxquelles l'organe se forme insensiblement. La même chose peut se dire à peu près des lettres articulées ou consonnes. Mais la plupart des nations n'ont pas fait ainsi» (EOL, V, pp. 387-388).

[160] *Ibid.* Une idée, celle-ci, probablement inspirée par une considération (pourtant reposant sur des suppositions différentes) de Duclos, la suivante : « [l]'orthographe n'a […] été parfaite qu'à la naissance de l'écriture; elle commença à s'altérer lorsque, pour des sons nouveaux ou nouvellement aperçus, on fit des combinaisons des caractères connus, au lieu d'en instituer de nouveaux; mais il n'y eut plus rien de fixe, lorsqu'on fît des emplois différens, ou des combinaisons inutiles, et par conséquent vicieuses, pour des sons qui avoient leurs caractères propres. Telle est la source de la corruption de l'orthographe. Voilà ce qui rend aujourd'hui l'art de la lecture si difficile […] » (*Remarques sur la grammaire… op. cit.*, pp. 40-41.).

nouveaux signes écrits, visant directement à discipliner la prononciation (*i.e. les accents* [écrits])[161]. Mais, comme on l'avait également remarqué[162], ce même remède, loin d'apporter une solution effective, n'a fait selon Rousseau qu'aggraver le problème (et cela, à son avis, est particulièrement vrai en raison des critères spécifiques sur la base desquels ce remède a été jusqu'à présent appliqué – je reviendrai sur cette affirmation dans un moment) :

> « Les moyens qu'on prend pour suppléer à celui-là [*i.e.* à l'indétermination et donc à la perte de l'accent oral moyennant la fixation des accents grammaticaux] étendent, allongent la langue écrite, *et passant des livres dans le discours énervent la parole même* »[163].

En général, selon Rousseau la rétroaction de la langue écrite sur la langue parlée montre que l'alphabétisation – dont le principe, comme on l'a vu, réside à son avis dans la mise en place de symboles graphiques communs, dont chacun est destiné à subsumer une variété de modifications sonores *très différentes entre elles* – est le moyen à travers lequel se produit l'homologation de la langue dans les processus d'acculturation :

> « Les dialectes distingués par la parole se rapprochent et se confondent par l'écriture, tout se rapporte insensiblement à un modéle commun. Plus une nation lit et s'instruit, plus ses dialectes s'effacent, et enfin ils ne restent plus qu'en forme de jargon chez le peuple, qui lit peu et qui n'écrit point »[164].

Or ce qui sous-tend cette affirmation, c'est la dénonciation du centralisme politique impliqué dans la règlementation de la langue au sein des sociétés lettrées. En effet, Rousseau estime que la volonté simplificatrice et réductrice qui, comme on l'a vu toute à l'heure, préside *ab origine* à l'établissement des signes graphiques de l'écriture (alphabétique), se prolonge dans le dévouement presque exclusif envers le perfectionnement de cet art de la part de ceux qui, grâce à l'autorité de leurs livres, dans les sociétés modernes

---

[161] « On connoit les langues dérivées par la différence de l'orthographe à la prononciation. Plus les langues sont antiques et originales, moins il y a d'arbitraire dans la maniére de les prononcer, par conséquent moins de complication de caractéres pour déterminer cette prononciation » (EOL, VII, p. 393).

[162] Cf. *supra*, chapitre II, § 2.

[163] EOL, V, p. 388, c'est moi qui souligne.

[164] *Ibid.*, VI, p. 389.

d'Europe influent sensiblement sur la forme même de la langue parlée. En l'espèce, ce sont *les grammairiens* qui, de façon plus ou moins programmatique, évincent de leurs analyses les variables inhérentes à l'énonciation orale, en les jugeant certainement inessentielles par rapport à la fonction conceptuelle et prédicative du langage. Preuve en est, par exemple, la superficialité avec laquelle ils fixent la multiplicité de sons vocaliques effectivement employés dans les langues populaires à un nombre très restreint de lettres, alors qu'il serait possible d'en trouver bien d'autres en prêtant et en faisant prêter attention aux diverses modification dont l'oreille et la bouche sont susceptibles : « [c]eux qui ne comptent que cinq voyelles se trompent fort » (cf. *supra*, la note [159]). Une deuxième preuve est fournie par l'état d'imperfection dans lequel les grammairiens ont laissé la *ponctuation*, qui, comme on se souviendra, est considérée par Rousseau comme le seul moyen pour suppléer dans la langue écrite à l'extinction de l'accent verbal qui n'ait pas le défaut d'« énerver la parole même » : « [l]e meilleur de ces moyens et qui n'auroit pas ce defaut seroit la ponctuation, si on l'eut laissée moins imparfaite »[165]. Enfin, une troisième et plus importante preuve réside dans le fait même que les grammairiens, comme on l'avait observé auparavant [section IIIème du présent chapitre], croient, d'après Rousseau à tort, pouvoir « suppléer à l'accent par les accens »[166], quoique, dans les langues modernes d'Europe, ces derniers ne marquent aucune effective « variété de sons » et se bornent simplement à désambiguïser les équivoques relatifs à la fonction logico-grammaticale et sémantique des mots – comme le révèle, selon Rousseau de façon particulièrement évidente, l'emploi de « l'accent prétendu grave qui distingue *où* adverbe de lieu de *ou* particule disjonctive, et *à* pris pour article du même *a* pris pour verbe : Cet accent distingue à l'œil seulement ces monosillabes, rien ne les distingue dans la prononciation »[167].

---

[165] EOL, V, p. 388. Cette affirmation est contenue dans la note conclusive du chapitre V de *l'Essai*, sur laquelle je m'étais attardé précédemment (cf. *supra*, chap. II, § 2).

[166] *Ibid.*, VII, p. 390. [J'ai longuement examiné le sens de cette affirmation à la section 3 du présent chapitre].

[167] *Ibid.*, V, p. 391. Cf. le fragment sur la *Prononciation* : « [p]our les Grammariens l'art de la parole n'est presque que l'art de l'écriture et cela se voit encore de l'usage qu'il[s] font des accens dont plusieurs font quelques distinction ou ôtent quelque équivoque à l'œil mais non pas à l'oreille » (OC II, p. 1252). Et encore : « N'est-il pas bien ridicule qu'on soit obligé de dire à un homme: Ecrivez-moi ce que vous dites, afin que je l'entende ? / Je doute que la même équivoque se trouvât originairement dans la prononciation latine. Car la langue latine étant surtout dans ses

La critique de Rousseau envers les grammairiens a donc une signification bien précise : en propageant, par leurs écrits, une attitude d'indifférence obstinée à l'égard de la *prononciation* – c'est-à-dire à l'égard de tous ces aspects du langage qu'on appellerait aujourd'hui *pragmatiques* et qui, comme le dit Rousseau, « rendent une phrase, d'ailleurs commune, propre seulement au lieu où elle est » –[168], ces savants contribuent activement à la perte de richesse sonore de la langue, donc de sa force expressive :

> « Tout ceci mêne à la confirmation de ce principe, que par un progrès naturel toutes les langues *lettrées* doivent changer de caractère et perdre de la force en gagnant de la clarté, *que plus on s'attache à perfectionner la grammaire et la logique plus on accélére ce progès, et que pour rendre bientôt une langue froide et monotone il ne faut qu'établir des academies chez les peuple qui la parle* »[169].

Or, pour Rousseau, les sonorités, dont la langue est ainsi dépossédée, en plus de constituer une expression profonde de l'identité morale des individus à l'intérieur d'une communauté d'affects, sont également un moyen indispensable par lequel un peuple peut accéder, comme on le verra ci-après, *à la reconnaissance et au maintien de sa propre souveraineté*. Pour justifier cette dernière affirmation, il convient de remarquer que le désintérêt des grammairiens, à la fois théorique et pratique, envers l'exercice vivant de la parole, est ultérieurement incriminé par Rousseau dans le fragment sur la *Prononciation*, où il se trouve replacé dans un contexte politique très précis – à savoir celui caractérisé par l'hégémonie d'une classe dirigeante restreinte et dans lequel la nécessité de s'adresser au corps du peuple pour parler *de ce qui lui importe vraiment* se trouverait complètement absente :

> « Les langues sont faites pour être parlées, l'écriture ne sert que de supplément à la parole […]. Le plus grand usage d'une langue étant donc dans la parole, le plus grand soin des Grammairiens devroit être d'en bien déterminer les modifications, mais au contraire ils ne s'occupent presque uniquement que de l'écriture. *Plus l'art d'écrire se perfectionne plus celui de parler est négligé. On disserte sans cesse sur l'orthographe et à peine a-t-on quelques régles sur la prononciation. Cela fait que la langue en se*

---

commenemens beaucoup plus parlée qu'écrite, il n'étoit pas naturel qu'on y laissât dans le discours des équivoques qui ne se fussent levées que par l'orthographe» (*ibid.*, p. 1249).

[168] EOL, V, p. 388.

[169] *Ibid.*, p. 392, c'est moi qui souligne.

perfectionnant dans les livres s'altère dans le discours. Elle est plus claire quand on écrit que quand on parle, la syntaxe s'épure et l'harmonie se perd, la langue françoise devient de jour en jour plus philosophique et moins éloquente bientôt elle ne serait plus bonne qu'à lire et tout son prix ne sera que dans les bibliothèques. / *La raison de cet abus est comme je l'ai dit ailleurs dans la forme qu'ont pris les gouvernements et qui fait qu'on n'a plus rien à dire au peuple que les choses du monde qui le touchent le moins et qu'il se soucie le moins d'entendre*. Des sermons, des discours académiques. Quand on n'a rien ouï de tout cela le public n'a perdu grand-chose et souvent l'orateur y a beaucoup gagné. Depuis longtems on ne parle plus au publique que par les livres, et si on lui dit encore de vive voix quelque chose qui l'interesse c'est au Theâtre. Aussi les Comediens n'osant altérer l'usage receu dans la prononciation sont-ils forcés de chanter pour se faire entendre quoique dans un lieu fermé »[170].

Dans ce texte, l'accusation que Rousseau adresse aux grammairiens est précisément celle d'accorder leur attention quasi univoquement à l'art d'écrire, en négligeant l'étude des modifications de la langue telle qu'elle est en usage dans la vie civile. Comme on l'a vu jusqu'à présent, si cette propension des grammairiens (propension « abusive », car, en vérité, « [l]es langues sont faites pour être parlées ») détermine une altération effective de la langue (qui, en devenant plus exacte, mais également plus traînante et sourde, *gagne en philosophie et perd en éloquence*) cela est dû à l'influence croissante que leurs ouvrages exercent sur la société civile (« [d]epuis longtems on ne parle plus au publique que par les livres »). Mais cette même contingence obéit, d'après Rousseau, à une raison plus profonde, à savoir à « la forme qu'ont pris les gouvernements et qui fait qu'on n'a plus rien à dire au peuple que les choses du monde qui le touchent le moins et qu'il se soucie le moins d'entendre ». Ainsi, la prolifération de la logique et de la grammaire serait directement liée à un changement de la fonction sociale de la parole. Comme on l'aura remarqué, en disant cela Rousseau renvoie à un autre endroit de son œuvre, sans pourtant le mentionner explicitement : « comme je l'ai dit ailleurs ». Il s'agit, comme il est aisé de le constater, du chapitre XX et conclusif de l'*Essai*, intitulé « Rapport des langues aux gouvernements », sur lequel je m'attarderai ci-après, avant de poursuivre l'examen de la question du rapport entre écriture et articulation abordée auparavant.

[170] Fragment sur la *Prononciation*, OC II, pp. 1249 et suivante.

« RAPPORT DES LANGUES AUX GOUVERNEMENS »

Comme André Charrak l'a mis en évidence dans un article important[171], à la perte graduelle d'énergie de la parole est censée correspondre, dans le dernier chapitre de l'*Essai*, une altération des rapports entre puissance législative[172] et puissance exécutive[173], une *usurpation* progressive de la première de la part de la seconde. En effet, comme on le verra ci-après, le *despotisme*[174], auquel le Gouvernement, selon Rousseau, est naturellement enclin[175], est considéré dans ce chapitre comme un facteur d'accroissement – et, à la fois, comme un effet – de la perte d'*éloquence* des langues, c'est-à-dire de cette force, essentiellement distincte de l'exercice d'une simple violence *physique*, par laquelle, à leur origine, elles étaient à même de *persuader* les hommes en opérant des effets moraux sur leur âme[176].

Dans le chapitre en question, après avoir précisé le principe fondamental qui, comme on a pu le voir au cours de cette recherche, traverse l'ensemble de l'*Essai*, et selon lequel les changements concernant *le caractère des langues se séparant du chant* seraient liés aux vicissitudes inhérentes aux besoins et aux mœurs des sociétés[177], Rousseau affirme :

---

[171] *Langage et pouvoir selon Rousseau, op. cit.*

[172] Puissance qui, suivant les principes établis dans le *Contrat social*, appartient uniquement au corps du peuple Souverain et dont l'exercice consiste dans la délibération publique à travers laquelle la volonté générale se déclare.

[173] Propre au Gouvernement, et dont l'exercice consiste dans l'application des lois par la *force publique* qu'il *reçoit* du peuple Souverain.

[174] Sur la signification technique que confère Rousseau à la notion de « despotisme », cf. CS, III, X, p. 423.

[175] *Ibid.*, III, X (« De l'abus du Gouvernement et de sa pente à dégénérer ») p. 421: « Comme la volonté particulière agit sans cesse contre la volonté générale, ainsi le Gouvernement fait un effort continuel contre la souveraineté. Plus cet effort augmente, plus la constitution s'altère, et comme il n'y a point ici d'autre volonté de corps qui résistant à celle du Prince fasse équilibre avec elle, il doit arriver tôt ou tard que le Prince opprime enfin le Souverain et rompe le traité Social. C'est-là le vice inhérent et inévitable qui dès la naissance du corps politique tend sans relâche à le détruire, de même que la vieillesse et la mort détruisent le corps de l'homme ».

[176] À propos du déclin de l'éloquence qui fait l'objet du chapitre XX de l'*Essai*, Jean Starobinski, dans la *Présentation* à son édition du texte (*op. cit.*, pp. 20-21), écrit : "au terme de son histoire, la parole est devenue incapable de remplir la fonction que Rousseau avait définie, dans le *Discours*, en une formule synthétique: 'persuader des hommes assemblés' ».

[177] Le début du chapitre conclusif de l'*Essai* est le suivant : « [c]es progrès ne sont ni fortuits ni arbitraire, ils tiennent aux vicissitudes des choses. Les langues se forment naturellement sur les divers besoins des hommes ; et changent et s'altérent selon les changemens de ces mêmes besoins »

> « [d]ans les anciens tems ou la persuasion tenoit lieu de force publique l'éloquence etoit nécessaire. A quoi serviroit-elle aujourd'hui que la force publique supplée à la persuasion ? L'on n'a besoin ni d'art ni de figure pour dire, *tel est mon plaisir*. Quels discours restent donc à faire au peuple assemblé ? Des sermons. Et qu'importe à ceux qui les font de persuader le peuple, puisque ce n'est pas lui qui nomme aux bénéfices ? Les langues populaires nous sont devenües aussi parfaitement inutiles que l'éloquence. Les sociétés ont pris leur derniére forme; on n'y change plus rien qu'avec du canon et des écus, et comme on n'a plus rien à dire au peuple sinon, *donnez de l'argent*, on le dit avec des placards au coin des rües ou des soldats dans les maisons; il ne faut assembler persone pour cela : au contraire, il faut tenir les sujets épars ; c'est la prémiére maxime de la politique moderne »[178].

Commençons par la conclusion de ce texte très dense, c'est-à-dire par l'affirmation selon laquelle « la première maxime de la politique moderne » (celle-ci devant être entendue surtout comme la politique de l'absolutisme monarchique français contemporain à Rousseau, comme l'indique par ailleurs la formule conclusive des édits royaux qu'il mentionne : *Tel est mon plaisir*)[179] serait celle de *tenir les sujets épars* (en reproduisant, ainsi, une situation formellement analogue à celle qui, comme on l'a vu précédemment, avait dû caractériser les « prémiers tems » ou « tems de la dispersion des hommes », antécédents à la naissance des langues passionnées et marqués par l'empire absolu du besoin physique)[180]. Or la raison à la base de cette affirmation de Rousseau peut être illustrée en faisant référence aux importants

---

(EOL, XX, p. 428). Cf. le passage de l'*Émile* déjà cité auparavant : (*supra*, cap. I, § 1, p. 50) : « […] chez toutes les nations du monde la langue suit les vicissitudes des mœurs et se conserve ou s'altère comme elles ». On sait d'ailleurs que cette correspondance est ultérieurement affirmée dans les lignes conclusives de l'*Essai*, où Rousseau mentionne le passage des *Remarques* de Duclos qui lui aurait suggéré les réflexions menées au cours du texte : « Je finirai ces réfléxions superficielles, mais qui peuvent en faire naitre de plus profondes, par le passage qui me les a suggérées. *Ce seroit la matiére d'un éxamen asséz philosophique, que d'observer dans le fait et de montrer par des exemples, combien le caractére les mœurs et les intérets d'un peuple influent sur sa langue**[**Remarques sur la gramm. génér. et raison.* par M. Duclos page 11] » (EOL, XX, p. 429).

[178] *Ibid.*, XX, p. 428.

[179] Cf. Jean Bodin, *Les six livres de la République*, 1576, I, chap. 8, Paris, Fayard, 1986, p. 192-193 : « Aussi voyons nous à la fin des edicts et ordonnances ces mots: CAR TEL EST NOTRE PLAISIR, pour faire entendre que les lois du Prince souverain, ores qu'elles fussent fondées en bonne et vives raisons, néantmoins qu'elles ne dépendent que de sa pure et franche volonté » (cité par J. Terrel, *Les théories du pacte social. droit naturel, souveraineté et contrat de Bodin à Rousseau*, Paris, Éditions du Seuil, 2001, p. 47).

[180] EOL, IX, p. 396.

chapitres X-XV du livre III du *Contrat social* (consacrés aux abus du Gouvernement et à sa pente à dégénérer, à la décomposition du corps politique, aux moyens pour le maintien de l'autorité souveraine et à la question de la représentation politique). Entre autres choses, en effet, ces chapitres montrent qu'une tendance naturelle du Gouvernement est d'empêcher la participation des citoyens à la vie publique par tous les moyens possibles – par exemple, en décourageant leur intérêt envers les affaires de l'État, dont la discussion demande, avant tout, qu'ils s'assemblent[181] pour donner lieu au processus de la délibération ayant sa fin dans la déclarations des lois[182]. Le motif principal de cette tendance inhérente au corps des Gouvernants s'explique très rapidement : selon Rousseau, à l'instant même où le peuple est assemblé pour exercer sa Souveraineté, le pouvoir conféré aux membres du Gouvernement est révoqué :

> « [à] l'instant que le Peuple est légitimement assemblé en corps Souverain, toute juridiction du Gouvernement cesse, la puissance exécutive est suspendue, et la personne du dernier Citoyen est aussi sacrée et inviolable que celle du premier Magistrat, parce qu'où se trouve le Représenté, il n'y a plus de Représentant »[183].

Il est donc évident qu'en dispersant le peuple dans une multitude d'individus privés, c'est à dire en opérant contre la possibilité qu'il s'assemble légitimement en corps Souverain, le Gouvernement parvient à augmenter de façon exponentielle sa propre force[184]. Le degré le plus haut de ce processus est précisément le *despotisme*, régime sous lequel un seul magistrat administre en se plaçant au-dessus des lois et en usurpant ainsi le

---

[181] Cf. CS, III, XII (« Comment se maintient l'autorité souveraine »): « Le Souverain n'ayant d'autre force que la puissance législative, n'agit que par des loix, et les loix n'étant que des actes authentiques de la volonté générale, *le Souverain ne sauroit agir que quand le peuple est assemblé* » (p. 425, moi qui souligne).

[182] Quant au *processus de la délibération*, cf. B. Bernardi, *Le Principe d'obligation: une aporie de la modernité politique*, Paris, Vrin, 2006, p. 319: « La loi, qui est la déclaration de la volonté générale, est le terme de la déliberation. La déliberation elle-même, considérée comme le processus qui conduit à cette déclaration, consiste en la généralisation des volontés particulières, c'est-à-dire la reconnaissance par chacune que l'intérêt commun, objet de la volonté générale, *est ce qui lui importe vraiment* » (moi qui souligne).

[183] CS, III, XIV, pp. 427-428.

[184] C'est la raison pour laquelle, toujours au livre III du *Contrat social*, Rousseau établit, comme maxime générale, que « plus le Gouvernement a de force, plus le Souverain doit se montrer fréquemment » (*ibid.*, III, XIII, p. 426).

pouvoir souverain. Or ce contexte de désagrégation totale du corps social est justement celui que, dans le chapitre XX de l'*Essai,* Rousseau reconnaît dans les sociétés monarchiques de son siècle, lesquelles, en effet, auraient « pris leur dernière forme » : comme il le fait remarquer, à l'intérieur de ces sociétés les décisions relèvent désormais exclusivement de la volonté particulière des gouvernants, alors que leur observance ne découle que de la « force publique » dont ils disposent pour intimer ou forcer les sujets à l'obéissance ; dans ce contexte, donc, ne sont requises ni la participation *politique* des citoyens à la formation des lois, ni leur adhésion *morale* envers ce qu'elles déclarent. En d'autres termes, ce qui, aux yeux de Rousseau, dans les sociétés modernes est devenu inutile et donc inconnu, c'est d'une part l'*éloquence* nécessaire au déroulement du processus délibératif, et d'autre part la *persuasion* qui, de cette éloquence, est le fruit. C'est précisément ce qu'il affirme dans le texte rapporté tout à l'heure, qu'il convient maintenant de relire en partie :

> « [d]ans les anciens tems ou la persuasion tenoit lieu de force publique l'éloquence etoit nécessaire. A quoi serviroit-elle aujourd'hui que la force publique supplée à la persuasion ? L'on n'a besoin ni d'art ni de figure pour dire, *tel est mon plaisir* […] et comme on n'a plus rien à dire au peuple sinon *donnez de l'argent*, on le dit avec des placards au coin des rües ou des soldats dans les maisons; il ne faut assembler persone pour cela ».

En examinant ce texte, André Charrak a mis en lumière la fonction purement *instrumentale* et *représentative* jouée par le langage au sein du régime despotique décrit par Rousseau ; ce texte, écrit Charrak,

> « pose une équivalence fonctionnelle entre les placards (une écriture qui vaut pour tous, mais ne s'adresse à personne) et les soldats, qui peuvent tout aussi bien obtenir ce que réclament les membres du gouvernement – une certaine quantité de force peut à chaque fois remplacer les signes abstraits dans l'algèbre du despotisme. En somme, *le pouvoir des mots tient uniquement à ce qu'il demeure toujours possible de leur substituer une violence effective* »[185].

[185] A. Charrak, *Langage et pouvoir selon Rousseau, op. cit.* p. 83, moi qui souligne.

Selon ce commentateur, donc, ce qui fait le caractère propre du langage du despotisme, c'est de n'exercer aucune force intrinsèque à l'acte de sa propre expression, et de se fonder intégralement sur la constriction physique qu'il symbolise. C'est précisément la raison pour laquelle sa tâche peut être parfaitement remplie par l'affichage de *placards au coin des rues* et par l'irruption de *soldats dans les maisons* : ces signes visibles du pouvoir, loin de viser à engendrer une quelconque identification affective avec l'intention qui les anime, se bornent en effet à signaler, de façon claire et sans équivoque, le contenu de décisions qui ont déjà été prises sans avoir à affecter les volontés auxquelles elles s'imposent à travers leur propre *représentation*[186]. En ce sens, André Charrak estime qu'il est possible d'établir une correspondance entre la fonction du langage du despotisme, tel qu'il est décrit dans ce texte de l'*Essai*, et le régime linguistique qui, au début de la deuxième partie du second *Discours*, s'applique à l'acte d'institution de la propriété privée : « Le premier qui ayant enclos un terrain, s'avisa de dire, *Ceci est à moi*, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile »[187]. Comme le fait observer cet auteur, la déclaration du premier propriétaire, sans viser à aucune adhésion morale des individus auxquels elle s'adresse, tire en effet toute sa force de l'acte matériel de clôture du champ, qui la précède et dont elle se limite à constater l'effectivité, garantie uniquement par la possibilité toujours présente d'une prévarication physique – raison pour laquelle, selon Charrak, la déclaration en question *n'est pas un performatif*[188]. Il écrit à cet égard :

---

[186] À l'égard de l'énoncé « *donnez de l'argent* » dans le passage ci-dessus, cf. encore une fois A. Charrak (*ibid.*, pp. 83-84).

[187] DOI, p. 164.

[188] Cf. A. Charrak, *Langage et pouvoir… op. cit.*, p. 81, note 1. A cet égard, l'analyse de Charrak est à mon sens plus subtile que celle proposée par Robert Wokler, selon qui l'institution de la propriété privée, et avec elle de la société agricole, correspondrait, dans le second *Discours*, au développement d'un « vocabulaire de responsabilités et d'obligations », par le biais duquel les hommes apprennent à se subjuguer l'un l'autre *par la seule force des mots* : « Agricultual peoples, then, could be subjugated by the verb, in the sense that all individuals in an agrarian society might be bound by the promises they had to respect the property of others. They would therefore be tied to keep their word and in bondage to the 'illocutionary force' as J. L. Austin described it (see *How to do things with words*, [Oxford, 1962], pp. 115-116 and 145), of their own utterances » (R. Wokler, *Rousseau in Society, Politics, Music and Language*, *op. cit.*, p. 337, note 250). Sur le langage dans l'institution de la propriété privée cf. également B. Durand, *L'histoire sous l'histoire: «ceci est à moi» comme origine et fondement du langage social dans le second Discours de Jean-Jacques Rousseau*, in *La Découverte-Dix-huitième siècle*, 2011/1, n° 43, pp. 703-723.

> « [i]l n'est pas absurde de penser que la force des mots ne tient qu'à la possibilité matérielle de défendre un terrain déjà circonscrit. Par la suite, le fait lamentable que d'autres hommes aient pu *croire* le premier propriétaire ne signifie nullement qu'il les a *persuadés*, mais seulement qu'il les a *convaincus*. En effet, l'extrême précision du langage, dépourvu en apparence de toute coloration affective, masque la force physique qui, après avoir posé une propriété, peut être employée pour la maintenir. Ils se révèlent assez naïfs pour le croire, c'est-à-dire qu'ils doit être assez fort pour les convaincre »[189].

Ainsi, tout comme dans la situation évoquée dans le chapitre XX de l'*Essai*, même dans le cas de l'institution de la propriété privée présenté dans le second *Discours*, le langage s'avérerait dépourvu de toute force qui lui soit propre, et efficace uniquement dans la mesure où il s'appuie sur une violence réelle dont il se fait le tenant-lieu.

Cette observation très subtile d'André Charrak nous permet de remarquer une proximité profonde entre le fonctionnement du langage du despotisme et la fonction que, dans les deux premiers chapitres de l'*Essai*, Rousseau accorde à la *langue visible du geste*, qu'il considère comme un moyen de communiquer essentiellement motivé par le besoin physique et dont, comme on l'a vu dans le premier chapitre de cette recherche, la *langue sonore de la voix* n'a pas « conservé le caractère » : « si nous n'avions jamais eu que des besoins physiques, nous aurions fort bien pu ne parler jamais et nous entendre parfaitement par la seule langue du geste » (cf. *supra*, cap. II, § 2). En effet, l'on se souviendra que dans ces chapitres de l'*Essai*, l'un des arguments principaux auxquels recourt Rousseau pour exclure que la parole provienne du besoin physique, consiste à souligner le caractère accessoire, additionnel et donc non strictement nécessaire du langage pour l'exercice d'activités finalisées à la satisfaction de nécessités organiques, telles que « la faim et la soif », ressenties par les individus indépendamment de toute rencontre et en dehors de tout échange linguistique : « [l]es fruits ne se derobent point à nos mains, on peut s'en nourrir sans parler, on poursuit en silence la proye dont on

[189] A. Charrak, *Langage et pouvoir*... cit., p. 81; Ici, l'auteur fait référence à la formule persuader sans convaincre», qu'emploie Rousseau à l'égard du pouvoir de la « première langue », au chapitre IV de l'*Essai* (P. 383), et à propos de l'art du Législateur, au chapitre VI du *Contrat social* (p. 383).

veut se repaitre »[190]. Au contraire, si dans ces chapitres la parole est censée découler de la passion, c'est-à-dire du désir de susciter en autrui un sentiment correspondant à l'état d'âme éprouvé, cela est en vertu du fait que les activités capables de produire des premiers effets d'identification morale – de caractère positif ou négatif – sont réputées coïncider sans écart avec l'expression même de l'affection : « mais pour émouvoir un jeune cœur, pour repousser un aggresseur injuste la nature dicte des accens… »[191]. Ainsi, en ce qu'ils sont considérés comme l'organe du « sentiment de ses raports à autrui »[192], dans le premiers chapitres de *l'Essai* les mots les plus anciens sont censés être eux-mêmes exécuteurs d'activités *sui generis* (comme la séduction et la menace), donc dépositaires d'une force propre ou immanente, essentiellement distincte de celle strictement physique, nécessaire et suffisante pour l'achèvement d'activités visant la satisfaction des besoins corporels (« poursuivre une proie » pour « s'en nourrir »). Or l'exercice de cette force, pleinement exprimée par la parole à son origine, définit précisément, dans le texte de Rousseau, le domaine de l'*éloquence*, à l'intérieur duquel, comme on l'a vu auparavant et comme il sera précisé par la suite (cf. la prochaine section), la capacité du langage de signifier adéquatement des entités distinctes du mouvement immanent à l'acte expressif du locuteur se produit *secondairement*, moyennant la suppression progressive de l'élément passionnel dont les rapports entre les hommes avaient été animés avant qu'ils fussent altérés par l'introduction de « nouveaux besoins » : comme, en effet, on a pu le lire au chapitre V de l'*Essai*, « [à] mesure que les besoins croissent, que les affaires s'embrouillent, que le lumiéres s'étendent le langage change de caractére; il devient plus juste et moins passionné; il substitüe aux sentimens les idées, il ne parle plus au cœur mais à la raison ». Mais, comme on le voit maintenant grâce à la lecture du chapitre XX de l'*Essai*, une raison plus générale, et peut être plus fondamentale pour laquelle, selon Rousseau, le changement de caractère et de fonction du langage peut et doit avoir lieu, est une raison qui tient au politique. Car si la *langue de la voix*, passionnée, chantante et en tant que telle dépositaire d'une force qui lui appartient en propre, est le moyen originaire par le biais duquel les hommes parviennent à

[190] EOL, II, p. 380; cf. *supra*, chap. II, § 1.
[191] *Ibid.*
[192] E, IV, p. 492.

faire expérience de leur unité (elle est en effet « le moyen qui les unit », et c'est pourquoi il serait « absurde » qu'elle provienne, à l'instar de la *langue du geste*, des besoins physiques qui sont « la cause qui les écarte »; cf. EOL II, p. 380), il n'en demeure pas moins qu'*à l'intérieur de la dimension ainsi ouverte par la voix passionnée*, les hommes se découvrent également capables d'assurer le lien qui les unit les uns aux autres moyennant l'emploi d'une force distincte de celle dégagée par l'expression accentuée de leurs affections réciproques. Or dans la mesure où ce lien peut être maintenu, quoique abusivement, par l'emploi de la seule contrainte physique, la parole elle-même peut progressivement se dispenser d'opérer l'activité expressive et persuasive en fonction de laquelle elle est née. Voilà pourquoi au terme de l'histoire retracée par l'*Essai*, lorsque les sociétés seront estimées avoir « pris leur dernière forme » (« on n'y change plus rien qu'avec du canon et des écus »), nous observerons le langage réduit à accomplir une tâche purement symbolique, en agissant comme représentant d'un ordre de choses établi à travers l'application de la seule « force publique », c'est-à-dire à travers une sorte d'activité qui n'ayant pas pour but la production d'« effets moraux », ne réclame pas non plus, pour s'exercer, d'être linguistiquement exprimée.

Revenons à présent plus spécifiquement aux lignes du chapitre XX de l'*Essai*. Comme on l'a vu, ici les divers rapports entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif sont censés avoir un impact sur la forme de la langue. Car selon Rousseau, là où la tendance à l'usurpation de la part du Gouvernement a atteint un niveau assez élevé pour ne plus justifier aucune manifestation du Souverain, alors l'exercice de l'éloquence sera devenu désormais superfétatoire. Or à son avis, dans la mesure où cet exercice se rend inessentiel, la langue elle-même change de caractère, tendant, avec le temps, à se dépouiller de toutes les ressources expressives par lesquelles, en principe, elle était à même d'opérer des effets de persuasion dans l'âme de l'auditeur. D'autre part, comme on l'a constaté dans la section précédente, le processus à travers lequel cette altération de la langue se produit, consiste aux yeux de Rousseau dans son *perfectionnement grammatical*, qui se réalise précisément aux dépens de la force expressive dont elle était dépositaire, et qui a une composante significative dans la propension des grammairiens à négliger tout ce qui relève des aspects du langage par lesquels l'identification passionnelle entre les hommes peut avoir lieu. Par ailleurs, selon Rousseau cette attitude

des grammairiens – nuisible, en plus qu'« abusive », dans la mesure où, par la diffusion de leurs ouvrages, elle se répand dans la société civile – s'inscrit, comme on vient de le voir, à l'intérieur d'un contexte politique plus large, celui où le besoin même de « persuader des hommes assemblés » n'existe plus.

Il faut maintenant préciser que, toujours au chapitre XX de l'*Essai*, la forme même de la langue est à son tour censée avoir une influence sur la plus ou moins grande capacité du Souverain à exercer sa puissance législative. Car, après avoir identifié dans la nécessité de *tenir les sujets épars* la première maxime de la politique moderne, Rousseau affirme qu'« [i]l y a des langues favorables à la liberté »[193].

Avant d'observer de quelle manière Rousseau argumente cette thèse radicale, il faut souligner que la « liberté » en question ici n'est évidemment pas la liberté *naturelle*, « qui n'a pour bornes que les forces de l'individu »[194], mais la liberté *politique* des citoyens, qui précisément consiste dans l'exercice du pouvoir législatif à l'intérieur de l'assemblée publique et de laquelle découle, selon Rousseau, la liberté *morale* en tant qu'« «obéissance à la loi qu'on s'est prescritte »[195].

Compte tenu de cet éclaircissement, la thèse susmentionnée, selon laquelle il existerait des langues favorables à la liberté, peut donc se préciser de la façon suivante : une langue, qui soit monotone et peu sonore, ne sera pas aussi propice à l'exercice de la liberté politique qu'une langue susceptible, en vertu de son caractère accentué et mélodieux, de persuader des hommes assemblés. Ainsi, s'il est vrai que pour Rousseau, la disparition progressive de la liberté d'un peuple est le facteur le plus profond du déclin de la langue, qui perd en éloquence, il est également vrai que cette perte contribue rétroactivement à alimenter la dynamique dans laquelle elle se produit.

Il faut néanmoins remarquer que, dans l'argument qu'il utilise pour défendre cette thèse, Rousseau n'insiste pas particulièrement sur les effets d'identification morale liés à la force expressive propre à une langue favorable à la liberté. L'argument est le suivant :

---

[193] EOL, p. 428.
[194] CS, I, IX, p. 365.
[195] *Ibid.*

> « [i]l y a des langues favorables à la liberté; ce sont les langues sonores, prosodiques, harmonieuses, dont on distingue le discours de fort loin. Les nôtres sont faites pour le bourdonnement des Divans. […] Chez les anciens on se faisoit entendre aisément au peuple sur la place publique; on y parloit tout un jour sans s'incomoder. […] Aujourd'hui l'Académicien qui lit un mémoire un jour d'assemblée publique est à peine entendu au bout de la Salle. […] Or, je dis que toute langue avec laquelle on ne peut pas se faire entendre au peuple assemblé est une langue servile; il est impossible qu'un peuple demeure libre et qu'il parle cette langue-là »[196].

Cet argument, dont l'importance réside, entre autres, dans le fait qu'il est évoqué au chapitre XV du livre III du *Contrat social*, consacré à la question de la représentation politique[197], s'appuie surtout, de façon évidente, sur la capacité propre aux langues sonores à être entendues distinctement en plein air ou du moins dans des espaces assez grands pour accueillir le peuple assemblé. En ce sens, cet argument reprend, somme toute de façon peu originale, la réponse déjà fournie par Condillac dans l'*Essai sur l'origine des connoissances humaines* relativement à la question de savoir « comment les orateurs romains qui haranguaient dans la place publique, pouvaient être entendus de tout le peuple »[198].

Cependant, comme on a voulu l'indiquer ici, la lecture d'ensemble de l'*Essai* apporte, au de-là de l'argument restreint employé par Rousseau au chapitre XX, une explication plus profonde de la thèse relative à la

---

[196] EOL, XX, pp. 428-429.

[197] « Chez les Grecs, tout ce que le Peuple avoit à faire il le faisoit par lui-même; il étoit sans cesse assemblé sur la place, il habitoit un climat doux, il n'étoit point avide, des esclaves faisoient ses travaux, sa grande affaire étoit sa liberté. N'ayant plus les mêmes avantages, comment conserver les mêmes droits ? Vos climats plus durs vous donnent plus de besoins, six mois de l'année la place publique n'est pas tenable, *vos langues sourdes ne peuvent se faire entendre en plein air*, vous donnez plus à votre gain qu'à votre liberté, et vous craignez bien moins l'esclavage que la misère » (CS, pp. 430-431, moi qui souligne). Ce défaut intrinsèque aux langues du Nord ne constitue-t-il pas une limite incontournable pour la possibilité des peuples européens d'être libres ?

[198] La réponse que Condillac fournit à cette question est en effet la suivante : « Les sons de notre voix se portent facilement aux extrémités d'une place d'assez grande étendue ; toute la difficulté est d'empêcher qu'on ne les confonde ; mais cette difficulté doit être moins grande, à proportion que, par le caractère de la prosodie d'une langue, les syllabes de chaque mot se distinguent d'une manière plus sensible. Dans le latin, elles différaient par la qualité du son, par l'accent qui, indépendamment du sens, exigeait que la voix s'élevât ou s'abaissât, et par la quantité: nous manquons d'accents, notre langue n'a presque point de quantité, et beaucoup de nos syllabes sont muettes. Un Romain pouvait donc se faire entendre distinctement dans une place ou un Français ne le pourrait que difficilement, et peut-être point du tout » (Condillac, *Essai…* cit., II, I, III, § 29, p. 153).

propension différente des langues à être favorables au processus de la délibération dans lequel la liberté du peuple est impliquée. Cette explication réside précisément dans le fait que la perte de mélodie de *la langue se séparant du chant* comporte une privation correspondante de sa capacité originaire d'exercer un empire sur les passions, susceptible de déterminer une adhésion concrète du peuple à ses propres lois, et cela dans la mesure où, comme l'a souligné encore André Charrak, « [l]'inspiration bénéfique qui les anime peut être identifiée par tous les citoyens qui, de plus, se reconnaissent dans leur commun attachement aux préceptes du bien public »[199].

L'ÉCRITURE ET LA FORMATION DES « ACCEPTIONS COMMUNES » DES MOTS

Avant d'entrer dans la discussion du rapport des langues aux Gouvernements tel qu'il est présenté au chapitre XX de l'*Essai*, j'ai évoqué (dans la section titrée « Les progrès des langues et leurs causes ») la question du rapport de l'articulation à l'écriture, soulevée par Rousseau au chapitre V de l'ouvrage. Pour revenir maintenant à cette question, je voudrais indiquer que dans ce chapitre, le perfectionnement grammatical de la langue, correspondant à la perte de sa force expressive, est conçu comme un processus à travers lequel la voix vivante et passionnée devient *scriptible*, à savoir *représentable* et *représentative*[200].

En effet, on a vu que pour Rousseau, l'écriture – dont l'œuvre consiste essentiellement en une transposition de la parole du « lieu où elle est » à un

---

[199] A. Charrak, *Langage et pouvoir… op. cit.*, p. 79.

[200] En ce sens, l'analyse conduite dans l'*Essai* semble s'inscrire dans le sillage de la tradition des grammairiens anciens, qui (à partir de la réflexion stoïque sur le langage) définissent la *vox articulata* (*phōnḗ énarthros*) comme *vox quae litteris comprehendi potest* ou *quae scribi potest* (cf. L. Canfarotta, *Elementi priscianei nella grammatica di Alcuino*, in *Mediaeval Sophia: Studi e Ricerche sui Saperi Medievali*, a. 2, n. 4 (juillet-décembre 2008), Palerme: Officina di Studi Medievali, 2008, pp. 46-57 ; Irène Rosier, *La parole comme acte: sur la grammaire et la sémantique au XIIIe siècle*, Paris, Vrin, 1994 ; G. Agamben *Infanzia e storia. Distruzione dell'esperienza e origine della storia*, Turin, Giulio Einaudi editore, 1978-2001, pp. 55-59. Le texte de référence, en ce qui concerne le rapport entre voix, articulation et écriture chez Rousseau, demeure de toute façon la *Grammatologie* de Derrida, où on lit entre autres que « [s]elon Rousseau, l'histoire de l'écriture est bien celle de l'articulation. Le devenir-langage du cri est le mouvement par lequel la plénitude parlée commence à devenir ce qu'elle est en se perdant, en se creusant, en se brisant, en s'articulant » (*De la grammatologie*, *op. cit*., p. 381).

autre où elle est visuellement représentée dans son absence – est responsable d'une altération progressive de la langue, qui précisément consiste dans la *substitution de l'exactitude à l'expression et des idées au sentiment*.

> « L'écriture, qui semble devoir fixer la langue est précisément ce qui l'altére; elle n'en change pas les mots mais le génie; elle substitue l'exactitude à l'expression. L'on rend ses sentimens quand on parle et ses idées quand on écrit »[201].

Or selon Rousseau, cette altération est une conséquence inévitable du fait que, de l'évanescence de la langue parlée, ce que l'écriture retient sont les « voix », c'est-à-dire les mots et leurs composantes phonématiques en tant que vecteurs d'une « acception commune », mais non pas les « sons », à savoir les tons par lesquels, selon la vivacité particulière de son « idiome accentué », celui qui parle fléchît la signification des mots en une multiplicité d'acceptions particulières car inhérentes à sa tension émotive. On se souviendra du passage du chapitre V de *l'Essai* où cette idée est exposée :

> « En écrivant on est forcé de prendre tous les mots dans l'acception commune; mais celui qui parle varie les acceptions par les tons, il les détermine comme il lui plait; moins gêné pour être clair, il donne plus à la force, et il n'est pas possible qu'une langue qu'on écrit garde longtems la vivacité de celle qui n'est que parlée. *On écrit les voix et non pas les sons*: or dans une langue accentüée ce sont les sons, les accens, les infléxions de toute espéce qui font la plus grande énergie du langage; et rendent une phrase, d'ailleurs commune, propre seulement au lieu où elle est »[202].

Autrement dit, l'écriture, par le fait même de fixer la parole par des signes graphiques, lui confère une valeur constante, en faisant d'elle le *signe*

---

[201] EOL, V, p. 388.

[202] *Ibid.*, moi qui souligne. Cf. Saussure, *Cours de linguistique générale*, *op. cit.*, p. 32: « En outre, les signes de la langue sont pour ainsi dire tangibles ; l'écriture peut les fixer dans des images conventionnelles, tandis qu'il serait impossible de photographier dans tous leurs détails les actes de la parole; la phonation d'un mot, si petit soit-il, représente une infinité de mouvements musculaires extrêmement difficiles à connaître et à figurer. Dans la langue, au contraire, il n'y a plus que l'image acoustique, et celle-ci peut se traduire en une image visuelle constante. Car si l'on fait abstraction de cette multitude de mouvements nécessaires pour la réaliser dans la parole, chaque image acoustique n'est, comme nous le verrons, que la somme d'un nombre limité d'éléments ou phonèmes, susceptibles à leur tour d'être évoqués par un nombre correspondant de signes dans l'écriture. C'est cette possibilité de fixer les choses relatives à la langue qui fait qu'un dictionnaire et une grammaire peuvent en être une reproduction fidèle, la langue étant le dépôt des images acoustiques, et l'écriture la forme tangible de ces images ».

(représentant ou substitut stable) d'un *signifié* inévitablement abstrait et séparé des références situationnelles et des variables émotives liées à l'acte d'énonciation du sujet parlant. Voilà pourquoi l'art d'écrire, avec sa diffusion, produit aux yeux de Rousseau une sorte de standardisation de l'expression parlée, correspondante à la perte de sa vivacité et de sa force expressive primordiale :

> « [e]n disant tout comme si on l'écriroit on ne fait plus que lire en parlant »[203].

D'ailleurs, si Rousseau accorde au processus de l'articulation le même effet d'altération dont est responsable l'écriture, cela tient au fait qu'à bien y regarder, dans ce processus, réside la condition de possibilité de tout art d'écrire *proprement dit*, c'est-à-dire de la deuxième et de la troisième des trois modalités d'écriture qu'il énumère, lesquelles, comme on l'a pu observer, consistent respectivement à *peindre la parole* (*i.e.* à « réprésenter les mots et les propositions par des caracteres conventionnels ») et à *l'analyser* (*i.e.* à « décomposer la voix parlante en un certain nombre de parties élémentaires soit vocales, soit articulées, avec lesquelles on puisse former tous les mots et toutes les sillabes imaginables »)[204].

En effet, l'extension des articulations, qui d'après Rousseau détermine la perte de mélodie du langage, ne consiste que dans la dissociation et dans la fixation analytique des *sons* de la voix (« inflexions et accens ») en éléments simples et distincts, susceptibles d'être reconnus et représentés par les êtres parlants en tant que *signifiants indépendamment de la valeur qui leur est accordée dans un énoncé empirique* – c'est-à-dire, précisément, en tant que *signes linguistiques*, si par cette notion l'on entend, conformément à la

---

[203] EOL, V, p. 388.

[204] *Ibid.*, pp. 384-385. En revanche, la première manière d'écrire ne consiste pas à « peindre les sons, mais les objets mêmes, soit directement, comme faisoient les Mexicains, soit par des figures allégoriques, comme firent autrefois les egyptiens ». Or, comme je l'ai dit déjà auparavant, cette première modalité (directement équivalent à la « langue du geste ») ne peut pas être considérée à la rigueur comme une forme d'écriture, puisque l'écriture se définit essentiellement par le fait de représenter la parole et non pas les choses dont la parole est signe. Cela est vrai non seulement par rapport à ce que dit aujourd'hui la science de l'écriture, mais également par rapport à ce que dit Rousseau de l'écriture dans l'alinéa conclusif du chapitre de l'*Essai* qui lui est consacré : « On écrit les voix et non pas les sons »: puisqu'ici l'écriture est proprement pensée comme représentation de la parole, on peut supposer que Rousseau n'envisage dans ce passage que la deuxième et la troisième des manières d'écrire.

définition célèbre qu'en a donnée Emile Benveniste, « l'unité minimale de la phrase susceptible d'être reconnue comme identique dans un environnement différent, où d'être remplacée par une unité différente dans un environnement identique »[205]. Ces unités élémentaires – aussi bien en tant que signifiant en elles-mêmes (*i.e.* en tant que mots ou morphèmes, décomposables en unités phonématiques et représentables par l'écriture idéogrammatique) comme en tant qu'intégrant des unités de niveau supérieur (*i.e.* en tant que phonèmes, représentables par l'écriture alphabétique) – composent, selon Rousseau, l'ensemble des *voix* (« mots et sillabes ») par lesquelles la langue peut se charger d'*idées* ou « acceptions communes », à savoir de significations générales et non-circonstancielles, abstraites de toute référence contextuelle et surtout des tonalités émotives immanentes à l'acte de l'expression parlée. En ce sens, ce que Rousseau identifie dans l'articulation, ou *écriture de la voix*, c'est le processus par lequel la *parole*, d'expression affective du vivant, trépasse en *langue*, c'est-à-dire en un « système de signes distincts correspondant à des idées distinctes »[206].

Cependant, la formation des signes distincts de la langue par l'extension de l'articulation ne constitue, dans l'*Essai*, qu'un aspect du processus plus large d'extinction de l'élément passionnel immanent à l'expression vivante du locuteur. L'autre aspect est celui par lequel les « acceptions communes », auxquelles les « voix » articulées peuvent être associées, se constituent à travers le *devenir propre d'un sens préalablement figuré*.

[Etc.]

---

[205] É. Benveniste *Problèmes de linguistique générale 1*, Paris, Éditions Gallimard, 1966, p. 131.

[206] Celle-ci, comme chacun sait, est la définition générale de « langue » donnée par Saussure dans le *Cours de linguistique générale*, *op. cit.*, p. 26. L'étude du processus décrit par Rousseau, par lequel la voix expressive et passionnée s'articule en unités purement distinctives, dépourvues de tout rapport avec le sentiment ressenti par celui qui les énonce, suggère des analogies intéressantes, qui restent à explorer, avec le processus que les linguistes contemporains appellent *double articulation*, processus grâce auquel les unités significatives du discours reçoivent leur signification de la combinaison d'unités plus petites (les phonèmes) qui ne possèdent en elles-mêmes aucun signifié et dont la valeur est , plutôt, uniquement distinctive. Sur ce processus, cf. A. Martinet, *La double articulation du langage*, in *Linguistique synchronique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1965. Sur le rôle de l'écriture à l'intérieur de ce processus cf. J.-F. Lyotard, *Discours, Figure*, Paris, Éditions Klincksieck, 1971, pp. 73-89 ; et N. Catach, *L'écriture et la double articulation du langage*, in LINX, n° 31, 1994, pp. 37-48.

V. Les origines de la théorie de l'accent et de l'imitation musicale - Le langage des passions de Descartes à Rousseau

J'ai déjà donné, au cours de ce résumé, quelques indications sur le double objet du chapitre V (cf. *supra*, notes 106 et 126), qui se structure en deux parties. Dans la première, je présente quelques-unes des principales sources, anciennes et modernes, sur lesquelles Rousseau semble s'être appuyé pour concevoir sa théorie de l'accent et de l'imitation musicale. Ce faisant, j'accorde une attention particulière à la façon dont la notion d'« accent oratoire », fondamentale pour la construction de la pensée linguistico-musicale de Rousseau, se trouve élaborée dans les analyses antérieures de l'abbé d'Olivet, de Du Marsais et de Duclos. À travers la lecture de l'article « Déclamation des Anciens » écrit pour l'*Encyclopédie* par Duclos, je montre que celui-ci pourrait bien être la cible tacite de l'affirmation de Rousseau, dans l'article « Accent » du *Dictionnaire de musique*, selon laquelle l'accent pathétique et oratoire ne doit pas être confondu avec l'accent universel de la nature (cf. *supra*, note 111). Duclos pense en effet que tout comme la voix de parole et la voix de chant se distinguent entre elles par les diverses conditions physiologiques à la base de leur émission (cf. *supra*, pp. 44-45), à son tour la voix oratoire, qui exprime la passion dans le discours et qui est constitutive de la déclamation, peut et doit être ramenée à un principe « mécanique » que, comme la découverte des cordes vocales par Antoine Ferrein paraît l'annoncer, on sera peut-être à même d'identifier un jour [207]. Or, quoique la tripartition ainsi posée par Duclos entre trois sortes de voix soit reprise par

[207] « Les langues – écrit Duclos – ne sont que des institutions arbitraires, que de vains sons pour ceux qui ne les ont pas apprises. Il n'en est pas ainsi des inflexions expressives des passions, ni des changemens dans la disposition des traits du visage: ces signes peuvent être plus ou moins forts, plus ou moins marqués; *mais ils forment une langue universelle pour toutes les nations*. […] Si nous ne connoissons pas encore la nature de cette modification expressive des passions qui constitue la *déclamation*, son existence n'en est pas moins constante. Peut-être en découvrira-t-on le méchanisme. / Avant M. Dodart on n'avoit jamais pensé au mouvement du larynx dans le chant, à cette ondulation du corps même de la voix. / La découverte que M. Ferrein a faite depuis des rubans membraneux dans la production du son et des tons, fait voir qu'il reste des choses à trouver sur les sujets qui semblent épuisés. […] L'examen dans lequel je suis entré fait assez voir que la *déclamation* est une modification de la voix distincte du son simple, de la parole et du chant, et que ces différentes modifications se réunissent sans s'altérer » (*Encyclopédie*, IV, pp. 688-689).

Rousseau au livre II de l'*Émile* (p. 404), contrairement au premier, ce dernier estime, comme je l'ai déjà indiqué et comme je le soutiens de façon plus précise ici, qu'entre les trois sortes des voix ne subsiste aucune différence anatomique. Cela lui permet précisément d'exclure que la voix pathétique ou accentuée, tout comme la voix parlante ou articulée et la voix chantante ou mélodieuse, forme *une langue universelle pour toutes les nations*.

Dans la seconde partie du chapitre, en faisant appel aux études de Geneviève Rodis-Lewis[208], Marc Dominicy[209], Christine Noille-Clauzade[210] et Gabrielle Radica[211], je dessine une sorte de parcours à l'intérieur de la "philosophie du langage" des XVIIème et XVIIIème siècles, suivant lequel il devient possible d'observer comment l'expression accentuée des passions, considérée au départ comme un élément accessoire et secondaire par rapport à la signification articulée des idées, gagne une centralité croissante jusqu'à devenir, avec Rousseau, l'origine à partir de laquelle se développent les langues de convention elles-mêmes.

Je place le point de départ de ce parcours dans Descartes (et dans certains développements de ses réflexions sur les *Passions de l'âme* chez Cordemoy) ; plus précisément dans sa reprise de la distinction aristotélicienne entre les signes conventionnels des pensées et les signes naturels des passions ; car il est possible de montrer que c'est à partir de ce moment que la possibilité de se référer aux manifestations des états de l'âme *comme à un langage* – distinct du langage des signes institués mais à la fois susceptible d'être conçu en relation avec celui-ci – vient à faire partie du discours commun de grammairiens et philosophes. Par la suite, en effet, on assiste à une articulation progressive des deux termes de cette distinction, une articulation qui par ailleurs aura son nœud dans la notion de *voix*.

D'abord, la relation entre les deux possibles modalités de signification de la *voix* (susceptible, pour Descartes et Cordemoy, de véhiculer un sens *idéal* qui lui est librement attaché, mais également de témoigner, en tant qu'effet

---

[208] Cf. surtout *Langage humain et signes naturels dans le cartésianisme*, in *L'Anthropologie Cartésienne*, Paris, Presses Universitaires de France, 1990, p. 239.

[209] *La Naissance de la Grammaire Moderne. Langage, Logique et Philosophie à Port-Royal*, Bruxelles, Pierre Margada Éditeur, 1984.

[210] *Introduction* à son édition de Bernard Lamy, *La rhétorique ou l'art de parler*, Paris, Honoré Champion Éditeur, 1998

[211] *L'histoire de la raison…*, *op. cit.*, troisième partie.

mécanique d'une modification corporelle, le sentiment concomitant à l'acte matériel son émission ; cf. *supra*, note 106) reçoit des développements importants dans la réflexion logico-grammaticale des Solitaires de Port-Royal : tant dans la *Logique ou l'art de penser* d'Arnauld et Nicole, où les *tons de la voix*, en tant que signes naturels des états d'âme du locuteur, sont censés affecter les mots prononcés, en altérant et en "faussant" leur *véritable* signifié (ce qui, selon les auteurs, explique à la base le fonctionnement du *langage figuré*, comme je l'ai indiqué à la 6ème section du chap. IV) ; que dans la *Grammaire ou l'art de parler* d'Arnauld et Lancelot, où l'accent est mis sur l'existence de classes grammaticales et syntaxiques particulières (interjections, modes du verbe) visant elles-mêmes à *signifier* le sentiment qui anime celui qui parle.

Successivement, on observe une évolution (qui est également une rupture profonde) chez Bernard Lamy, qui, s'appuyant sur les analyses de Malebranche dans le livre V de la *Recherche de la vérité* (où est affirmée l'indissociabilité de la pensée et de ses manifestations sensibles) suggère, dans *La rhétorique ou l'art de parler*, le caractère illusoire de toute tentative de saisir la signification des signes de la langue, abstraction faite de la caractérisation pathétique (ou *figuration*) qu'ils reçoivent dans la parole. Puisque le langage en tant que tel tend à être envisagé par Lamy comme une détermination passionnelle (comme l'écrit Christine Noille-Clauzade, le mouvement général de l'argumentation de Lamy « invite à penser le langage normal sur le mode du langage figuré. C'est ce à quoi travaillera la philosophie rousseauiste du langage »)[212], cet auteur regarde les effets que la parole engendre sur l'âme de l'auditeur non pas simplement comme le résultat d'une activité secondaire par rapport à la représentation des idées, mais comme sa finalité immanente et en quelque sorte primaire : car, comme il l'affirme dès la Préface de son *Art de parler*, « nous ne parlons que pour faire entrer dans nos sentiments ceux qui écoutent ». Cette torsion pragmatique est décisive pour comprendre la thèse principale de Rousseau dans l'*Essai*, selon laquelle – comme je l'ai dit à plusieurs reprises – la parole trouve son origine et son véritable principe dans la production sensible d'effets moraux plutôt que dans la représentation exacte des idées claires et distinctes – cette deuxième fonction ne s'étendant qu'en raison de l'effacement de la première.

[212] *Introduction* à son édition de *La rhétorique ou l'art de parler*, *op. cit.*, p. 43.

VI. Dans ce chapitre consacré au rapport entre imitation, imagination et passion, je reviens sur les termes d'un argument fondamental que Rousseau utilise, dans le chapitre I de l'Essai, pour établir l'opposition entre le geste et la voix et en même temps instaurer un lien privilégié entre cette dernière et la passion. Je fournis la version en langue française de ce chapitre à la fin de ce résumé, pp. 80 et suivantes.

VII. Perfectibilité, langage et idées générales

La rédaction du chapitre VII remonte à une première phase de la recherche, qui a été importante pour moi dans la clarification et la mise en place de certaines des questions que j'ai abordées par la suite. J'y relève l'existence d'un lien problématique, tant dans l'*Essai* que dans le *Discours sur l'inégalité*, entre langage et « perfectibilité ». Dans le paragraphe conclusif du premier chapitre de l'*Essai*, Rousseau affirme en effet que l'invention de l'art de parler dépend d'une certaine « faculté propre à l'homme », dans laquelle les commentateurs ont coutume de reconnaître la *perfectibilité*, à savoir la disposition au changement tant progressif que régressif que le second *Discours* posait comme ligne de démarcation entre l'homme et l'animal. Pourtant, quelques lignes plus bas, il écrit que la raison pour laquelle l'homme, et l'homme seulement, « fait des progrès soit en bien soit en mal » réside dans le fait qu'à la différence de l'animal il ne possède pas une langue naturelle, qui soit universellement partagée par les membres de son espèce, mais doit toujours s'approprier localement une « langue de convention ». Or comme je l'indique dans le présent chapitre, cette dernière considération paraît connectée à un texte très délicat du second *Discours*[213], où Rousseau affirme que la perfectibilité dépend de la faculté *linguistique* de la généralisation des idées. D'autre part, dans le second *Discours* cette thèse sur le rapport entre perfectibilité, langage et conceptualisation s'inscrit à

[213] DOI, p. 149 ; un texte, comme je le souligne dans la thèse, dont deux commentateurs éminents de Rousseau, Jean Starobinski et Paul De Man, ont donné des interprétations très différentes.

l'intérieur d'une longue digression sur « les embarras de l'origine des langues », à laquelle j'ai fait allusion dans l'*Introduction* et, à plusieurs reprises, dans les autres chapitres de la thèse. En précisant les raisons stratégiques pour lesquelles ces embarras sont présentés dans le second *Discours* comme *insurmontables*, j'examine en quoi ils consistent et je mets en lumière avec quels auteurs Rousseau dialogue ou semble dialoguer dans ces premières réflexions sur le langage (principalement, Condillac et Maupertuis). En conclusion, je renvoi le lecteur à la section 6ème du chapitre IV, dans laquelle je suggère que le problème de la formation des termes généraux (à savoir l'une des difficultés majeures identifiées dans la digression en question) trouve une base possible pour une solution originelle dans le chapitre III de l'*Essai*[214], dans lequel, en expliquant de quelle manière le langage, qui à sa naissance « dût être figuré », est devenu *propre*, Rousseau semble à la fois illustrer comment a pu avoir lieu la formation concomitante d'un premier *nom commun* et d'une première *idée générale* – formation qui, en ce sens, relèverait d'un processus de caractère métalinguistique.

VI. *Le rapport entre imitation musicale, imagination et passions dans l'*Essai sur l'origine des langues *et l'*Emile

Dans le premier et le deuxième chapitre du présent écrit, j'ai indiqué que toute la structure de l'*Essai sur l'origine des langues* de Rousseau, *où il est parlé de la mélodie et de l'imitation musicale*, repose sur une thèse formulée dans les deux premiers chapitres, selon laquelle *les gestes* et *la voix* doivent être regardés comme des moyens de communication tous les deux naturels mais à la fois foncièrement distincts, en tant que motivés par deux différentes instances inhérentes à la nature de l'homme.

[214] Une solution qui, cependant, n'est pas en mesure de surmonter toutes les difficultés soulevées à ce propos par le second *Discours* ; je me réfère surtout à la difficulté posée par la circularité entre *noms communs* et *idées générales* : « D'ailleurs, les idées générales ne peuvent s'introduire dans l'esprit qu'à l'aide des mots, et l'entendement ne les saisit que par des propositions […] Si donc les premiers Inventeurs [du langage] n'ont pu donner des noms qu'aux idées qu'ils avoient déjà, il s'ensuit que les premiers substantifs n'ont jamais pu être que des noms propres » (*ibid.*, pp. 149-150).

D'une part, Rousseau estime en effet que les gestes constituent une manifestation caractéristique de l'*inquiétude naturelle* occasionnée par les *besoins physiques* – c'est-à-dire par ces besoins qui, comme la faim et la soif, tiennent à la subsistance et sont ressentis par les individus isolément, donc indépendamment de toute rencontre réciproque[215]. Or ce lien qui, dans le premier chapitre de l'*Essai*, unit les besoins physiques aux gestes, s'explique par le très haut niveau de clarté et de précision dénotative que Rousseau reconnaît à ces derniers. À cet égard, il laisse entendre notamment que, dans une situation primitive hypothétique, les « signes visibles » se seraient naturellement révélés aux hommes comme des outils extrêmement efficaces, si leur dessein avait été d'indiquer et de faire observer les objets susceptibles d'assouvir leurs besoins les plus pressants.

D'autre part, Rousseau accorde à la voix – à ses accents et à ses inflexions – une puissance tout à fait différente de l'efficacité référentielle des gestes. En effet, il la présente comme l'« organe » expressif des *passions* conçues comme *besoins moraux* – à savoir comme besoins qui, relevant de notre « faculté d'attacher nos affections à des êtres qui nous sont étrangers », surgissent et produisent leurs effets en raison des rapports que nous sentons entre nous et les autres êtres[216].

À partir de cette opposition entre les gestes et les sons de la voix, Rousseau soutient, dans le second chapitre de son ouvrage, que la naissance des langues a dû forcément résulter des sollicitations de la seconde et non de la première instance, et que partant « les plus anciens mots inventés », loin de se façonner selon la netteté ostensive des signes parlant aux yeux[217], se sont distingués par leur caractère accentué, modulé et fortement passionné. À son avis, en effet, les premiers liens entre les hommes se sont déclenchés par les passions ou besoins moraux, et non par les besoins physiques[218] ; et, dans la mesure où il considère la parole principalement comme le moyen par lequel ces liens affectifs ont pu concrètement se déployer, il pense également qu'elle

[215] EOL, II, p. 380.

[216] Comme on l'a vu à plusieurs reprises, la faculté en question est celle que Rousseau nomme « sensibilité active et morale » de l'homme, en l'opposant à sa « sensibilité physique et organique » (*Rousseau juge de Jean Jacques*, deuxième dialogue, *OC*, t. I, p. 805). Sur le caractère essentiellement « relatif » des besoins moraux, cf. *supra*, chap. II, § 2.

[217] Comme le pensait Condillac dans *l'Essai sur l'origine des connaissances humaines* de 1746 (liv. II, chap. II, § 13) : cf. *supra*, chapitre I.

[218] Cf. E, IV, pp. 503, 524 et 600.

a dû avoir son germe et son modèle non pas dans les signes indicatifs des besoins physiques, mais plutôt dans les tons expressifs des passions qui ont amené les hommes à se reconnaître et à se rapprocher comme semblables.

Particulièrement remarquable – et, à certains égards, étonnante – est l'argumentation que Rousseau développe dans le premier chapitre de l'*Essai* en faveur de la propension de la voix accentuée à « servir de langage aux passions »[219]. Après avoir longuement encensé, à travers de nombreux exemples tirés de « l'histoire ancienne » et des Écritures, les considérables avantages liés à la lisibilité et à l'éloquente concision des « figures » (qui, entre autres, « ont plus de variété que les sons […] et disent plus en moins de tems »[220]), il exclut qu'elles puissent jouer un rôle déterminant dans la genèse d'impressions morales dans l'esprit des parlants. Il écrit :

> « [c]e que les anciens disoient le plus vivement, ils ne l'exprimoient pas par des mots mais par des signes; ils ne le disoient pas, ils le montroient. […] Ainsi l'on parle aux yeux bien mieux qu'aux oreilles […]. Mais lorsqu'il est question d'émouvoir le cœur et d'enflammer les passions, c'est toute autre chose. L'impression successive du discours, qui frappe à coups redoublés, vous donne bien une autre émotion que la présence de l'objet même, où d'un coup d'œil vous avez tout vû. Supposez une situation de douleur parfaitement connüe, en voyant la personne affligée vous serez difficilement ému jusqu'à pleurer ; mais laissez-lui le tems de vous dire tout ce qu'elle sent, et bientôt vous allez fondre en larmes. Ce n'est qu'ainsi que les scénes de tragédie font leur effet. La seule pantomime sans discours vous laissera presque tranquille ; Le discours sans geste vous arrachera des pleurs. Les passions ont leurs gestes, mais elles ont aussi leurs accens, et ces accens qui nous font tressaillir, ces accens auxquels on ne peut dérober son organe, penétrent par lui jusqu'au fond du cœur, y portent malgré nous les mouvemens qui les arrachent, et nous font sentir ce que nous entendons. Concluons que les signes visibles rendent l'imitation plus exacte, mais que l'intérest s'excite mieux par les sons »[221].

Or ce qui frappe dans cette argumentation riche et séduisante est que si, d'un côté, c'est par un excès de vraisemblance et d'exactitude imitative que les signes visibles ne sauraient être le véhicule privilégié pour la transmission des sentiments, de l'autre côté, l'aptitude propre aux sonorités à pénétrer le

---

[219] Cf. *ibid.*, II, p. 404.

[220] EOL, I, p. 376.

[221] *Ibid.*, p. 377-378. Dans une note ajoutée à la phrase « Ce n'est qu'ainsi que les scénes de tragédie font leur effet », Rousseau renvoie le lecteur à un passage de la *Lettre à d'Alembert sur les spectacles* (OC V, p. 23) qu'il conviendrait d'étudier dans le cadre de l'analyse de la pitié au livre IV de l'*Émile* (p. 504 et suivantes).

cœur et à animer les passions paraît en quelque sorte liée à leur défaut de transparence imitative. Car il est bien vrai que si, pour Rousseau, l'intérêt est susceptible d'être mieux excité par la voix, cela tient au fait même que ses tons et ses accents sont par lui considérés comme une expression immédiate des passions qu'ils enflamment dans l'âme de l'auditeur[222] ; il n'en reste pas moins que, dans le texte que l'on vient de citer, l'extension vocalique du sentiment n'est conçue que par son opposition à la ponctualité mimétique des gestes, et que, en ce sens, il importe de savoir pourquoi, selon Rousseau, le plus ou le moins de justesse dans l'imitation déterminerait le plus ou le moins d'émotion et d'intérêt suscités par les signes propres à chaque type de langage.

En vue d'examiner cette question, dans la suite du présent chapitre je me concentrerai, d'abord, sur la torsion que, spécialement dans l'*Essai sur l'origine des langues* et dans ses autres écrits de théorie musicale, Rousseau fait subir au concept traditionnel de *mimesis*. Je montrerai notamment que, conformément au vocabulaire et aux critères de l'esthétique des XVIIe et XVIIIe siècles, Rousseau présente l'*imitation de la nature* comme le principe commun à toute forme d'expression artistique et accorde à chacune de ces formes un degré spécifique de puissance imitative ; ce faisant, il établit cependant une échelle hiérarchique qui n'est pas du tout conforme aux paradigmes classiques, en plaçant, précisément, le degré le plus élevé de puissance imitative là où le niveau d'exactitude apparaît comme le plus faible. Par la suite, j'examinerai de plus près certains des facteurs qui, d'après Rousseau, déterminent la puissance spécifique de chacune des manières par lesquelles l'homme est en mesure d'imiter. En me référant surtout à certains passages de l'*Émile*, j'avancerai que si, à son avis, les sons imitatifs de la voix sont en mesure d'intéresser et de toucher davantage que les moyens sensibles agissant sur le sens de la vue, c'est parce que le flux de la chaîne sonore agissant sur l'oreille à travers le temps est à même d'offrir un espace plus important au jeu de *l'imagination*. Bref, je soutiendrai que l'ouverture à l'espace de l'imaginaire est la raison pour laquelle, selon Rousseau, les formes d'imitation les moins exactes sont également les plus énergiques et les plus puissantes, ce qui pour lui veut dire, précisément, les plus à même

[222] « [L]es accens de la voix passent jusqu'à l'âme ; car ils sont l'expression naturelle des passions, et en les peignant ils l'excitent » (*Examen*, p. 358-359).

d'« affecter l'esprit de diverses images, émouvoir le cœur de divers sentimens, exciter et calmer les passions ; opérer, en un mot, des effets moraux qui passent l'empire immédiat des sens »[223].

« DU MORAL DANS CE QUI TIENT A L'IMITATION »

À l'article homonyme du *Dictionnaire de Musique*, Rousseau définit l'« imitation » comme le principe commun auquel se rapportent tous les beaux-arts qui composent les spectacles dramatiques du théâtre lyrique[224]. C'est en effet l'imitation qui, à son avis, élève la musique, la poésie et la peinture au rang de beaux-arts[225]. De ce fait, il paraît s'aligner sur la théorie de l'imitation de la nature élaborée à l'âge classique d'après le Livre X de *La République* de Platon et les premiers livres de *La Poétique* d'Aristote. Selon cette théorie – qui trouve sa systématisation la plus accomplie dans *Les Beaux Arts réduits à un même principe* de Charles Batteux (1746)[226] – la tâche fondamentale des beaux-arts consiste essentiellement à « transférer les traits qui sont dans la nature » dans des représentations artificielles dont « [la] perfection ne dépend que de [leur] ressemblance avec la réalité »[227]. Certes, suivant les théoriciens de l'esthétique classique, la transposition ici en cause ne doit pas se réduire à une représentation immédiate et irréfléchie des objets naturels ; l'imitation de la nature doit plutôt être, à leur avis, une « imitation sage & éclairée, qui ne la copie pas servilement ; mais qui choisissant les

[223] DM, article « Mélodie », p. 885.

[224] *Ibid.*, article « Imitation », p. 860.

[225] Cf. EOL, XIII, p. 414.

[226] Traité auquel Rousseau fait d'ailleurs référence à l'article « Imitation ». Outre Batteux, le principal représentant de cette théorie est Jean-Baptiste Dubos, dont les *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture* (1719 et 1731) constituent un point de repère incontournable pour la théorie esthétique du XVIIIe siècle. Sur celle-ci, voir surtout N. Kremer, *Préliminaires à la théorie esthétique du XVIIIe siècle*, Paris, Éditions Kimé, 2008. Sur le concept d'imitation chez Rousseau, cf. M. Murat, *Jean-Jacques Rousseau : Imitation musicale et origine des langues*, *art. cit.* ; et C. Spector, *De Rousseau à Smith : esthétique démocratique de la sensibilité et théorie économiste de l'esthétique*, in *La Valeur de l'art – Exposition, marché, critique et public au dix-huitième siècle*, J. Rasmussen éd., Paris, Champion, « Les Dix-huitièmes Siècles », 2009, p. 215-244.

[227] Batteux, *Les Beaux-Arts réduits à un même principe*, chez Durand, Paris, 1746, première partie, chap. II, p. 14. Sur le caractère exemplaire de l'imitation dans la théorie classique, voir C. Kintzler, « L'imitation en art : aliénation ou invention ? », http://www.mezetulle.fr/limitation-en-art-alienation-ou-invention/, en ligne le 18 juillet 2010, dernière consultation le 06 décembre 2017.

objets & les traits, les présente avec toute la perfection dont ils sont susceptibles »[228]. C'est, en d'autres termes, en recréant une image *exemplaire* des objets dont la « belle nature » nous fournit le modèle, que l'imitation constitue, aux yeux de Batteux et des autres théoriciens classiques, le « même principe » auquel, comme le dira également Rousseau, se réduit la fonction tant de la peinture, que de la poésie et de la musique.

La similitude entre la conception classique de la *mimesis* et la manière dont Rousseau pense l'imitation et son rapport avec la beauté des arts est d'ailleurs prouvée par ce que ce dernier écrit dans le *Fragment sur le gout* :

> « Le beau abstrait – on y lit en effet – n'est rien du tout ; rien n'est beau que par des raports de convenance ; et l'homme, qui n'a que lui pour mesure de ces raports, n'en juge que sur ses affections. L'homme ne fait rien de beau que par imitation. Tous les vrais modéles du gout sont dans la nature »[229].

Dans ce texte où l'imitation de la nature est manifestement présentée comme le principe formateur de la beauté dans les arts, un élément doit néanmoins attirer notre attention. Car, tout en présentant ce qui est « beau » comme le résultat d'un « rapport de convenance » entre un modèle naturel et sa représentation sensible, Rousseau écrit également que *l'homme n'apprécie ce rapport que sur ses affections*. Cette précision paraît révélatrice d'un déplacement significatif, notamment si l'on estime – en renvoyant par exemple à la thèse qu'un chapitre de l'*Essai* porte jusque dans son titre – que les « affections » dont Rousseau parle ici doivent surtout être considérées comme l'effet d'une modification morale, plutôt que physique[230]. Ainsi comprise, la remarque de Rousseau nous permet effectivement de considérer que, dans le passage ci-dessus, le véritable objet de l'imitation ne se trouve pas tant dans la belle nature elle-même que dans les affections morales qu'elle suscite dans l'âme de celui qui l'observe, et que donc la tâche qu'il confère

---

[228] Batteux, *Le Beaux-Arts…*, *op. cit.*, chap. III, p. 24.

[229] OC V, p. 482.

[230] Le titre du chapitre en question, le XVe de l'*Essai sur l'origine des langues*, est : « Que nos plus vives sensations agissent souvent par des impressions morales ». Rousseau y écrit (p. 418) : « Que celui qui veut philosopher sur la force des sensations commence par écarter des impressions purement sensuelles les impressions intellectuelles et morales que nous recevons par la voye des sens, mais dont ils ne sont que les causes occasionnelles : qu'il évite l'erreur de donner aux objets sensibles un pouvoir qu'ils n'ont pas, ou qu'ils tiennent des affections de l'ame qu'ils nous représentent ».

aux beaux-arts consiste moins à nous donner une image directe, éclairée et exemplaire du monde naturel, que le reflet le plus intime du sentiment éprouvé par celui qui en est ému. D'ailleurs, Rousseau estime que « le spectacle de la nature » n'a vie que « dans le cœur de l'homme », et que « pour le voir, il faut le sentir »[231]. Par conséquent, il pense aussi que lorsqu'elle est privée de sa capacité et de sa force morale, l'imitation de la nature se réduit à des représentations qui, quoique claires et distinctes, s'avèrent très faibles et nous disent peu de chose[232] : « il faut – explique-t-il dans un passage emblématique de l'*Essai sur l'origine des langues* – que les objets parlent pour se faire entendre. Il faut toujours, dans toute imitation, qu'une espèce de discours supplée à la voix de la nature »[233]. Cette formule admirable nous montre précisément que c'est seulement comme signe ou image de nos affections et de nos sentiments que l'imitation agit, d'après Rousseau, comme un langage susceptible de faire parler et d'animer tous les objets ; elle nous montre également que, à ses yeux, ce n'est qu'au sein du transfert des passions dont l'imitation est vecteur, que la nature acquiert une voix et gagne, par là même, sa propre beauté.

Pourtant, si pour Rousseau le transfert des passions au moyen de l'imitation est le principe commun à tous les beaux-arts, il n'en reste pas moins qu'à son avis ce principe n'a pas pour eux tous « la même étendue »[234]. Toujours à l'article « Imitation », il accorde en effet à chacun des trois arts qui composent les spectacles de l'Opéra une puissance imitative différente. Ce faisant, il esquisse une véritable hiérarchie, qui reconnaît à la musique, suivie de près de la poésie, une primauté sur la peinture, et qui partant renverse l'ordre établi par l'esthétique classique, où tout art d'imitation était conçu sur le modèle de la peinture, en raison, justement, de son rapport plus direct et immédiat avec l'extériorité du monde naturel des choses[235]. Il écrit :

---

[231] E, III, p. 431.

[232] Au livre IV de l'*Émile* (p. 672), Rousseau affirme qu'« il importe d'observer qu'il entre du moral dans tout ce qui tient à l'imitation », en ajoutant dans une note de bas de page que cela est « prouvé » dans l'*Essai sur l'origine des langues*. Sur cette note de l'*Émile*, cf. M.-É. Duchez, *Principe de la Mélodie et Origine des langues*, *art. cit.*, p. 49.

[233] EOL, XIV.

[234] DM, article « Imitation », p. 860-861.

[235] Sur ce renversement cf. surtout C. Kintzler, *Poétique de l'Opéra française de Corneille à Rousseau*, *op. cit.*, pp. 503-504 *et passim*.

> « [t]out ce que l'imagination peut se représenter est du ressort de la Poésie. La Peinture, qui n'offre point ses tableaux à l'imagination, mais au sens et à un seul sens, ne peint que les objets soumis à la vue. La Musique semblerait avoir les mêmes bornes par rapport à l'ouïe ; cependant elle peint tout, même les objets qui ne sont que visibles : par un prestige presque inconcevable, elle semble mettre l'œil dans l'oreille, et la plus grande merveille d'un Art qui n'agit que par le mouvement, est d'en pouvoir former jusqu'à l'image du repos. La nuit, le sommeil, la solitude et le silence entrent dans le nombre des grands tableaux de la Musique »[236].

La musique est donc susceptible, d'après ce texte, d'engendrer un éventail d'effets prestigieux, qui dépassent largement les limites expressives de la peinture. Car, en excitant par l'oreille des sensations semblables à celles provoquées par la vue, elle rend une image non seulement de toutes les choses visibles, mais également de leur absence – puisqu'elle est à même, comme le dit Rousseau, de *peindre la nuit*. Ses mouvements sont, de surcroît, en mesure de fournir une représentation de leur contraire, à savoir du repos. Qui plus est, la musique « fait parler le silence même »[237]. Or ces prodiges dont la musique est capable, et qui maintenant font d'elle le plus puissant de tous les arts, tiennent directement à sa prédisposition à accomplir, avec le plus d'intimité possible, la tâche morale de l'imitation, qui d'après Rousseau consiste, précisément, à « substituer à l'image insensible de l'objet celle des mouvements que sa présence excite dans le cœur du Contemplateur »[238].

Précisons toutefois que, à son avis, ce pouvoir, qu'a la musique de transmettre et d'exciter des impressions morales, ne découle point de l'action matérielle des sonorités, ni de leurs consonances naturelles à l'intérieur d'un système harmonique. Car il estime qu'en ne produisant qu'une impression « purement mécanique et physique », qui se borne à « flatter l'oreille » [239] et à donner des « sensations agréables »[240], les accords de l'harmonie n'imitent et

---

[236] DM, p. 860-861. Ce passage se trouve également, presque mot pour mot, au chap. XVI de l'*Essai*, p. 421-422.

[237] DM, article « Génie », p. 837 ; cf. l'article « Opéra » : « C'est un des grands avantages du musicien de pouvoir peindre les choses qu'on ne sauroit entendre, tandis qu'il est impossible au peintre de peindre celles qu'on ne sauroit voir » (*ibid.*, p. 958-959).

[238] DM, article « Imitation », p. 861.

[239] NH, , p. 131.

[240] EOL, XIIII, p. 415.

ne transportent aucune image ou sentiment[241]. Selon lui, il faut plutôt reconnaître que l'éloquence expressive de la musique procède des *liaisons* que les sonorités établissent entre elles à l'intérieur d'une chaîne mélodique : c'est, en effet, en tant que succession modulée et rythmée de sons appréciables[242], en tant que *mélodie*, que la musique est pour Rousseau en mesure de former des ensembles signifiants, de véritables discours qui parlent aux cœurs en exprimant des sentiments et des images émouvantes.

> « Le principe physique de la résonnance nous offre les Accords isolés et solitaires ; il n'en établit pas la succession. Une succession régulière est pourtant nécessaire. Un Dictionnaire de mots choisis n'est pas une harangue, ni un recueil de bons Accords une Piece de Musique: il faut un sens, il faut de la liaison dans la Musique ainsi que dans le langage; il faut que quelque chose de ce qui précede se transmette à ce qui suit, pour que le tout fasse un ensemble et puisse être appellé véritablement un »[243].

Comme nous l'avons vu, ce que, d'après Rousseau, disent et font sentir les discours modulés de la musique, ce sont les agitations de l'âme, les émotions et les images dont celui qui se fait entendre est affecté et que son art transfère dans celui qui écoute. On peut, dès lors, se demander d'où vient, selon lui, cette corrélation intime entre les phrases de la mélodie et les mouvements de l'âme qu'elles restituent. En fait, cette question (et sa solution) est formulée par Rousseau lui-même à l'article « Accent » du *Dictionnaire de Musique*, où il écrit : « quel serait le rapport de la Musique au discours si les tons de la voix chantante n'imitaient pas les *Accens* de la parole ? »[244]. Ainsi, la question de la force expressive de la Musique reçoit sa première réponse : si cet art parvient effectivement à produire des effets moraux dans l'âme des hommes, c'est parce qu'il trouve son véritable principe dans le *chant* en tant

---

[241] « J'ai dit au mot *Harmonie* qu'on ne tire d'elle aucun principe qui mène à l'*Imitation* musicale, puisqu'il n'y a aucun rapport entre des Accords et les objets qu'on veut peindre, ou les passions qu'on veut exprimer » (DM, article « Imitation », p. 861). Sur la fonction que confère Rousseau à l'harmonie, voir M.-É. Duchez, *Principe de la Mélodie*, *art. cit.* ; Robert Wokler, *Rameau, Rousseau, and the Essai sur l'origine des langues*, *art. cit.* pp. 179-238 ; Michael O'Dea, *Rousseau contre Rameau : musique et nature dans les articles pour l'Encyclopédie et au-delà*, in *Recherches sur Diderot et sur l'*Encyclopédie,17/1 (1994), pp. 133-148.

[242] Cf. DM, art. « Mélodie », p. 884.

[243] DM, article « Harmonie », p. 847. Sur le rapport entre le « sentiment de la mesure » dans la mélodie et « le sens des phrases » que compose le musicien, cf. aussi *Examen*, p. 357, et LMF, p. 293-294.

[244] DM, p. 614.

qu'« imitation paisible et artificielle des accens de la Voix parlante ou passionnée »[245]. C'est, autrement dit, en reproduisant savamment les inflexions vocaliques sur lesquels les sentiments de la colère, de la joie ou de la tristesse s'expriment naturellement, que l'art du Musicien est en mesure de faire sentir toutes les passions et de peindre tous les tableaux – y compris celui d'un silence affreux et consternant.

Il est pourtant vrai que, comme le fait remarquer le bel article de Michael O'Dea sur les questions d'authenticité musicale chez Rousseau, ni l'*Essai sur l'origine des langues* ni les autres écrits de théorie musicale de Rousseau n'expliquent comment, à leur tour, les accents de la voix qui constituent la « semence »[246] et le lexique de l'imitation musicale « sont investis d'une si grande force »[247]. Faut-il donc admettre que « le lien puissant et secret des passions avec les sons », célébré par Saint-Preux dans une lettre remarquable de la *Nouvelle Héloïse*[248], ne puisse que demeurer aussi impénétrable que solide ? En vérité, il est possible de constater que dans d'autres textes et particulièrement dans l'*Émile*, Rousseau a donné, quoique de manière non systématique, quelques éclaircissements sur le mécanisme constitutifs de ce « lien », et qu'il l'a fait notamment à travers son analyse profondément novatrice du concept d'*imagination*.

LE LIEN IMAGINATIF DES PASSIONS AVEC LES SONS

On aura remarqué qu'au début du passage de l'article « Imitation » examiné auparavant, Rousseau disait que « [t]out ce que l'imagination peut se représenter est du ressort de la Poésie ». Or dans un passage célèbre du livre II

[245] *Ibid.*, article « Chant », p. 695 . Sur le *chant ou mélodie* en tant qu'imitation des accents de la voix parlante et passionnée, cf. aussi OM, p. 334, et EOL, chapitre XIV, p. 416. Sur le rapport complexe entre la thèse de l'imitation musicale de Rousseau et celle, apparemment ou partiellement analogue, de Dubos dans les *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture* (sections 35 et 45 de la première partie en particulier), cf. Cathrine Kintzler, *Poétique de l'Opéra français…*, *op. cit.*, p. 492-515 ; et Enrico Fubini, *Du Bos e la musica*, in *Jean-Baptiste Dubos e l'estetica dello spettatore*, Luigi Russo éd., Palermo, *Centro Internazionale Studi di Estetica, 2005*, p. 67-75.

[246] DM, p. 614.

[247] Michael O'Dea, *"Le lien puissant et secret des passions avec les sons". Questions d'authenticité musicale*, in *Jean-Jacques Rousseau et l'exigence d'authenticité. Une question pour notre temps*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 278.

[248] NH, première partie, lettre 48, p. 132.

de l'*Émile*, il affirme également que si « [l]e monde réel a ses bornes, le monde imaginaire est infini »[249]. Ainsi, il faut conclure que l'étendue du langage figuré de l'imitation poétique est, pour Rousseau, en principe *illimitée*.

Dans ce même article, Rousseau ne parlait pas ouvertement d'un rapport entre l'imagination et la musique. Est-ce qu'on peut étendre à la musique cette absence de limites qui caractérise la poésie ? Oui, si l'on tient compte notamment de ce que Rousseau dit au chapitre XII de l'*Essai*, à savoir que la poésie et le chant formaient autrefois une unité immédiate avec la parole, donc avec ces mêmes voix accentuées par lesquelles les hommes manifestaient non pas l'image des lieux et des objets qui les entouraient, mais les sentiments qu'ils éprouvaient en les voyant[250]. En réalité encore aujourd'hui, alors que la parole et la mélodie ne sont plus la même chose et qu'aucune langue n'est plus parfaitement musicale[251], la tâche du compositeur et du librettiste dans le théâtre lyrique reste d'après Rousseau celle de rendre une « double représentation du même objet »[252] à travers « le parfait accord des paroles et de la musique » – une tâche que, comme il le dira dans les dialogues de *Rousseau juge de Jean-Jacques*, son *Devin du village* avait su accomplir mieux que tout autre ouvrage d'opéra[253].

En revanche, à l'article « Imitation », Rousseau disait de la peinture qu'elle « n'offre point ses tableaux à l'imagination, mais au sens et à un seul sens », car elle « ne peint que les objets soumis à la vue ». Bornée donc aux effets purement physiques de ce seul sens, l'imitation de la peinture ne nous donne qu'une image du monde *tel qu'il est*. Or au livre II de l'*Émile*, on lit que

> « quand nous ne voyons que *ce qui est*, nous ne sommes jamais émus. Ce sont les chiméres qui ornent les objets réels; et si l'imagination n'ajoute un charme à ce qui nous frappe, le stérile plaisir qu'on y prend se borne à l'organe, et laisse toujours le cœur froid »[254].

---

[249] E, II, p. 305.

[250] « …ainsi, le vers, les chants, la parole ont une origine commune » (EOL, XII, p. 410.

[251] Cf. DM, article « Accent », p. 615 ; et EOL, VII, p. 390.

[252] DM, article « Opéra », p. 957.

[253] Premier Dialogue, *OC*, t. I, p. 683, cité par M. O'Dea, « 'Le lien puissant et secret… », *art. cit.*, p. 283 ; sur la concordance entre mélodie et parole dans la musique moderne, voir aussi E, II, p. 404, et DM, article « Musique », p. 918.

[254] E, II, p. 418, c'est moi qui souligne.

Ainsi, c'est l'imagination qui, en ajoutant un charme aux objets qui frappent nos sens, nous fait « voir » ce que l'on ne voit pas. Or la peinture, en soumettant « l'agilité de l'imagination » à « la loi de la vraisemblance »[255], ne nous permet pas d'aller au-delà des impressions produites sur l'organe de la vue. Elle reste muette, en ce sens, à l'égard de tout ce qui dépasse le reflet exact des choses, telles qu'on les voit « sous leur véritable forme »[256]. Voilà pourquoi, comme Rousseau l'affirme à l'article « Opéra » du *Dictionnaire de Musique*, « [l]a puissance imitative de cet Art, avec beaucoup d'objets apparens, se borne à de très-faibles représentations »[257]. Cette sentence est par ailleurs précédée par une remarque importante : si « [l]'imitation de la peinture est toujours froide », c'est « parce qu'elle manque de cette succession d'idées et d'impressions qui échauffe l'âme par degrés, et que tout est dit au premier coup d'œil »[258]. L'on comprend alors que d'après Rousseau, c'est essentiellement en raison de leur ponctualité et de leur immédiateté représentative, que les imitations de la peinture ont peu de pouvoir sur l'esprit. À son avis, en effet, pour que l'imitation nous touche, il est nécessaire qu'elle « échauffe l'âme par degrés », à travers, comme il le dit également, une « impression continue et redoublée »[259]. Cela, d'ailleurs, paraît tenir au fait qu'une condition indispensable pour s'intéresser et s'attacher à un sujet donné, c'est de pouvoir imaginer, prévoir et finalement sentir ce qui suivra et qui au départ n'était encore que possible. Or, comme Rousseau l'explique dans l'*Essai sur l'origine des langues*, chaque son, à l'intérieur d'une succession continue, loin d'avoir une valeur absolue et indépendante, *n'acquiert son sens que par rapport aux autres*[260], et c'est sans

[255] DM, article « Opéra », p. 957.

[256] EOL, III, p. 381.

[257] Article « Opéra », p. 958.

[258] *Ibid.* Cf. *EOL*, XVI, p. 419 : « Toutes les richesses du coloris s'étalent à la fois sur la face de la terre. Du prémier coup d'œil tout est vû. […] Il n'est pas ainsi du son : […] ».

[259] Article « Opéra », p. 960.

[260] « Les couleurs sont durables, les sons s'évanoüissent, et l'on n'a jamais de certitude que ceux qui renaissent soient les mêmes que ceux qui sont éteints. De plus, chaque couleur est absolüe, indépendante au lieu que chaque son n'est pour nous que relatif et ne se distingue par comparaison. Un son n'a par lui-même aucun caractére absolu qui le fasse reconnoitre ; il est grave ou aigu, fort ou doux par rapport à un autre ; en lui-même il n'est rien de tout cela » (EOL, XVI, p. 420). Sur l'aspect relationnel des signifiants sonores dans l'*Essai*, cf. Michel Murat, *Imitation*

doute cette absence ou incomplétude relative des sonorités à l'intérieur de la chaîne mélodique qui, à son avis, contribue à nous charmer et à nous passionner, car c'est elle qui nous permet *d'imaginer*, et donc de désirer, ce qui manque encore, qui *n'est pas encore dit* et qui dépasse nos sensations actuelles[261].

C'est à juste titre qu'on a dit : imaginer, *et donc désirer*. Car s'il est vraisemblable que, pour Rousseau, l'ouverture d'un espace propice à l'imagination est impliquée dans le déroulement temporel des sonorités mélodiques, il est indéniablement vrai qu'il existe à son avis un lien essentiel entre l'imagination et les passions. Il n'y a pas lieu ici de mentionner tous les passages de l'œuvre de Rousseau qui témoignent du fait que « ce n'est qu'au feu de l'imagination que les passions s'allument »[262]. Il suffit de rappeler que c'est grâce à cette faculté qu'a lieu le processus d'identification au sentiment d'autrui et, par conséquent, la sortie de l'état d'isolement originaire du sauvage, au chapitre IX de l'*Essai*, et de l'enfant, au livre IV de l'*Émile* [263]. On sait en effet que dans ces deux textes Rousseau prétend, en utilisant presque les mêmes mots, que si « nous nous laissons émouvoir à la pitié », ce n'est qu'« [e]n nous transportant hors de nous-mêmes » et « en nous

---

musicale et origine des langues, art. cit., p. 158 et suiv. ; et André Wyss, *Jean-Jacques Rousseau. L'accent de l'écriture*, *op. cit.*, pp. 19-23.

[261] Comme nous l'avons abordé précédemment (cf. surtout l'Appendice au chap. IV), selon Rousseau, le rythme ou mesure est, autant que l'intonation, un constituant essentiel de la mélodie. Ainsi, les premiers chants des hommes, qui furent également leurs premiers discours accentués et modulés, n'étaient pas sans impliquer une première idée de temps. « En effet, chanter sans *Mesure* n'est pas chanter ; et le sentiment de la *Mesure* n'étant pas moins naturel que celui de l'Intonation, l'invention de ces deux choses n'a pû se faire séparément » (DM, article « Mesure », p. 889).

[262] E, II, p. 384.

[263] Rousseau soutient qu'avant le développement de sa sensibilité morale, « l'enfant élevé selon son âge », tout comme l'homme de l'état de nature, « est seul » (*ibid.*, IV, p. 500), sans pourtant souffrir de son isolement ; car c'est seulement la voix à la fois douce et subjuguante de la première passion de l'homme qui crée chez lui le manque et le rend dépendant de ses semblables : « Tant qu'il n'aimoit rien, il ne dépendoit que de lui-même et de ses besoins ; si-tôt qu'il aime, il dépend de ses attachemens » (*ibid.*, p. 520). « C'est la foiblesse de l'homme qui le rend sociable […]. Tout attachement est un signe d'insuffisance » (*ibid.*, p. 503). Il est d'ailleurs vraisemblable que dans les temps de dispersion où vivaient les hommes avant la naissance des premiers liens affectifs, la nature ne leur offrait qu'un tableau muet et silencieux : car « la nature seule – comme Rousseau l'affirme dans l'*Essai sur l'origine des langues* – engendre peu de sons » (chap. XVI, p. 421). Et puisqu'à son avis, comme j'ai voulu l'indiquer auparavant, c'est uniquement par les accents voluptueux des langues que le spectacle de la nature a pris vie dans le cœur des hommes, il faut bien croire qu'une véritable résonance émotive du silence n'a pu surgir originellement qu'à travers l'écho de leurs premières voix et mélodies passionnées.

identifiant avec l'être souffrant »[264]. Or il affirme également que « nul devient sensible que quand son imagination s'anime et commence à le transporter hors de lui »[265]. À son avis, donc, ce n'est que grâce à l'action de l'imagination que l'homme « commence à se sentir dans ses semblables, *à s'émouvoir de leurs plaintes* et à souffrir de leurs douleurs »[266].

À cet égard, d'ailleurs, le livre IV de l'*Émile* établit qu'une tâche essentielle de l'éducateur est de pénétrer dans le cœur du jeune adolescent pour y émouvoir la pitié et l'aider, de la sorte, à l'étendre sur ses semblables[267]. À cette fin, une précaution indispensable est que l'élève ne s'endurcisse pas à l'aspect des misères humaines, en en étant trop souvent le témoin ; car, écrit Rousseau, « *ce qu'on voit trop, on ne l'imagine plus*, et ce n'est que l'imagination qui nous fait sentir les maux d'autrui »[268]. L'on comprend ainsi que la vision trop directe et explicite d'un spectacle que l'on aurait cru touchant en soi, constitue en fait un obstacle pour l'entrée en jeu de l'imagination, donc pour l'extension de la sensibilité morale du jeune homme. Voilà pourquoi, tout au long du livre IV de l'*Émile*, la sagesse de l'éducateur consistera à réaliser son œuvre d'encouragement à travers un langage émouvant et sincère[269], qui « échauffe le cœur par degré », plutôt que par la vision exhaustive, et en ce sens peu éloquente, des souffrances d'autrui[270].

On sait également que l'imagination possède, dans le même livre de l'*Émile*, une fonction érotique[271]. En discutant des raisons qui déterminent le passage de l'enfance à la puberté, caractérisé par l'éveil de la sexualité, Rousseau dit que « l'un des abus les plus fréquens de la philosophie de nôtre

---

[264] *Ibid.*, IX, p. 395.

[265] E, IV, p. 506.

[266] *Ibid.*, IV, p. 504, c'est moi qui souligne.

[267] *Ibid.*, IV, p. 510

[268] *Ibid.*, p. 517, c'est moi qui souligne. Il convient de considérer cette phrase en fonction de ce que Rousseau affirme à propos de la manière dont « les scénes de tragédie font leur effet », dans le passage du chapitre premier de l'*Essai* cité au début de ce chapitre (cf. *supra*, note 221).

[269] Car « [o]n ne trouve point de sang-froid le langage des passions, et c'est une vérité rebattue qu'il faut être ému soi-même pour émouvoir les autres » (article « Accent » du *Dictionnaire de Musique*, p. 616) ; sur le rapport entre art, naturel et éloquence dans la tradition rhétorique du XVIIIe siècle, voir Gabrielle Radica, *L'histoire de la raison. Anthropologie, morale et politique chez Rousseau*, *op. cit.*, pp. 540-590.

[270] Sur la valeur de l'éloquence dans le traité d'éducation de Rousseau, voir Jean Starobinski, *Rousseau et l'éloquence*, *art. cit.*, p. 192 et suiv.

[271] Cf. Marc Eigeldinger, « Les fonctions de l'imagination dans *Émile* », in *Rousseau after 200 years*, *op. cit.*, p. 254.

siècle » consiste à se tromper sur les causes de la maturation sexuelle de l'enfant, en « attribüe[ant] au physique ce qu'il faut imputer au moral ». Il s'agit, comme on peut aisément le constater, de la même sorte d'erreur de ceux qui, dans l'*Essai*, sont accusés d'estimer que la beauté des arts tient à des causes et à des impressions physiques, plutôt que psychiques et morales[272]. Quoi qu'il en soit, dans ce livre de l'*Émile* Rousseau estime que la découverte du sexe chez les peuples « instruits et policés » est toujours accélérée par les instructions prématurées des hommes, qui, en ébranlant précocement l'imagination de l'enfant, lui enseignent « quel doit être l'objet de ses désirs longtemps avant qu'il les épreuves »[273]. Or, si l'on se demande comment les instructions des hommes sont à même d'accélérer l'ouvrage de la nature, on verra que la réponse principale de Rousseau est la suivante : à travers un « langage épuré », qui, en feignant de cacher ce que l'on veut qu'il apprenne, porte dans le cœur de l'enfant le germe de la passion amoureuse avant qu'elle ait eu le temps de surgir spontanément[274]. Bref, selon Rousseau, l'intérêt de l'enfant pour les objets du sexe n'apparaîtrait jamais sans qu'on l'ait provoqué. Et d'ailleurs, si cela se produit, il est essentiel à son avis de répondre à la curiosité de l'enfant « avec la plus grande simplicité », sans « tours » et « sans embarras ». Surtout, pour que l'enfant puisse conserver son innocence, il faut absolument qu'il ne soupçonne pas qu'il y ait quelque chose de caché derrière le ton de voix des adultes :

> « Il y a une certaine naïveté de langage qui sied et qui plait à l'innocence : voilà le vrai ton qui détourne un enfant d'une dangereuse curiosité. En lui parlant simplement de tout, on ne lui laisse pas soupçonner *qu'il reste rien de plus à lui dire* »[275].

On comprend alors que si, d'une part, la curiosité et le désir de l'enfant ne s'éveillent que par l'œuvre de son imagination, d'autre part, c'est à travers les tons et les non-dits du langage que les objets de l'imagination se constituent.

---

[272] « Mais dans ce siécle ou l'on s'efforce de matérialiser toutes les opérations de l'ame et d'ôter toute moralité aux sentimens humains, je suis trompé si la nouvelle philosophie ne devient aussi funeste au bon goût qu'a la vertu » (EOL, XV, p. 419).

[273] E, IV, p. 501.

[274] « Les enfans ont une sagacité singuliére pour démêler à travers toutes les singeries de la décence les mauvaises mœurs qu'elle couvre. Le langage épuré qu'on leur dicte, les leçons d'honnêteté qu'on leur donne, le voile du mistére qu'on affecte de tendre devant leurs yeux sont autant d'aiguillons à leur curiosité » (*ibid.* p. 495-496).

[275] *Ibid.*, p. 498.

Lorsque l'objet est présenté, à travers un ton volontairement neutre, exactement *tel qu'il est*, l'imagination n'est pas touchée et les passions ne s'échauffent pas non plus. C'est en revanche par un langage fortement expressif, qui cache en disant, que « l'image insensible de l'objet » est investie d'une charge mystérieuse et érotique. C'est donc peut-être en ce sens également que, dans l'*Essai*, Rousseau dit des langues primitives du Midi, où le premier mot exprimé fut « aimez-moi »[276], qu'elles étaient « obscures à force d'énergie »[277].

Notre question de départ dans ce chapitre était de savoir pourquoi, selon Rousseau, les sons mélodiques de la voix parlante et chantante nous donnent des émotions et nous affectent d'une variété d'images, plus qu'aucun autre moyen expressif. Or nous avons vu que les formes de langage qui parlent aux yeux, en se limitant à nous donner une image fidèle des objets extérieurs, ne nous permettent pas de dépasser les impressions purement sensorielles et actuelles par lesquelles ces objets nous affectent. Cela revient à dire qu'elles ne disent rien, ou très peu de chose, à l'imagination. C'est en effet l'imagination qui seule apporte aux objets réels ce supplément de signification qui les rend émouvants. C'est encore l'imagination qui nous permet de nous transporter hors de nous, et de nous identifier au sentiment dont le cœur d'autrui est affecté. Bref, l'imagination est toujours impliquée dans l'accomplissement de ces effets moraux qui, comme le dit Rousseau, « passent l'empire immédiat des sens » et que toute imitation artistique est censée réaliser. Il faut donc conclure que plus l'imitation est en mesure de solliciter l'activité de l'imagination, plus elle sera capable d'animer et de vivifier ses objets. À cet égard, on a d'ailleurs observé qu'une caractéristique fondamentale de l'imagination est qu'elle ne trouve son espace d'action qu'à l'intérieur de ce… *certain degré d'absence* qu'elle est destinée à combler avec ses illusions et ses transports. Voilà pourquoi cette faculté reste inerte face à la représentation exacte et, pour ainsi dire, saturée, de la présence extérieure, analogue à celle que les imitations de la peinture et de la langue du geste nous donnent à voir. Voilà pourquoi, en revanche, elle est excitée par une forme d'expression qui travaille par successions et dont la spécificité est

[276] EOL, X, p. 408.
[277] *Ibid.*, XI, p. 409.

d'annoncer un premier rapport à la temporalité en tant qu'actualisation d'un possible, d'un « pas-encore-là » susceptible de créer des effets d'attente et de surprise – ou, selon l'expression de Rousseau, *d'échauffer le cœur par degrés*. Cette forme d'expression, on l'a vu, c'est la mélodie engendrée par les sons passionnés de la parole et de la musique imitative. C'est en effet dans les enchaînements successifs de la mélodie, où toujours « quelque chose de ce qui précède » prélude et se transmet à « ce qui suit », que l'au-delà du sentiment de notre existence actuelle se dévoile à nous en tant que possibilité parfois désirable, parfois redoutable, mais qui, de toute façon, ne laisse jamais notre cœur froid.